

**Conseil de site
Séance du 12 mars 2024**

Délibération n°3
Portant approbation du compte financier 2023

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vu la délibération n°3 du conseil d'établissement du 12 mars 2024 portant avis sur le compte financier 2023 ;

Vu le rapport des commissaires aux comptes ;

Considérant que le budget est un acte de prévision et d'autorisation, et qu'ainsi les opérations budgétaires sont exécutées dans le cadre des autorisations données par le vote des différentes décisions budgétaires,

Considérant que le compte financier présente et analyse le résultat de fonctionnement, la capacité d'autofinancement, la variation du fonds de roulement ainsi que la situation comptable et financière de CY Cergy Paris Université au 31 décembre 2023,

Considérant que le compte financier 2023 de CY Cergy Paris Université a été préalablement soumis pour avis au conseil d'établissement avant son adoption par le conseil de site,

Considérant que le quorum physique requis a été atteint,

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 32	Pour : 18
Nombre de membres présents : 19	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 4	Abstentions : 5
Membres absents et non représentés : 9	Non-participation : 0

Article 1er : Le conseil de site prend acte des éléments d'exécution budgétaire suivants :

- ❖ 2 058 ETPT dont 1 516 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 541 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- ❖ 204 033 606 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 156 769 032 € en personnel
 - 39 277 438 € en fonctionnement et intervention
 - 7 987 136 € en investissement
- ❖ 207 474 538 € en crédits de paiement dont :
 - 156 766 370 € en personnel
 - 36 219 730 € en fonctionnement et intervention
 - 14 488 438 € en investissement
- ❖ 203 226 997 € de recettes
- ❖ - 4 247 541 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil de site prend acte des éléments d'exécution comptable suivants :

- ❖ + 4 720 885,19 € de variation de la trésorerie
- ❖ - 60 234,92 € de résultat patrimonial
- ❖ + 4 931 324,58 € de capacité d'autofinancement
- ❖ - 2 395 736,53 € de variation de fonds de roulement

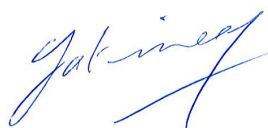
Article 3 : Le conseil de site approuve l'affectation du résultat à hauteur de - 60 234,92 € et du report à nouveau créditeur à hauteur de 951,67 € en réserves.

Article 4 : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles ainsi que le rapport du commissaire aux comptes (DELOITTE) suivi de l'annexe aux comptes de l'agent comptable sont joints à la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier : Le directeur général des services par intérim et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 8 avril 2024

Publiée le : 8 avril 2024

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du Compte financier 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	Réel 2023		BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	Réel 2023		BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	Réel 2023
		Emplois sous plafond Etat					Emplois financés sur ressources propres					Global			
		En ETPT					En ETPT								
Catégories d'emplois	Nature des emplois					(1)									
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	763,00	700,00		671,24						763,00	700,00	0,00	671,24
		CDI	18,00	21,00		20,25	62,00	69,00		68,80	80,00	90,00	0,00	89,05	
	Non permanents	CDD	121,00	169,00		190,76	302,00	229,00		219,71	423,00	398,00	0,00	410,47	
S/total EC		902,00	890,00	0,00	882,25		364,00	298,00	0,00	288,51		1 266,00	1 188,00	0,00	1 170,76
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS		0,00	0,00	0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
BIATSS	Permanents	Titulaires	498,00	427,00		400,60						498,00	427,00	0,00	400,60
		CDI	56,00	53,00		48,10	66,00	60,00		53,00	122,00	113,00	0,00	101,10	
	Non permanents	CDD	142,00	157,00		185,48	279,00	211,00		199,54	421,00	368,00	0,00	385,02	
S/total Biatss		696,00	637,00	0,00	634,18		345,00	271,00	0,00	252,54		1 041,00	908,00	0,00	886,72
Totaux		1 598,00	1 527,00	0,00	1 516,43	(3)	709,00	569,00	0,00	541,05		2 307	2 096	0	2 058
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 658,00	1 659,00		1 659,00	(5)						Plafond global des emplois voté par le CA			

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, lors des budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel. Ce tableau doit être cohérent avec la prévision de masse salariale inscrite au budget et avec le DPG

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Compte financier 2023



POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES									RECETTES				
	Compte financier 2022		BI 2023		Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 19/12/2023		Montants exécutés		Compte financier 2022	BI 2023	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 19/12/2023	Montants exécutés	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
Personnel	148 710 334	148 661 070	163 100 200	163 100 200	161 700 200	161 700 200	156 769 032	156 766 370	177 887 711	187 181 471	188 715 303	189 366 290	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>33 361 302</i>	<i>33 361 144</i>	<i>37 469 913</i>	<i>37 469 913</i>	<i>35 164 228</i>	<i>35 164 228</i>	<i>33 939 777</i>	<i>33 939 777</i>	<i>136 957 076</i>	<i>137 012 888</i>	<i>140 995 825</i>	<i>144 282 254</i>	Subvention pour charges de service public
									<i>347 974</i>	<i>3 115 694</i>	<i>2 407 750</i>	<i>300 902</i>	Autres financements de l'Etat
									<i>975 550</i>	<i>1 527 000</i>	<i>1 444 144</i>	<i>1 444 144</i>	Fiscalité affectée
Fonctionnement	32 371 929	32 159 101	47 931 746	46 819 925	44 710 083	43 858 443	39 277 438	36 219 730	<i>3 808 542</i>	<i>2 879 700</i>	<i>4 301 700</i>	<i>5 086 800</i>	Autres financements publics
									<i>35 798 569</i>	<i>42 646 189</i>	<i>39 565 884</i>	<i>38 252 190</i>	Recettes propres
Intervention													
									24 058 904	32 934 674	22 189 674	13 860 707	Recettes fléchées*
									<i>7 947 184</i>	<i>4 565 000</i>	<i>3 130 000</i>	<i>1 143 043</i>	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	31 801 933	15 909 629	22 507 629	30 717 261	12 081 554	16 327 096	7 987 136	14 488 438	<i>15 678 540</i>	<i>27 244 674</i>	<i>17 934 674</i>	<i>12 385 552</i>	Autres financements publics fléchés
									<i>433 180</i>	<i>1 125 000</i>	<i>1 125 000</i>	<i>332 113</i>	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	212 884 196	196 729 800	233 539 575	240 637 386	218 491 837	221 885 739	204 033 606	207 474 538	201 946 615	220 116 145	210 904 977	203 226 997	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		5 216 814								20 521 241	10 980 762	4 247 541	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier Compte financier 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS					
	Compte financier 2022	BI 2023	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 19/12/2023	Montants exécutés		Compte financier 2022	BI 2023	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 19/12/2023	Montants exécutés	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	20 521 241,00	10 980 762,00	4 247 540,86		5 216 814,29	0,00	0,00	0,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>						-		-	-	<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>										<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	33 302,50	290 650,00	154 750,00	166 131,08		8 910,90	3 833,40	3 513,95	9 680,40	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	15 597 920,90	13 769 400,00	9 532 347,48	13 764 677,07		15 139 938,07	11 636 160,00	11 554 821,59	17 037 103,32	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	3 067,87		57 028,84	56 847,78		3 831 427,78		127 361,41	5 909 298,26	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	15 634 291,27	34 581 291,00	20 724 888,32	18 235 196,79		24 197 091,04	11 639 993,40	11 685 696,95	22 956 081,98	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	8 562 799,77	0,00	0,00	4 720 885,19		0,00	22 941 297,60	9 039 191,37	0,00	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>252 487,47</i>					<i>0,00</i>	<i>8 112 453,00</i>	<i>6 045 053,00</i>	<i>8 824 534,25</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>8 310 312,30</i>			<i>13 545 419,44</i>			<i>14 828 844,60</i>	<i>2 994 138,37</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	24 197 091,04	34 581 291,00	20 724 888,32	22 956 081,98		24 197 091,04	34 581 291,00	20 724 888,32	22 956 081,98	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Compte financier 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2022	BI 2023	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 19/12/2023	Montants exécutés	PRODUITS	Compte financier 2022	BI 2023	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 19/12/2023	Montants exécutés
Personnel	148 067 784	163 100 200	161 700 200	157 501 531,83	Subventions de l'Etat	148 078 657	137 012 888	140 995 825	155 340 069,78
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	33 361 302	37 469 913	35 164 228	33 939 776,56	Fiscalité affectée	975 550	1 527 000	1 444 144	1 444 143,76
Fonctionnement autre que les charges de personnel	48 184 271	59 877 228	59 108 782	54 133 797,83	Autres subventions	5 158 979	27 595 694	23 389 750	6 650 035,00
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	46 568 465	50 614 925	51 510 242	48 140 846,20
TOTAL DES CHARGES (1)	196 252 055	222 977 428	220 808 982	211 635 329,66	TOTAL DES PRODUITS (2)	200 781 651	216 750 507	217 339 961	211 575 094,74
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	4 529 596	0	0	0,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	6 226 921	3 469 021	60 234,92
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	200 781 651	222 977 428	220 808 982	211 635 329,66	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	200 781 651	222 977 428	220 808 982	211 635 329,66

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Compte financier 2022	BI 2023	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 19/12/2023	Montants exécutés
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	4 529 596	-6 226 921	-3 469 021	-60 234,92
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14 296 801,35	13 057 303	15 250 339	14 340 618,49
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 339 340,04	1 452 327	1 913 145	1 913 144,70
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs	7 382,68			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	7 183 692,26	6 136 409	7 881 213	7 435 914,29
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	10 295 982	-758 354	1 986 960	4 931 324,58

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2022	BI 2023	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 19/12/2023	Montants exécutés	RESSOURCES	Compte financier 2022	BI 2023	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 19/12/2023	Montants exécutés
Insuffisance d'autofinancement	0	758 354,00	0	0,00	Capacité d'autofinancement	10 295 982	0	1 986 960	4 931 324,58
Investissements	319 275 943	30 717 261	16 327 096	14 790 671,26	Financement de l'Etat	-15 070 590	9 805 000	6 341 600	7 173 100,65
					Financement de l'Etat par des tiers autres que l'Etat	3 037 119	6 516 827	1 123 026	642 210,00
					Autres ressources	-9 977 862	745 000	745 000	-194 200,50
Remboursement des dettes financières	49 500,00	0	0	321 900,00	Augmentation des dettes financières	335 766 256	0	0	164 400,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	319 325 443	31 475 615	16 327 096	15 112 571,26	TOTAL DES RESSOURCES (6)	324 050 905	17 066 827	10 196 586	12 716 834,73
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	4 725 462	0	0	0,00	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	14 408 788	6 130 510	2 395 736,53

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2022	BI 2023	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 19/12/2023	Montants exécutés
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	4 725 462	-14 408 788	-6 130 510	-2 395 736,53
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-3 837 338	8 532 510	2 908 681	-7 116 621,72
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	8 562 800	-22 941 298	-9 039 191	4 720 885,19
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	32 166 255	10 818 229	26 035 745	29 770 518,23
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-46 852 395	-35 092 346	-43 943 713	-53 969 016,35
Niveau final de la TRESORERIE	79 018 649	45 910 574	69 979 458	83 739 534,58

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmations

Compte financier 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Exécution des AE et des CP		Prévisions	Exécution						Reste à payer	Reste à réaliser	
Opération	Nature	Coût total de l'opération (1)	Conso AE < N (2)	Conso AE 2021 (3)	TOTAL des AE consommées (4) = (2) + (3)	Conso CP < N (5)	Conso CP N	TOTAL des CP consommés (7) = (5) + (6)	Sur les AE consommées (8) = (4) - (7)	Solde à engager (9) = (1) - (4)	Solde à payer (10) = (1) - (7)
Contrats de recherche	Personnel	112 406 841	22 537 895	10 519 972	33 057 867	22 537 895	10 519 972	33 057 867	0	79 348 974	79 348 974
	Fonctionnement	58 995 231	11 851 281	4 287 642	16 138 922	10 554 644	3 702 348	14 256 992	1 881 931	42 856 309	44 738 239
	Investissement	21 136 368	4 134 319	338 602	4 472 920	2 852 498	1 137 543	3 990 041	482 880	16 663 448	17 146 327
Total Contrats de recherche		192 538 440	38 523 495	15 146 216	53 669 710	35 945 037	15 359 863	51 304 900	2 364 810	138 868 730	141 233 540
Contrats de formation continue	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Contrats de formation continue		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats d'enseignement	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Contrats d'enseignement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programmes pluriannuels d'inv	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Investissement	68 021 563	52 959 414	2 870 656	55 830 070	22 066 571	8 924 009	30 990 581	24 839 490	12 191 493	37 030 982
Total Programmes pluriannuels d'inv		68 021 563	52 959 414	2 870 656	55 830 070	22 066 571	8 924 009	30 990 581	24 839 490	12 191 493	37 030 982
Ss total Personnel		112 406 841	22 537 895	10 519 972	33 057 867	22 537 895	10 519 972	33 057 867	0	79 348 974	79 348 974
Ss total Fonctionnement		58 995 231	11 851 281	4 287 642	16 138 922	10 554 644	3 702 348	14 256 992	1 881 931	42 856 309	44 738 239
Ss total Investissement		89 157 931	57 093 733	3 209 257	60 302 991	24 919 069	10 061 552	34 980 621	25 322 369	28 854 940	54 177 310
TOTAL		260 560 003	91 482 909	18 016 871	109 499 780	58 011 609	24 283 872	82 295 480	27 204 300	151 060 223	178 264 523

Exécution des Recettes		Prévisions	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
Opération	Nature	Financement de l'opération (11)	Encaissements < N (12)	Encaissements réalisés N (13)	Reste à encaisser en N et suivantes (14) = (11) - (12) - (13)
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	7 368 522	1 461 052	543 043	5 364 428
	Autres financements publics	182 487 835	36 946 382	11 886 826	133 654 627
	Autres financements	2 682 082	397 361	332 113	1 952 608
Total Contrats de recherche		192 538 440	38 804 796	12 761 981	140 971 663
Contrats de formation continue	Financement de l'Etat	0	0	0	0
	Autres financements publics	0	0	0	0
	Autres financements	0	0	0	0
Total Contrats de formation continue		0	0	0	0
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	0	0	0	0
	Autres financements publics	0	0	0	0
	Autres financements	0	0	0	0
Total Contrats d'enseignement		0	0	0	0
Programmes pluriannuels d'inv	Financement de l'Etat	26 377 334	23 477 334	600 000	2 300 000
	Autres financements publics	26 582 395	4 755 745	498 726	21 327 924
	Autres financements	0	0	0	0
Total Programmes pluriannuels d'inv		52 959 729	28 233 079	1 098 726	23 627 924
Ss total Financement de l'Etat		33 745 857	24 938 387	1 143 043	7 664 428
Ss total Autres financements publics		209 070 230	41 702 127	12 385 552	154 982 551
Ss total Autres financements		2 682 082	397 361	332 113	1 952 608
TOTAL		245 498 169	67 037 875	13 860 707	164 599 587

CY CERGY PARIS UNIVERSITE

Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel

33 boulevard du Port

95011 Cergy-Pontoise

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

CY CERGY PARIS UNIVERSITE

Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel

33 boulevard du Port

95011 Cergy-Pontoise

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil de site de l'établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel CY CERGY PARIS UNIVERSITE

Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil de site, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement public CY CERGY PARIS UNIVERSITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics

nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Inventaire physique des actifs mobiliers

En l'absence d'inventaire physique récent des biens mobiliers permettant d'en assurer le rapprochement avec les données comptables, et compte tenu de la procédure actuelle de suivi de ces actifs, nous n'avons pas pu nous assurer de la réalité et de l'exhaustivité des valeurs inscrites à ce titre au bilan.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note IV. 3. d. Avances et acomptes reçus qui décrit le traitement retenu pour les intérêts perçus en application de la pérennisation de l'I-SITE.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil de site, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicable aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 mars 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Eric GODEAU

BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)
EXERCICE 2023

CY CERGY PARIS	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)			Date 10.02.2024
Année 2023				Heure 18:48:20
Période 01 à 15				Page 49
ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	47 657 511,93	-41 973 134,41	5 684 377,52	7 299 466,97
Immobilisations corporelles	272 694 583,78	-86 394 807,78	186 299 776,00	182 325 245,07
Terrains	22 364 849,19	-32 383,50	22 332 465,69	22 330 157,06
Constructions	162 044 840,21	-35 817 718,62	126 227 121,59	128 632 854,01
Installations techniques, matériels et outillage	19 003 215,44	-14 733 803,02	4 269 412,42	4 469 060,84
Collections	42 436,75	-10 483,10	31 953,65	31 953,65
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	44 766 024,18	-35 800 419,54	8 965 604,64	8 205 789,29
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	1 277 086,12		1 277 086,12	909 111,83
Avances et acomptes sur commandes	23 196 131,89		23 196 131,89	17 746 318,39
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	336 444 923,93	-41 000,00	336 403 923,93	336 402 139,85
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	656 797 019,64	-128 408 942,19	528 388 077,45	526 026 851,89
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	29 057 830,26	-321 072,16	28 736 758,10	24 069 236,61
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	1 965 775,29		1 965 775,29	1 576 580,49
Créances clients et comptes rattachés	26 455 237,87	-321 072,16	26 134 165,71	21 739 859,73
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes	97 460,01		97 460,01	66 520,00
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	539 357,09		539 357,09	686 276,39
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	293 447,63		293 447,63	403 252,31
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	29 351 277,89	-321 072,16	29 030 205,73	24 472 488,92
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	1 350 000,00		1 350 000,00	1 350 000,00
Disponibilités	82 391 205,08		82 391 205,08	77 668 649,39
Autres				
TOTAL TRESORERIE	83 741 205,08		83 741 205,08	79 018 649,39
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	769 889 502,61	-128 730 014,35	641 159 488,26	629 517 990,20

CY CERGY PARIS Année 2023 Période 01 à 15	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 10.02.2024 Heure 18:48:20 Page 50
PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Financements reçus	165 612 015,03	165 232 618,67
Financements de l'actif - Etat	143 447 490,24	141 021 252,34
Financement de l'actif par des tiers	22 164 524,79	24 211 366,33
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	55 006 687,28	56 652 908,74
Report à nouveau	951,67	-6 175 817,15
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-60 234,92	4 529 595,69
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	220 559 419,06	220 239 305,95
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	452 748,46	517 327,00
Provisions pour charges	942 200,00	904 271,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 394 948,46	1 421 598,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts	335 883 156,00	336 040 656,00
TOTAL DETTES FINANCIERES	335 883 156,00	336 040 656,00
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 372 447,86	5 969 819,85
Dettes fiscales et sociales	5 537 400,00	4 847 640,00
Avances et acomptes reçus	37 016 338,39	32 351 574,40
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	28 039 616,31	24 629 741,92
Produits constatés d'avance	4 354 491,68	4 017 654,08
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	83 320 294,24	71 816 430,25
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	1 670,50	
TOTAL TRESORERIE	1 670,50	
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	641 159 488,26	629 517 990,20

COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE 2023

Etablissement université	Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 13.02.2024
Année 2023		Heure 15:06:39
Période 01 à 14		Page 52
Charges (hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	37 301,79	41 198,47
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	30 828 480,86	27 531 009,02
Charges de personnel	155 351 226,97	146 035 453,78
Salaires, traitements et rémunérations divers	98 707 095,89	92 041 336,37
Charges sociales	55 899 178,14	53 365 248,56
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	744 952,94	628 868,85
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	11 065 415,46	8 321 671,31
Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	14 340 618,49	14 296 801,35
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	211 623 043,57	196 226 133,93
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre	9 400,00	5 189,18
Transfert aux ménages	9 400,00	5 189,18
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres entités		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		
Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	9 400,00	5 189,18
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	211 632 443,57	196 231 323,11
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change	1 886,09	20 731,89
Autres charges financières	1 000,00	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	2 886,09	20 731,89
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		4 529 595,69
TOTAL CHARGES	211 635 329,66	200 781 650,69

Etablissement université	Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 13.02.2024
Année 2023		Heure 15:06:39
Période 01 à 14		Page 53
Produits (hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	164 521 975,54	155 393 970,24
Subventions pour charges de service public	144 436 688,92	136 948 159,33
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	18 641 142,86	17 470 261,08
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée	1 444 143,76	975 549,83
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	37 692 303,24	36 858 567,10
Ventes de biens ou prestations de services	36 533 891,13	35 206 149,53
Produits de cessions d'éléments d'actif		7 382,68
Autres produits de gestion	1 158 412,11	1 645 034,89
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	9 349 058,99	8 523 032,30
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1 913 144,70	1 339 340,04
Reprises du financement rattaché à un actif	7 435 914,29	7 183 692,26
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	211 563 337,77	200 775 569,64
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>	4 106,25	5 146,88
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>	5 000,00	
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Gains de change</i>	2 650,72	934,17
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	11 756,97	6 081,05
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	60 234,92	
TOTAL PRODUITS	211 635 329,66	200 781 650,69

ANNEXE AUX COMPTES 2023



Réalisée par Madame Carole DOTTI,

Agent comptable

Table des matières

I.	LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	3
1.	POLE UNIVERSITAIRE D'INNOVATION (PUI)	3
2.	NOUVEAUX PROJETS DE L'ETABLISSEMENT	3
	a. Projet ARENAS / Commission européenne.....	3
	b. Projet IDÉES@CY.....	3
	c. Projet SHIELD (Students' of Higher Education critical Digital Literacy Development against Disinformation) / Programme ERASMUS +.....	4
	d. Projet CY ACT PRO / ANR	4
	e. VERSACLOUD – Financement des travaux d'aménagement du campus Versailles.....	4
3.	CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)	5
4.	FUSE (FONDS D'URGENCE DE SOLIDARITE POUR LES ETUDIANTS) / REGION	5
5.	LES MESURES GOUVERNEMENTALES AU BENEFICE DES AGENTS PUBLICS	6
	a. Revalorisation du point d'indice	6
	b. Mesures bas salaires pour les grilles des catégories C et B	6
	c. Prime « pouvoir d'achat ».....	6
	d. Mesures complémentaires	6
6.	SCSP – SURCOUT ENERGETIQUE	7
II.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
1.	PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION	7
2.	COMPARABILITE DES COMPTES	8
	a. Méthodes de comptabilisation.....	8
	b. Corrections d'erreurs comptabilisées	8
III.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – L'ACTIF	8
1.	ACTIF IMMOBILISE	8
	a. Principes.....	8
	b. Immobilisations incorporelles	10
	c. Immobilisations corporelles.....	11
	d. Immobilisations en cours.....	12
	e. Immobilisations financières	13
	f. Amortissements.....	15
2.	CREANCES	15
	a. Créances sur des entités publiques.....	16
	b. Créances clients et comptes rattachés.....	17
	c. Avances et acomptes versés sur commandes.....	18
	d. Créances sur autres débiteurs.....	19
	e. Charges constatées d'avance	20
	f. Dépréciations	20

3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	21
a. Valeurs mobilières de placement	21
b. Disponibilités	21
IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – LE PASSIF	22
1. FINANCEMENTS REÇUS	22
a. Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)	22
b. Financements externes de l’actif (subventions d’investissement).....	22
2. PROVISIONS	24
a. Provisions pour litiges	24
b. Provisions du compte épargne temps (CET)	25
3. DETTES.....	25
a. Dettes financières	26
b. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	27
c. Les dettes fiscales et sociales	27
d. Avances et acomptes reçus.....	28
e. Autres dettes non financières (comptes d’attente).....	29
f. Produits constatés d’avance	31
4. RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET RESULTAT	32
a. Réserves (compte 10682000).....	32
b. Report à nouveau (compte 11000000)	32
c. Résultat (compte 12900000).....	32
d. Informations complémentaires	32
V. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	34
1. CHARGES	35
a. Achats et variations des stocks.....	36
b. Achats de sous-traitance et services extérieurs	38
c. Autres services extérieurs.....	40
d. Impôts, taxes et versements assimilés.....	41
e. Charges de personnel.....	42
f. Autres charges de gestion.....	42
g. Charges financières	44
h. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	44
7. LES PRODUITS.....	44
a. Valeurs de produits, prestations de services, marchandises.....	45
b. Subventions.....	46
c. Autres produits de gestion courante	47
d. Produits financiers	47
e. Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	48
VI. EFFECTIFS.....	48

I. LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. POLE UNIVERSITAIRE D'INNOVATION (PUI)

CY Cergy Paris Université, à travers CY Transfer, a été labellisée au nom de CY Alliance et en collaboration avec trois membres fondateurs (CNRS, le CEREMA et la SATT ERGANE0). Financés dans le cadre du programme France 2030, les PUI ont pour objectif d'accélérer les dynamiques territoriales d'innovation, de la recherche partenariale à la création d'entreprise notamment, à travers des start-ups deeptech.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a notifié une subvention pour charge de service public de 160 k€, reçu en juillet 2023, pour la structuration du pôle universitaire d'innovation. L'allocation de ce financement est conditionnée à une évaluation à mi-parcours, fin 2024, de notre capacité à se structurer en PUI.

2. NOUVEAUX PROJETS DE L'ETABLISSEMENT

a. Projet ARENAS / Commission européenne

Les mouvements de protestation sociale, la crise du Covid-19 et la guerre en Ukraine ont déclenché une polarisation accrue des débats. Ils ont défié les démocraties européennes et ont favorisé des discours extrémistes, aux accents forts et nombreux. Le consortium ARENAS (CY coordinateur et dix partenaires) apportera des réponses concrètes aux conséquences de ces discours extrémistes en :

- mesurant et cartographiant la propagation des récits extrémistes,
- définissant des actions de remédiations pour les individus et les groupes affectés par des récits extrémistes,
- apportant des propositions pédagogiques et institutionnelles,
- identifiant des recommandations politiques à plusieurs niveaux pour aider à contrer les discours extrémistes, tant au niveau institutionnel et politique qu'au niveau des associations et des citoyens.

La convention est signée entre la Commission Européenne, CY Cergy Paris Université et dix autres bénéficiaires. Le financement total prévisionnel est de 3 millions d'euros qui sera versé à CY, en tant que coordinateur et qui sera donc chargé de reverser aux partenaires. Cette opération est gérée en opération pour compte de tiers pour la part des versements aux partenaires.

La part acquise à CY s'élève à 438 000 €.

Nous avons reçu un premier versement en avril 2023 de 1 449 891,05 € dont 1 237 000 € ont été reversés aux partenaires.

b. Projet IDÉES@CY

Le projet IDÉES@CY (Intégration et Développement des idEx et I-SITE) complète les actions de CY Initiative et de SFRI@CY (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence) dans des domaines cruciaux pour la mise en œuvre de CY.

Identifiés par un exercice d'évaluation du comité d'audit de CY Initiative, puis par une consultation des communautés, des services et de la gouvernance au cours des six derniers mois, quatre axes ont été déterminés :

- améliorer les procédures RH et la flexibilité pour accueillir le personnel international,

- renforcer la communication scientifique,
- favoriser le rayonnement international (présence établie à Singapour et initiative universitaire européenne EUTOPIA),
- soutenir les points forts dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales (SHS) grâce à la création d'une nouvelle Maison des Sciences de l'Homme rattachée à CY Advanced Studies.

Dans ce contexte, suite à la décision du Premier ministre, en date du 31 juillet 2020 autorisant l'ANR à contractualiser, le contrat attributif d'aide entre l'ANR et CY Cergy Paris Université prévoyant l'octroi d'une aide d'un montant de 7 500 000 € au projet « IDEÉES@CY » a été signé en septembre 2022. CY Cergy Paris Université, établissement coordinateur, sera amené à percevoir cette somme, selon l'échéancier prévu à la convention et repris, ci-dessous :

Echéance	Notification	T + 12 mois	T + 24 mois	T + 36 mois	T + 48 mois	T + 60 mois	T + 72 mois	Solde
Montant en €	964 285	964 285	964 285	964 285	964 285	964 285	964 290	750 000

Cette opération est gérée en opération pour compte de tiers pour la part reversements aux partenaires. A ce titre, nous avons reçu un premier versement en avril 2023 de 964 285 €.

c. Projet SHIELD (Students' of Higher Education critical Digital Literacy Development against Disinformation) / Programme ERASMUS +

Il s'agit d'un projet (2022 à 2025) de 400 K€ avec multi-bénéficiaires pour lequel nous sommes coordinateur. La part CY s'élève à 91 K€.

Nous avons reçu un premier versement en octobre 2023 de 160 000 € dont 123 600 € ont été traités en opération pour compte de tiers (non budgétaire) pour permettre le reversement aux partenaires.

d. Projet CY ACT PRO / ANR

CY Cergy Paris Université et ses écoles associées constitue un pôle majeur d'enseignement supérieur pour lequel l'université pilote la politique de site de l'ensemble, dénommée CY Alliance. CY Alliance s'est donnée une trajectoire ambitieuse d'augmentation de ses ressources propres afin d'assurer son développement. La formation continue, courte et diplômante, mais également le conseil et le mécénat représentent un enjeu majeur.

CY ACT PRO est un projet financé par l'ANR à hauteur de 8 349 785 € dans le cadre de l'appel à projets « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » pour lequel nous sommes coordinateur. De fait, nous devons reverser sous conditions une partie de l'aide à nos partenaires. Selon l'échéancier établi, nous avons reçu un premier versement en novembre 2023 de 946 562 € pour lequel, 297 000 € seront gérés en opération pour compte de tiers, à destination de nos partenaires.

e. VERSACLOUD – Financement des travaux d'aménagement du campus Versailles

Il s'agit de la rénovation de l'aile de Saint-Cloud. L'Etablissement public du château de Versailles endosse la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement intérieur et CY Cergy Paris Université en assure le financement, en sa qualité de porteur du projet du Campus, bénéficiaire de subventions et

de financements au bénéfice dudit projet. A ce titre, nous avons reçu de l'Etat en septembre et octobre 2023, le montant total de 1 196 864 €.

3. CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Suite à la réception de la note de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 29 septembre 2022 relatif à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) 2022-2023 et le décret n°2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la CVEC, le calendrier de versement s'en est vu modifié en 2022. Cela a eu pour effet, une baisse de l'enregistrement de la CVEC en comptabilité par rapport aux années précédentes, dû au fait qu'il n'y ait eu qu'un seul versement (975 KE en 2022).

En 2023, le nouveau calendrier s'est mis en place avec deux versements :

- Janvier 2023 : 745 566 € acompte 2022/2023
- Juillet 2023 : 697 577 € solde 2022/2023

Le niveau de 2023 (1 444 K€) permet de dépasser celui de 2021 (1 312 K€), en enregistrant une hausse de 10 % liée à l'augmentation des effectifs enregistrés des étudiants.

4. FUSE (FONDS D'URGENCE DE SOLIDARITE POUR LES ETUDIANTS) / REGION

La Région poursuit et intensifie son engagement en faveur des étudiants afin de lutter contre leur précarité, répondre aux besoins d'urgence et donner à tous de bonnes conditions de vie et d'études.

Dans le cadre du Bouclier social qu'elle a voté en mai 2022, la Région a voté la création d'un Fonds d'urgence de solidarité pour les étudiants en difficulté financière, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien, afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins vitaux et de leur assurer de bonnes conditions d'études.

Suite à la demande déposée dans le cadre de ce fonds par CY Cergy Paris Université le 19 juillet 2022, la commission permanente de la Région qui s'est réunie le 23 septembre 2022 a voté les attributions pour le Fonds d'urgence de solidarité pour les étudiants (FUSE) et a accordé à notre établissement pour le compte de CY Alliance, une subvention de 65 000 € pour le versement de ces aides aux étudiants.

Le montant maximum de 65 000 € pour le compte des établissements supérieurs publics membres de CY Alliance est le suivant :

- CY Cergy Paris Université : 39 000 €
- ENSAPC (Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy) : 10 000 €
- ENSEA : Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique et de ses Applications) : 9 500 €
- INP (Institut National du Patrimoine) : 2 000 €
- ISAE-Supméca (Institut Supérieur de Mécanique de Paris) : 4 500 €.

Cette dotation est versée après justification des sommes déjà dépensées, dans la limite du montant attribué.

Ainsi, suite au premier bilan, nous avons reçu le 11/10/2023 de la Région, la somme de 40 798 € correspondant au montant déjà reversé aux étudiants répondant aux critères.

5. LES MESURES GOUVERNEMENTALES AU BENEFICE DES AGENTS PUBLICS

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas GUERINI, a annoncé courant juin 2023 plusieurs mesures de revalorisation des salaires des agents de la fonction publique, qui ont été mises en place à CY Cergy Paris Université, après leurs publications au Journal Officiel.

Ces mesures ont engendré des dépenses supplémentaires de personnel. Elles ont été financées partiellement par l'Etat, le reste à charge étant supporté par l'université.

Pour exemple, la revalorisation du point d'indice et les mesures bas salaires sont financées à hauteur de 75 %, via la subvention pour charges de service public, pour les personnels émergeant sur les crédits de masse salariale du plafond Etat.

a. Revalorisation du point d'indice

1,5 % d'augmentation générale du point d'indice à compter du 1er juillet 2023, suite à la parution du décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

La valeur du point d'indice est portée à 4,92278 euros.

b. Mesures bas salaires pour les grilles des catégories C et B

Mesure spécifique pour les bas salaires, portée par le même décret, allant jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires attribués. Ces mesures indiciaires représentent jusqu'à 7 % de progression indiciaire pour un agent de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024.

c. Prime « pouvoir d'achat »

Le décret n°2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires est paru au journal officiel. Le texte est entré en vigueur au 1er août 2023. Le montant de la prime est compris entre 300 € et 800 €, à l'ensemble des agents au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 dont la rémunération brute est inférieure ou égale à 39 000 euros. Cette prime a été versée à CY Cergy Paris Université sur la paie de novembre 2023.

d. Mesures complémentaires

Revalorisation des indemnités des frais de missions

L'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

- Nuitées : de 70 € à 90 € (taux de base) ; de 90 € à 120 € (grandes villes et communes du Grand Paris) ; de 110 € à 140 € (Commune de Paris°)
- Frais de repas : de 17,50 € à 20,00 €

Revalorisation du barème de monétisation des CET

L'arrêté du 24 novembre 2023 fixant les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET) va représenter une revalorisation de 10% des indemnités forfaitaires :

- Agent de catégorie A : de 135 € brut à 150 €
- Agent de catégorie B : de 90 € brut à 100 €
- Agent de catégorie C : de 75 € brut à 83 €

Revalorisation de l'indemnité de transport

Le décret n°2023-812 du 21 août 2023 modifiant le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail relève de 50% à 75 % le remboursement des titres de transports pris à compter du 1er septembre 2023.

6. SCSP – SURCOUT ENERGETIQUE

Dans le cadre du fonds de compensation exceptionnelle des surcoûts énergétiques de 2023, une dotation de 1 119 k€ a été versée, dans le cadre de la SCSP, complémentaire de celle versée en décembre 2022. Le montant total de cette compensation a été déterminé sur la base d'une estimation des surcoûts énergétiques fondée sur nos consommations constatées fin octobre 2023 et de la situation financière de CY Cergy Paris Université.

	CHARGES EN K€		
	CF 2022	CF 2023	Variation
Electricité	1 637	3 042	86%
Gaz	559	1 694	203%
Chauffage sur réseau	856	1 046	22%
	3 052	5 782	89%

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique est mis en application depuis 1er janvier 2020.
- L'arrêté du 19 juillet 2023 modifiant le recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1er du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique est applicable aux états financiers.
- L'instruction comptable commune parue au BOFIP du 16 décembre 2022, sous la référence BOFIP-GCP-22-0014, a été appliquée à compter du 1er janvier 2023 dans le système d'information financier, analytique et comptable (SIFAC).

Les comptes ont été établis conformément aux règles et procédures en vigueur.

2. COMPARABILITE DES COMPTES

a. Méthodes de comptabilisation

Pas de changement de méthode de comptabilisation.

b. Corrections d'erreurs comptabilisées

Pas de corrections d'erreurs comptabilisées en 2023.

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – L'ACTIF

1. ACTIF IMMOBILISE

a. Principes

Les critères permettant de déterminer l'enregistrement des immobilisations sont les suivants :

- les biens et valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans l'établissement,
- les biens de toute nature, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, affectés à l'établissement ou acquis par lui, non en vue d'être consommés dans l'année, transformés ou cédés, mais pour être conservés d'une manière durable par l'établissement en vue de l'accomplissement de sa mission.

C'est donc le double critère de la fonction du bien acquis et de la durée d'utilisation qui permet de distinguer les acquisitions d'immobilisations des charges de fonctionnement.

Aussi, la création de CY Cergy Paris Université a nécessité le vote en conseil d'établissement le 26 mai 2020 :

- du seuil d'activation des immobilisations à 800 € HT pour l'année 2020,
- de la durée des amortissements selon la nature,
- de l'adoption du mode de calcul d'amortissement linéaire avec calcul au prorata-temporis à compter de la date de mise en service du bien,
- d'autoriser à titre dérogatoire, l'inscription de durées d'amortissement différentes pour tenir compte des modalités de financement spécifiques et des durées contractuelles, essentiellement dans le cadre de certains contrats de recherche.

Par ailleurs, lors de la séance du Conseil de site du 15 décembre 2020, le seuil unitaire à partir duquel un bien acquis durablement par l'établissement est comptabilisé en immobilisation a été ramené à 500 € hors taxes, avec effet au 1^{er} janvier 2021.

Les immobilisations sont évaluées à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'établissement et sont comptabilisées conformément aux prescriptions suivantes :

- les biens acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- les biens acquis à titre gratuit, reçus en dotation sont comptabilisés à leur valeur vénale, sur la base des évaluations communiquées par la Direction de l'Immobilier de l'Etat ou par le donateur.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation est déterminé par l'addition des éléments suivants :

- le prix d'achat,

- les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, ainsi que les charges indirectes dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Concernant l'amortissement des immobilisations, le paramétrage choisi lors de la création de CY Cergy Paris Université a été :

- amortissement linéaire au prorata temporis (le bien est amorti dès le jour de sa mise en service) ;
- les bâtiments remis en dotation sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 30 ans. Ces amortissements, conformément à l'instruction comptable commune, sont neutralisés par la comptabilisation d'un produit exceptionnel à due concurrence ;
- L'Université n'a pas appliqué la méthode de comptabilisation par composants sur ses actifs immobiliers, détenus en propre ou remis en dotation.

Comptes	Rubriques	31/12/2022	Augmentations		Diminutions			31/12/2023	De 2022 à 2023
			Par virement de poste	Acquisitions / mises à disposition / avances	Par virement de poste	Cessions / Mises au rebut	Récupérations (avances, capital, prêt 1% logement)		
201	Frais d'établissement	0,00							
203	Frais de recherche et développement	5 955 362,61						5 955 362,61	0,00%
205	Concessions, brevets, licences	41 066 696,38	135 387,00	76 903,40				41 278 986,78	0,52%
208	Autres immobilisations incorporelles	255 322,51		93 954,55				349 277,06	36,80%
23	Logiciels créés en cours	73 885,48		135 387,00	-135 387,00			73 885,48	100,00%
237	Avances sur immos incorporelles	60 863,00					-60 863,00	0,00	100,00%
	Immobilisations incorporelles	47 412 129,98	135 387,00	306 244,95	-135 387,00	0,00	-60 863,00	47 657 511,93	0,52%
211	Terrains	22 309 058,04						22 309 058,04	0,00%
212	Aménagement de terrains	48 121,60		7 669,55				55 791,15	15,94%
213	Constructions	156 344 336,75	588 408,32	3 167 700,69				160 100 445,76	2,40%
214	Constr. sol d'autrui	1 944 394,45						1 944 394,45	0,00%
215	Installations techniques et matériels	18 153 918,14		854 770,50		-5 473,20		19 003 215,44	4,68%
216	Collections	42 436,75						42 436,75	0,00%
218	Agencements, mat. Informatique, mobiliers,	40 653 382,60	427,14	4 300 941,74		-188 727,30		44 766 024,18	10,12%
23	Installations générales aménag. agenc. construc	18 655 430,22		6 427 213,87	-588 835,46		-20 590,62	24 473 218,01	31,19%
	Immobilisations corporelles	258 151 078,55	588 835,46	14 758 296,35	-588 835,46	-194 200,50	-20 590,62	272 694 583,78	5,63%
Comptes	Rubriques	31/12/2022		Dotation non consommable / Versement capital / prêts au personnel / dépôt de garantie			Réduction capital, remboursé prêt au personnel remboursé 1% logement)	31/12/2023	De 2022 à 2023
26	Participations et créances rattachées	184 594,30		1 000,00			-2 000,00	183 594,30	-0,54%
27	Autres immobilisations financières	336 258 545,55		22 478,08			-19 694,00	336 261 329,63	0,00%
	Participations et autres Immobilisations financières	336 443 139,85		23 478,08	0,00	0,00	-21 694,00	336 444 923,93	0,00%
	Total immobilisations	642 006 348,38	724 222,46	15 088 019,38	-724 222,46	-194 200,50	-103 147,62	656 797 019,64	2,30%
	Mouvements de l'année			15 812 241,84		-1 021 570,58			
						14 790 671,26			

- Le montant total des acquisitions 2023 s'élève à 15 088 019,38 €.

Augmentations

Comptes 20* / 21* / 23*

« Acquisitions » : nouveaux biens acquis en 2023, qualifiés d'immobilisations

Comptes 23*

- « par virement de poste » : il s'agit d'entrée de biens identifiés comme des immobilisations en cours, les travaux non terminés, biens non mis en service

- « Avances » : avances versées dans le cadre d'un marché public.

En 2023, entre autres :

- Avance de 5 451 600 € dans le cadre de la MIR des Chênes à l'Épaurif.
- Avance de 5 295,78 € relative à l'acquisition d'un microscope angle de Brewster

Comptes 27*

- Prêt au personnel : dans le cadre de la commission sociale
- Dépôt de garantie : complément dépôt de garantie pour location bâtiment EXAIL (Saint Germain)

Réductions

Comptes 20* / 21*

Les cessions, mises au rebut, vols ont été sortis des biens de l'inventaire comptable à hauteur de 194 200,50 € (à l'appui de la décision du président n° 23-033), comme l'y autorise les administrateurs selon la délibération du conseil de site du 15 février 2022 portant modification de la délégation de pouvoir du conseil de site au président de CY Cergy Paris Université.

Comptes 23*

- « par virement de poste » : il s'agit des immobilisations en cours qui sont transférées en immobilisations incorporelles ou corporelles selon la nature de la dépense (exemple : travaux terminés donc mise en service du bien), ainsi, le début de l'amortissement peut commencer.
- « Avances » : récupérations des avances lors du traitement de la facture finale

En 2023, entre autres :

- Récupération d'une avance de 3 729 € suite à l'acquisition d'un granulomètre
- Récupération d'une avance de 49 896 € suite au développement d'une plateforme web

Comptes 26*

Réduction en capital : cession des parts concernant le Concours Avenir SCI Avenir Estate contracté par l'EISTI (1 000 €). Suite à l'intégration de l'EISTI dans CY Cergy Paris Université, l'EISTI ne participe plus à l'Association Concours Avenir. Obligation de céder nos parts. Au moment de l'intégration, une valorisation a été demandée et retenue. Celle-ci est fondée sur la valeur comptable nette a été fixée à 5 000 € qui nous a été réglé par chèque. Il y a donc une plus-value de 4 000 €.

Comptes 27*

- Prêt au personnel : remboursement se traduisant par l'émission d'une facture client afin que l'agent puisse nous régler. Un échéancier est prévu en accord avec l'agent.
- Prêt 1% logement : l'EISTI, association au statut privé employant 50 salariés et plus avait l'obligation de consacrer chaque année un % de leur masse salariale à la participation à l'effort de construction auprès d'Action Logement Services.

Selon un échéancier établi, les versements effectués jusqu'en 2020 (au titre de l'année 2019) arrivent à échéance au bout de 20 ans. Aussi, nous demandons le remboursement de ce prêt, chaque année.

Année de versement : 2003 (au titre de la masse salariale 2002) : montant 5 847 €.

b. Immobilisations incorporelles

Les durées d'amortissement fixées par le Conseil d'établissement dans les limites prévues par l'instruction comptable commune, sont les suivantes :

Compte	Catég.Immob.	Libellé	Durée
205	AE000001	Logiciels	3 ans
203	AC000001	Autres droits/brevets/licences	5 ans
208	AH000001	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

Liste non exhaustive des immobilisations incorporelles de 2023

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
205	Logiciels - MTAIR - Projet Upgrade Superviseur	34 143,48
205	Licences EDU - ABSTRIUM - Pydio Cells Enterprise	11 721,50
208	Conception et réalisation d'applications WEB - ITERACODE	93 954,55

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale.

Les durées d'amortissement, fixées par le Conseil d'établissement, dans les limites prévues par l'instruction comptable commune, sont les suivantes :

Compte	Catég.Immob.	Libellé	Durée
21117000	BA000001	Terrains nus acquis	10 ans
21155600	BA000010	Terrains bâtis-ens immo admin et com màd	10 ans
21217000	BB000002	Agencements terrains nus acquis	10 ans
21227000	BB000005	Agencements terrains aménagés acquis	10 ans
21315600	BO000004	Construction bâtiment admin/com màd	30 ans
21315700	BO000005	Construction bâtiment admin/com acquis	30 ans
21318000	BO000007	Construction autres bâtiments	30 ans
21355600	BO000004	Construction bâtiment admin/com màd	30 ans
21355700	BO000012	Const agencement bâtiments admin acquis	30 ans
21358000	BO000014	Construction agements autres ens immo	20 ans
21455600	BD000011	Const sol autrui agenement admin màd	20 ans
21511700	BE000002	Installations complexes acquis sol propre	8 ans
21511800	BE000003	Installations complexes autres sol propre	10 ans
21547000	BE000015	Matériel acquis	8 ans
21548000	BE000016	Matériel autre	8 ans
21557000	BE000018	Outillage acquis	5 ans
21567000	BE000021	Matériel d'enseignement acquis	8 ans
21568000	BE000022	Matériel d'enseignement autre	8 ans
21577000	BE000025	Agencements et aménag mat & outil acquis	10 ans
21600000	BF000001	Collections	Non amortissable
21816000	BH000001	Intall génér, agncts, amngts divers màd	5 ans
21817000	BH000002	Intall génér, agnct, amngt divers acquis	5 ans
21827000	BH000005	Matériel de transport acquis	8 ans
21831700	BH000008	Matériel de bureau acquis	8 ans
21832700	BH000011	Matériel informatique acquis	3 ans
21832800	BH000012	Matériel informatique autre	3 ans
21847000	BH000014	Mobilier acquis	15 ans
21860000	BH000016	Emballages récupérables	5 ans
21887000	BH000018	Matériels divers acquis	5 ans
21888000	BH000019	Matériels divers autres	5 ans

La procédure de suivi des inventaires physiques des biens mobiliers n'ayant pas encore été mise en place, il n'est pas possible, à ce stade, de s'assurer de l'exhaustivité et de la réalité des actifs mobiliers figurant à l'actif du bilan (mis à part le matériel informatique géré par la Direction du Numérique).

Les immobilisations sont comptabilisées dans l'inventaire, dès la saisie du service fait certifié par les services de l'ordonnateur, qui correspond à la mise en service des biens.

Après vérification des dépenses en investissement, les fiches d'inventaire sont créées par les services de l'Agent comptable de manière à pouvoir effectuer, mensuellement, le calcul des amortissements et éventuellement des reprises sur quote-part.

Liste non exhaustive des immobilisations corporelles 2023

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
212	Aménagement clôture éco-pâturage - ECOMOUTON	7 669,55
213	Agencement Campus plateaux A, B, C - EXAIL	512 656,07
213	Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques - SUNELIS	121 628,40
213	Remplacement du SSI - SAVPRO	118 690,14
215	Ensemble microscope à angle de Brewster	88 263,00
215	Matériel pour laboratoire - Spinner Kappabridge - AGICO SRO	48 373,00
215	Matériel Chromaster - VWR	31 764,00
215	Instruments caractérisation mécanique - QUANTUM DESIGN	46 993,69
215	Travaux hydrauliques - TEM-SHY TECHNIQUES	21 380,00
218	Serveurs de production - matériel réseau - HEWLETT PACKARD	387 013,36
218	Mobilier pédagogique Amphithéâtre - SIGNATURE F	128 276,05
218	Vidéoprojecteurs - VIDELIO	923 646,71
218	Equipement sécurité (alarme) - SAVPRO	233 305,02
218	Equipement de réseaux informatiques - RESOLIS MIND TECHNOLOGIES	287 150,66
218	Installations bornes WIFI - RESOLIS MIND TECHNOLOGIES	30 726,99

Des sorties de biens ont fait l'objet d'une décision du Président n°23-033 (cf. délibération du conseil de site du 30 novembre 2021 relative à la modification de délégation de pouvoir du conseil de site au président de CY Cergy Paris Université) :

- La vente d'ordinateurs portables a fait l'objet d'un titre de recettes pour un montant total de 12 225,83 €
- Vols de 14 microscopes (Neuville) : 5 473,20 €

d. Immobilisations en cours

Les « immobilisations en cours » ont pour objet de faire apparaître la valeur des immobilisations non terminées. Lorsque les travaux sont confiés à des tiers, et selon les termes prévus dans l'acte d'engagement (marché public), ces immobilisations en cours basculeront, lors de la fin des travaux ou de la mise en service, en immobilisations corporelles ou incorporelles selon la nature.

Les comptes 237 et 238 représentent les avances versées sur commandes d'immobilisations. Elles sont récupérées à la fin des travaux sur le solde de la facture.

Liste non exhaustive des immobilisations en cours et avances 2023

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
23130000	Révision des menuiseries - SPAL	201 480,00
23130000	rRemplacement menuiseries - SARMATES	117 439,67
23130000	Aménagement local vélo sécurisé - ERI	12 283,42
23810000	Avance sur marché MIR des Chênes appel de fonds Epaurif	5 451 600,00
23810000	Avance sur marché Diffractomètre	10 197,84

e. Immobilisations financières

Comptes 26*

Ce sont les titres dont la possession durable permet d'exercer une certaine influence sur la société émettrice de titres ou d'en assurer le contrôle (actions, part sociales, etc...)

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
26110000	Titres de participation - actions	167 994,30	167 994,30
26180000	Titres de participation - autres	4 100,00	3 100,00
26770000	Autres créances rattachées à des participations	12 500,00	12 500,00
TOTAL		184 594,30	183 594,30

La variation à la baisse entre 2023 et 2022 de 1 000 € correspond à la réduction en capital de la SCI AVENIR ESTATE (reprise EISTI)

Informations financières	Délibération conseil de site	Niveau de contrôle (côte part détenue)	Apports de fonds effectués
Participations - actions			
A - Entités étrangères			
Strate School of Design - Singapour	15/03/2022	100%	0,70
B - Entités françaises			
SULITEST Impact	14/12/2021	1,07%	99 993,60
Société O'Watt Citoyen Coopérative	15/12/2020		2 000,00
SATT IDF INNOV (désormais SAS ERGANE0 (reprise COMUE)			41 000,00
SATT IDF INNOV (désormais SAS ERGANE0 (reprise UCP)			25 000,00
Aport capital HELIOPARC (reprise EISTI)			3 100,00
GIE GIIPC (reprise EISTI)			12 500,00
			183 594,30

Comptes 27*

Les autres immobilisations financières comprennent les prêts, c'est-à-dire des fonds versés à des tiers et des créances assimilables à des prêts (dépôts et cautionnements versés notamment).

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
27430000	Prêts au personnel	0,00	4 000,00
27480000	Autres prêts	275 301,15	269 454,15
27510000	Dépôts	335 900 350,80	335 904 981,88
27550000	Cautionnements	67 893,60	67 893,60
27610000	Créances diverses	15 000,00	15 000,00
TOTAL		336 258 545,55	336 261 329,63

La variation sur l'année 2023 des comptes 27* s'élève à 2 784,08 € et se traduit notamment par :

Compte 2743 : Prêts au personnel (+4 000 €)

La commission sociale a accordée en fin d'année 2023 deux prêts sociaux pour un montant global de 4 000 €, qui sont remboursés selon un échéancier établi, sans intérêts, par prélèvement allant sur une période variable de 12 à 24 mois, selon les situations personnelles de chacun.

Compte 2748 : autres prêts (-5 847 €)

Suite à la fusion avec l'EISTI, le compte 27480000 représente le versement obligatoire d'une cotisation patronale pour les entreprises de plus de 50 salariés du secteur privé, appelé PEEC (Participation des Entreprises à l'Effort de Construction) ou prêt « 1% logement ».

Elle est calculée sur la base de 0,45% de la masse salariale versée annuellement à un organisme collecteur (Action Logement) qui finance la construction de logement et l'aide financière aux salariés pour se loger.

Ci-dessous, le tableau des versements et remboursables sur demande à chaque échéance. Nous avons perçu le 01/12/2023, le remboursement de 5 847 € correspondant à l'échéance de 2023.

D'ici 2041, il nous reste à demander le remboursement de 269 454,15 €

Prêt 1% patronal effort construction	Montant	Reversé	A réclamer	Daté d'échéance
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 1999 SALAIRES 1998	3 873,42	3 873,42		2021
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2000 SALAIRES 1999	4 462,34	4 462,34		2021
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2001 SALAIRES 2000	5 217,00	5 217,00		2021
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2002 SALAIRES 2001	5 647,00	5 647,00		2022
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2003 SALAIRES 2002	5 847,00	5 847,00		2023
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2004 SALAIRES 2003	5 916,00		5 916,00	24/11/2024
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2005 SALAIRES 2004	7 250,00		7 250,00	24/11/2025
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2006 SALAIRES 2005	8 359,00		8 359,00	24/12/2026
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2007 SALAIRES 2006	8 636,00		8 636,00	13/12/2027
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2008 SALAIRES 2007	9 654,00		9 654,00	05/12/2028
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2009 SALAIRES 2008	10 645,00		10 645,00	06/12/2029
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2010 SALAIRES 2009	13 054,00		13 054,00	29/11/2030
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2011 SALAIRES 2010	14 461,86		14 461,86	16/12/2031
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2012 SALAIRES 2011	15 328,00		15 328,00	30/11/2032
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2013 SALAIRES 2012	16 784,00		16 784,00	20/12/2033
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2014 SALAIRES 2013	17 562,00		17 562,00	30/12/2034
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2015 SALAIRES 2014	17 118,00		17 118,00	14/12/2035
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2016 SALAIRES 2015	18 218,27		18 218,27	21/12/2036
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2017 SALAIRES 2016	19 959,02		19 959,02	31/12/2037
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2018 SALAIRES 2017	22 014,00		22 014,00	13/12/2038
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2019 SALAIRES 2018	24 991,00		24 991,00	17/12/2039
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2020 SALAIRES 2019	26 117,00		26 117,00	13/05/2040
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2021 SALAIRES 2020	13 387,00		13 387,00	10/03/2041
	294 500,91	25 046,76	269 454,15	
		294 500,91		

Comptes 2751/2755 : dépôts et cautionnements (+4 631,08)

Les dépôts de garantie comptabilisés en 2023

Dépôts de garantie baux	Montant
PARIS - Arbre sec (résiliation en 2023 - régul comptable en 2024)	5 850,00
CERGY - Bâtiment Condorcet	61 659,80
CERGY - Grand axe	11 843,60
PAU - Campus CY TECH	50 000,00
CERGY - Ordinal	30 900,00
SAINT-GERMAIN - Exail (ex iXblue)	67 363,58
CERGY - La Turbine	3 552,50

EXAIL – Saint germain : Un dépôt de garantie complémentaire de 4 631,08 € a été versé en 2023, conformément au bail commercial signé le 13/09/2021, suite à l'augmentation du loyer. Ainsi, le montant du dépôt de garantie s'élève à 67 363,58 € (62 732,50 € + 4 631,08 €)

f. Amortissements

Comptes	Rubriques	31/12/2022	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux sorties/régularisa tions des actifs)	31/12/2023
2801	Frais d'établissement				
2803	Frais de recherche et développement	5 955 270,29			5 955 270,29
2805	Concessions, brevets, licences	34 018 078,61	1 806 234,21		35 824 312,82
2808	Autres immobilisations incorporelles	139 314,11	54 237,19		193 551,30
Immobilisations incorporelles		40 112 663,01	1 860 471,40	0,00	41 973 134,41
2811	Terrains				
2812	Aménagement de terrains	27 022,58	5 360,92		32 383,50
2813	Constructions	27 946 765,09	6 035 974,64	-946,63	33 981 793,10
2814	Constr. sol d'autrui	1 709 112,10	126 813,42		1 835 925,52
2815	Installations techniques et matériels	13 684 857,30	1 050 617,52	-1 671,80	14 733 803,02
2816	Collections	10 483,10			10 483,10
2818	Autres immobilisations corporelles	32 447 593,31	3 539 072,07	-186 245,84	35 800 419,54
Immobilisations corporelles		75 825 833,48	10 757 838,57	-188 864,27	86 394 807,78
Total des amortissements		115 938 496,49	12 618 309,97	-188 864,27	128 367 942,19

Le montant des dotations aux amortissements de l'année s'élève à +12 618 309,97 € et correspond aux amortissements de l'année des biens inscrits au bilan.

Le montant des diminutions des dotations aux amortissements s'élève à -188 864,27 € et correspond à :

- la sortie des biens qui n'étaient pas totalement amortis : - 187 912,60 €
- la régularisation de la valorisation de certains biens : - 951,67 €.

2. CREANCES

Une créance est un droit que détient l'établissement envers un tiers. L'exercice comptable correspondant est celui au cours duquel la créance a été réalisée. Les créances doivent figurer sur le bilan de l'établissement jusqu'à ce qu'elles soient terminées juridiquement.

Tableau des créances
Format ICC (instruction comptable commune)

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	336 445 923,93	336 237 698,55	208 225,38
- Créances rattachées à des participations	184 594,30	0,00	184 594,30
- Prêts	336 246 329,63	336 237 698,55	8 631,08
- Autres créances immobilisées	15 000,00	0,00	15 000,00
Créances de l'actif circulant	29 351 277,89	27 542 855,97	1 808 421,92
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	1 965 775,29	1 667 487,13	298 288,16
- Créances clients et comptes rattachés	26 455 237,87	25 069 502,36	1 385 735,51
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00
- Avances et acomptes versés sur commandes	97 460,01	30 940,01	66 520,00
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00	0,00	0,00
- Créances sur les autres débiteurs	539 357,09	481 478,84	57 878,25
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	293 447,63	293 447,63	0,00
TOTAUX	365 797 201,82	363 780 554,52	2 016 647,30

a. Créances sur des entités publiques

Les créances sont matérialisées par l'émission de titres de recettes (factures clients) dès l'acquisition du droit (signature d'un contrat ou d'une convention) ou à la production de bilans financiers (intermédiaires ou finaux).

Les montants affichés sur la balance de sortie correspondent aux montants restants à recouvrer.

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
44110000	Financements	27 081,11	124 607,62
44170000	Subventions	1 249 221,76	1 719 367,87
44567000	Crédit de TVA à reporter	44 010,23	1,80
44583000	Remboursement de TVA	0,00	121 798,00
44877000	Subventions à recevoir	256 267,39	0,00
TOTAL		1 576 580,49	1 965 775,29

Compte général	Désignation	Total	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
44110000	Financements	124 607,62	109 484,00	15 123,62
44170000	Subventions	1 719 367,87	1 436 203,33	283 164,54
44567000	Crédit de TVA à reporter	1,80	1,80	0,00
44583000	Remboursement de TVA	121 798,00	121 798,00	0,00
44877000	Subventions à recevoir	0,00	0,00	0,00
		1 965 775,29	1 667 487,13	298 288,16

Malgré la hausse des créances sur des entités publiques à recouvrer entre 2022 et 2023 (+24,69% représentant +389 194,80 €), il est à noter que celles dont l'échéance est à moins d'un an s'élèvent à 1 667 487,13 € (soit 84,83 % du montant total).

Une subvention est acquise et comptabilisée dès que l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire est satisfait. Le droit à subvention se matérialise par un acte attributif formalisé par une décision attributive ou une convention attributive, cette dernière se caractérisant par un échange de consentement entre l'organisme public bénéficiaire et le financeur. L'accord de la subvention peut être subordonné à la réalisation ou non de conditions.

Compte 44110000

Les financements (auparavant dénommés « subventions d'investissement ») se définissent comme les financements reçus par des organismes publics en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées.

Le montant de 124 607,62 € correspond au montant restant à recouvrer, des financements en investissement, comme :

- Campus international / Région
- Learning center / Région
- Travaux équipement école du Design / Commune de Saint Germain en Laye...

Compte 44170000

Les subventions se définissent comme des financements reçus par les organismes publics en vue de contribuer à la réalisation de leur activité courante et de faire face à leurs charges de fonctionnement.

Le montant de 1 719 367,87 € correspond au montant restant à recouvrer des financements en fonctionnement, comme :

- Convention Eutopia SIF / Commission européenne
- Zhust convention franco chinoise / Zhejiang University
- Convention bourse mobilité / Région ...

Compte 44567000

L'établissement comptabilise la TVA sur les débits. Il existe trois secteurs d'activité distincts :

- le secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation pour lesquels il n'y a ni collecte, ni déductibilité de TVA. Ce secteur regroupe toutes les composantes et la Direction de la formation professionnelle ;
- le secteur taxable en totalité pour les activités de recherche, laboratoires et Direction de la Recherche ;
- le secteur mixte pour les services en lien avec les deux activités (BU, Pôle infrastructures, Pôle ressources, Présidence ...). Le prorata de déduction appliqué doit être recalculé chaque début d'année, au titre de l'année N-1.

La déclaration de TVA est effectuée mensuellement avec des nombres entiers, ce qui génère toujours quelques centimes d'écart avec la comptabilité qui tient compte des centimes.

Compte 44583000

Étant en constante augmentation, les activités de recherche permettent de générer, assez régulièrement des crédits de TVA.

En 2023, trois demandes de remboursement de crédits de TVA ont été effectuées auprès du SIE de Cergy pour un total de 446 284 € (242 744 € en 2022) :

- 173 306 € remboursés le 09/05/2023
- 151 180 € remboursés le 08/11/2023
- 121 798 € remboursés le 23/01/2024

b. Créances clients et comptes rattachés

Comptes 41110000 et 41200000

Les créances clients et comptes rattachés regroupent les créances clients mais également les créances douteuses ainsi que les factures à émettre (produits à recevoir).

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
41110000	Clients	4 795 115,72	5 629 457,76
41200000	Clients étudiants	83 612,96	54 223,75
TOTAL		4 878 728,68	5 683 681,51

Les comptes 41110000 et 41200000 concernent les clients dits privés ainsi que les étudiants.

Malgré la hausse des créances à recouvrer entre 2022 et 2023 (+ 804 952,83 € soit + 16,50 %), il est à noter que celles dont l'échéance est à moins d'un an s'élèvent à 4 396 730,53 € (représentant 77,36 % du montant total). De plus, ce reste à recouvrer représente 78,82 % des factures établies au cours du dernier trimestre 2023. Il s'agit principalement de factures de conventions de formation, de conventions de partenariat (AFUNA, AUF, ORANO...), contrats de collaboration (CIFRE..), prestations d'analyses (centre de recherche biologiques, formation continue, formation par l'apprentissage....

Compte général	Désignation	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
41110000	Clients	4 335 116,98	1 294 340,78
41200000	Clients étudiants	61 613,55	-7 389,80
		4 396 730,53	1 286 950,98

Compte 41600000

Les créances identifiées comme douteuses sont des créances certaines dans le principe (non contestées par le débiteur) à l'encontre de clients qui présentent une solvabilité douteuse ou envers des clients avec lesquels l'établissement est en litige et pour lesquelles la phase de recouvrement contentieuse, soit par l'intermédiaire d'un huissier de justice soit dans le cadre de procédures engagées directement par l'agence comptable (saisie à tiers détenteur).

Le solde comptable est passé de 116 282,64 € en 2022 à 135 406,86 € en 2023.

Compte 41810000

Le compte Clients – factures à émettre correspond aux produits à recevoir. Il s'agit de rattacher à l'exercice comptable des droits acquis par l'établissement au 31 décembre 2023 mais qui n'ont pas été facturés. Ce compte fera l'objet d'une extourne au début de l'exercice 2024, les produits seront également facturés sur l'exercice 2024.

Compte général	Désignation	Total
41810000	Conventions et contrats de recherche	15 115 963,47
	Apprentissage - CFA CY	1 842 894,92
	Apprentissage - Autres CFA	2 023 701,00
	Mastères spécialisés	546 321,16
	Formation continue + VAE (hors MS)	310 099,91
	Mise à disposition	549 368,00
	Droits d'inscription	114 385,81
	Facturations diverses	62 267,35
	Locations diverses	53 054,68
	Subventions diverses	18 093,20
		20 636 149,50

Ces produits à recevoir sont en hausse de 3 399 754,39 € par rapport à 2022, principalement sur les conventions et contrats de recherche.

c. Avances et acomptes versés sur commandes

Le montant total des avances sur commandes s'élève à 97 460,01 €. Elles sont retracées dans le compte 40910000.

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
40910000	Avances et acomptes versés sur commande	66 520,00	97 460,01

Compte général	Désignation	Total	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
40910000	Avances et acomptes versés sur commande	97 460,01	30 940,01	66 520,00

S'ajoutent au solde de l'an dernier, deux avances sur le marché de maintenance multitechnique versées en 2023 au prestataire IDEX Energies.

d. Créances sur autres débiteurs

Les créances sur autres débiteurs ont diminué significativement entre 2023 et 2022.

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
42500000	Personnel Avances et acomptes	101,15	101,15
46300000	Autres comptes débiteurs	84 184,07	93 406,71
46710000	Aide mobilité internationale	0,00	24 200,00
46780000	Autres	203 579,73	227 916,77
47210000	Dépenses payées avant ordonnancement	382 220,22	162 895,47
47250000	Dépenses régisseurs	3 500,00	0,00
47280000	Autres dépenses à régulariser	12 691,22	30 836,99
TOTAL		686 276,39	539 357,09

Compte général	Désignation	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an	Total
42500000	Personnel Avances et acomptes	0,00	101,15	101,15
46300000	Autres comptes débiteurs	62 119,08	31 287,63	93 406,71
46710000	Aide mobilité internationale	24 200,00	0,00	24 200,00
46780000	Autres	225 995,10	1 921,67	227 916,77
47210000	Dépenses payées avant ordonnancement	140 859,47	22 036,00	162 895,47
47250000	Dépenses régisseurs	3 500,00	-3 500,00	0,00
47280000	Autres dépenses à régulariser	28 305,19	2 531,80	30 836,99
		484 978,84	54 378,25	539 357,09

Compte 42500000

L'unique dossier de ce compte date de 2019, l'ancien personnel est en litige avec l'établissement (litige relatif à son licenciement). Le jugement étant intervenu en 2023, une procédure de recouvrement de cette somme est en cours auprès de l'intéressé.

Compte 46300000

Ce compte retrace les indus de paie pour lesquels la DDFIP a émis des états PLV c'est-à-dire la liste des trop perçus non récupérables via la paie directement, et pour lesquels l'ordonnateur doit saisir un ordre de reversement.

Il reste au 31/12/2023, 67 dossiers dont 13 dossiers sont antérieurs à 2023.

En cas d'absence de règlement, une phase de recouvrement amiable est lancée. Sur demande, il peut être proposé un échancier en cas de gêne du débiteur afin de lui permettre de rembourser sa dette.

Compte 46710000 (débiteur) - dispositif d'intervention pour compte de tiers

Il s'agit des aides destinés aux étudiants du Programme FUSE financé par la Région. Le montant indiqué (-24 200 €) correspond au solde au 31 décembre 2023 des montants déjà reversés aux étudiants. Lors du prochain bilan, en 2024, nous recevrons le financement correspondant.

Compte comptable	Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Solde s/ encaissements antérieurs à 2023	Encaissements 2023	Total des encaissements	Solde s/ décaissements antérieurs à 2023	Décaissements 2023	Total des décaissements	Total encaissements - décaissements
46710000	AMI2017ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	103 200,00		103 200,00	0,00
	AMI2019ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	103 200,00		103 200,00	0,00
	AMI2020ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	103 200,00		103 200,00	0,00
	AMI2021ETA	102 000,00	80,00	102 080,00	100 351,00	1 729,00	102 080,00	0,00
	AMI2022TA	102 000,00	160,00	102 160,00	100 720,00	1 440,00	102 160,00	0,00
	AMI2023ETA	0,00	102 000,00	102 000,00	0,00	101 831,00	101 831,00	169,00
	BIV2019DVO	6 110,00	0,00	6 110,00	6 110,00		6 110,00	0,00
	ERASMUS PLUS	156 546,00	0,00	156 546,00	156 546,00		156 546,00	0,00
	FUSETUOPCT	0,00	40 798,00	40 798,00	0,00	64 998,00	64 998,00	-24 200,00
			676 256,00	143 038,00	819 294,00	673 327,00	169 998,00	843 325,00

Compte 47210000

Ce compte retrace plusieurs flux distincts :

- 19 avances sur missions pour un montant total de 56 775,54 € €, dont 9 dossiers concernent des déplacements 2024 et représentent 42 306,96 €,
- les commissions bancaires de décembre 2023 ne pouvant être régularisées sur l'exercice 2023 pour un total de 330,82 €,
- 29 avances fournisseurs pour un montant total de 105 789,11 €. En effet, certaines dépenses, autorisées par la réglementation peuvent être réglées avant service fait (réservations autocar, locations pour salons, droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés, les avances dans le cadre de marchés publics, les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit.)

Compte 47280000

Il s'agit de dépenses réglées par carte bancaire, par prélèvement ou de virements internationaux (en dehors de la zone SEPA et saisis actuellement hors SIFAC) en cours de régularisation.

e. Charges constatées d'avance

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
48600000	Charges constatées d'avance	403 252,31	293 447,63

Des services faits valorisés pour lesquels la comptabilité fournisseurs a liquidé les factures ont été saisis sur l'exercice 2023 mais, les prestations seront réalisées partiellement ou totalement sur l'exercice 2024 voire postérieurs.

Aussi, l'obligation du rattachement des charges à l'exercice nécessite un retraitement comptable qui consiste à diminuer la charge 2023 au prorata de son impact sur l'exercice 2024 (abonnements, maintenance, location, etc.).

f. Dépréciations

Le montant des dépréciations s'élève à 321 072,16 € et se décompose comme suit :

- chèques impayés auxiliaisés (comptes 5117*) pour un montant total de 17 677,65 €,
- créances relatives aux étudiants ex-EISTI pour 58 785,25 €,
- créances relatives aux comptes clients reprise EISTI pour 109 202,40 €,
- créances douteuses (compte comptable 41600000) pour un total de 135 406,86 €.

3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

La trésorerie s'élève à 83 739 534,58 € au 31 décembre 2023. Elle permet de faire face aux dettes inscrites au passif et, en particulier, à celles qui doivent être payées au début de l'exercice 2024.

Trésorerie	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
EVOLUTION DE LA TRESORERIE	70 455 849,62	79 018 649,39	83 739 534,58
VARIATION DE LA TRESORERIE	-153 288,64	8 562 799,77	4 720 885,19

a. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2023, les valeurs mobilières de placement s'élèvent ainsi à 1 350 000 €, correspondant à la consignation pour la Fondation des Sciences du Patrimoine.

Cette consignation a produit des intérêts, soit 4 106,25 € sur une année (du 01/05/2022 au 30/04/2023) et nous a été versée, après en avoir fait la demande, le 06/09/2023 par la Caisse des dépôts et consignations.

b. Disponibilités

La trésorerie est constituée en quasi-totalité des disponibilités sur le compte de dépôt de fonds au Trésor (soit 82 287 025,46 €). Le niveau final de la trésorerie est, entre autres, lié aux avances versées par les financeurs dans le cadre de l'initiative d'excellence et des Plans d'Investissements d'Avenir (PIA).

CY Cergy Paris Université est tenue de déposer ses fonds au Trésor conformément à l'article 47 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. L'article 197 du même décret stipule que les fonds déposés au Trésor ne bénéficient d'aucune rémunération. Les fonds de l'établissement ne sont donc pas placés.

La trésorerie

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
50810000	Autres valeurs mobilières	1 350 000,00	1 350 000,00
51120000	Chèques bancaires à encaisser	515,06	1 676,00
51150000	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	4 402,49
51170000	Chèques impayés	82 307,55	105 869,47
51180000	Autres valeurs à l'encaissement	0,00	0
51210000	Comptes banques privées	0,00	0
51510000	Compte au trésor	77 581 546,77	82 287 025,46
51590000	Règlements en cours de traitement	-90,70	-16 031,58
53100000	Caisse	4 370,71	5 186,25
54300000	Régies – Opérations	0,00	3 076,99
54500000	Régies – Opérations	0,00	-1 670,50
TOTAL		79 018 649,39	83 739 534,58
VARIATION DE LA TRESORERIE			4 720 885,19

La variation de la trésorerie au niveau de l'établissement entre 2023 et 2022 s'élève à +4 720 885,19 €.

Cette augmentation de la trésorerie est en majeure partie liée aux opérations pour compte de tiers. En effet, uniquement sur le dispositif des opérations pour compte de tiers (comptes 46710000 et 47310000), la variation entre encaissements / décaissements est de +3 321 577,61 €.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – LE PASSIF

1. FINANCEMENTS REÇUS

a. Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)

En 2023, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a notifié à l'établissement une subvention globalisée qui distingue trois enveloppes (fonctionnement, masse salariale et masse salariale dans le cadre du plan de relance).

La SCSP présente un plafond d'emplois de 1 659 emplois (ETPT) (contre 1 656 EPTP en 2022) qui s'impose à l'établissement. Le montant de la dotation 2023 s'élève à 144 122 254 €, contre 136 957 076 € en 2022, soit une hausse de 5,2 %.

b. Financements externes de l'actif (subventions d'investissement)

L'Université peut bénéficier de financements correspondants à :

- des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété,
- des financements en espèces et destinés à l'acquisition, la production ou le maintien dans le patrimoine d'actifs incorporels, corporels et financiers.

Ces financements sont qualifiés de « financements externes de l'actif ».

Entrent notamment dans cette catégorie :

- les dotations en fond propre de l'Etat,
- les subventions en investissement allouées par des entités publiques (établissements publics, collectivités territoriales, ...), l'Union européenne ou des personnes morales de droit privé (fondation, association, ...).

Au sein des comptes de capitaux, une distinction est effectuée entre les financements reçus de l'Etat et les financements reçus des tiers autres que l'Etat, afin de permettre d'identifier la source des financements externes d'actifs contrôlés par l'établissement.

Ils sont comptabilisés dans des postes distincts lors de leur comptabilisation initiale.

Pour chaque source de financements, les financements rattachables (comptes comptables 104* et 134*) à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables (comptes comptables 101* et 131*) à un actif déterminé.

En effet, les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé, de manière à lier le produit (reprise sur quote-part – comptes comptables 1049* ou 1349* / 7813*) à la charge (dotation aux amortissements – compte comptable 681* / 28*) qui a pour effet de ne pas impacter le résultat comptable.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dès l'acquisition du droit :

- absence de contrepartie directe : signature d'une convention ;
- existence d'une contrepartie directe : signature d'une convention ou contrat avec production d'un bilan financier.

Financement de l'actif par l'État

Comptes	Rubriques	31/12/2022 (compte créditeur)	Augmentations (financements reçus)	Diminutions (reprises suite cession...)	31/12/2023 (compte créditeur)
10100000	Financements non rattachés à un actif	17 863 413,39	5 169 124,15	0,00	23 032 537,54
10411000	Financements Etat - Bien mis à disposition	130 017 732,00	0,00	0,00	130 017 732,00
10412000	Financements Etat - Bien remis en pleine propriété	36 698,63	0,00	0,00	36 698,63
10413100	Autres financements d'actifs - Etat	19 068 436,71	988 662,44	0,00	20 057 099,15
10413200	Autres financements d'actifs - ANR / IA	2 392 458,75	1 015 314,06	0,00	3 407 772,81
	Financement de l'actif par l'Etat	169 378 739,48	7 173 100,65	0,00	176 551 840,13

Comptes	Rubriques	31/12/2022 (compte débiteur)	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation, la cession ou mise au rebut de l'actif financé	31/12/2023 (compte débiteur)
10491000	Reprise résultat - Mise à disposition	-18 442 438,89	-3 796 467,85	0,00	-22 238 906,74
10492000	Reprise résultat - Remis en pleine propriété	-8 538,53	0,00	0,00	-8 538,53
10493100	Reprise résultat - Etat	-8 568 204,26	-643 800,43	0,00	-9 212 004,69
10493200	Reprise résultat - ANR / IA	-1 338 305,46	-306 594,47	0,00	-1 644 899,93
	Reprise sur quote-part	-28 357 487,14	-4 746 862,75	0,00	-33 104 349,89
	Financement - Reprise sur quote-part = montant au bilan	141 021 252,34	2 426 237,90	0,00	143 447 490,24

Le montant des financements reçus de l'Etat s'élève à 7 173 100,65 €.

Ces financements reçus de l'Etat et qui ont fait l'objet d'un titre de recettes et d'une reprise sur quote-part, sont en lien, entre autres, avec les projets de travaux suivants :

- la construction de la MIR des Chênes,
- le CPER (Site de Hirsch),
- la rénovation énergétique bâtiment IUT de Sarcelles,
- le plan de relance Neuville
- le plan de relance Sarcelles
- l'optimisation énergétique Chênes 1....

Financement de l'actif par des tiers

Comptes	Rubriques	31/12/2022 (compte créditeur)	Augmentations (financements reçus)	Diminutions (reprises suite cession...)	31/12/2023 (compte créditeur)
13120000	Financements Régions	116 538,34	209 941,86		326 480,20
13130000	Financements Départements	2 552 572,23			2 552 572,23
13140000	Financements Communes	63 681,21	43 040,00		106 721,21
13150000	Financements Autres entités publiques	841,48			841,48
13160000	Financements Union européenne	30 539,53			30 539,53
13170000	Financements Autres organismes	92 740,27			92 740,27
13180000	Financements Autres	0,00			0,00
	Financements non rattachés à un actif	2 856 913,06	252 981,86	0,00	3 109 894,92
13412000	Financements Régions	13 377 931,38	182 268,14		13 560 199,52
13413000	Financements Départements	5 244 570,36	200 000,00		5 444 570,36
13414000	Financements Communes	1 178 364,19	6 960,00		1 185 324,19
13415000	Financements Autres entités publiques	1 302 718,35			1 302 718,35
13416000	Financements Union européenne	509 891,52			509 891,52
13417000	Financements Autres organismes	1 878 865,76			1 878 865,76
13418000	Financements Autres	37 613 584,87			37 613 584,87
	Financements rattachés à un actif	61 105 926,43	389 228,14	0,00	61 495 154,57
	Financements rattachés à un actif	63 962 839,49	642 210,00	0,00	64 605 049,49

Comptes	Rubriques	31/12/2022 (compte débiteur)	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation, la cession ou mise au rebut de l'actif financé	31/12/2023 (compte débiteur)
13492000	Reprise résultat - Régions	-4 671 337,12	-552 687,92		-5 224 025,04
13493000	Reprise résultat - Départements	-1 448 345,20	-299 890,65		-1 748 235,85
13494000	Reprise résultat - Communes	-436 561,24	-74 704,92		-511 266,16
13495000	Reprise résultat - Autres entités publiques	-1 097 736,79	-45 561,91		-1 143 298,70
13496000	Reprise résultat - Union européenne	-461 255,59	-18 755,93		-480 011,52
13497000	Reprise résultat - Autres organismes	-853 917,98	-54 522,36		-908 440,34
13498000	Reprise résultat - Autres	-30 809 404,68	-1 642 927,85		-32 452 332,53
	Reprise sur quote-part	-39 778 558,60	-2 689 051,54	0,00	-42 467 610,14
13900000	Reprise résultat - Autres	27 085,44			27 085,44
	Reprise financement	27 085,44	0,00	0,00	27 085,44
	Financement - Reprise sur quote-part = montant au bilan	24 211 366,33	-2 046 841,54	0,00	22 164 524,79

Le montant des financements reçus par des tiers (autres que l'Etat) s'élève à 642 210,00 €.

Ces financements reçus par des tiers autres que l'Etat et qui ont fait l'objet de titres de recettes et de reprises sur quote-part sont en lien, en particulier, avec les projets de travaux suivants :

- MT2U IUT Sarcelles,
- le campus international,
- les travaux et équipements de l'Ecole du design, ...

2. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges constituent un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

La comptabilisation des provisions pour risques et charges obéit à l'existence d'une obligation de l'établissement à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'inscription au passif en provision et non en charge se justifie par le fait que l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon définitive. L'évaluation de la provision est faite sur la base de la meilleure évaluation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Rubriques	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour litiges	517 327,00	452 749,46	0,00	-517 327,00	452 749,46
Provisions pour risques	517 327,00	452 749,46	0,00	-517 327,00	452 749,46
Provisions pour CET	904 271,00	942 199,00	0,00	-904 271,00	942 199,00
Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour charges	904 271,00	942 199,00	0,00	-904 271,00	942 199,00
TOTAL	1 421 598,00	1 394 948,46	0,00	-1 421 598,00	1 394 948,46

Deux types de provisions sont comptabilisés :

- les litiges en cours de l'établissement,
- les Comptes-Epargne-Temps (congés non pris par les agents titulaires).

Elles sont enregistrées au compte 68151000, le compte de contrepartie est décliné ci-dessous :

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022 (compte créditeur)	Balance sortie au 31/12/2023 (compte créditeur)
15110000	Provisions pour litiges	517 327,00	452 748,46
15820000	Provisions pour CET	904 271,00	942 200,00
15880000	Provisions autres	0,00	0,00
TOTAL		1 421 598,00	1 394 948,46

a. Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges ont été évaluées par la direction du pilotage avec le concours de nos conseils (cabinets d'avocats). Dans le courant de l'année 2023, quelques dossiers se sont clos, ce qui explique la baisse de la dotation par rapport à 2022.

OBJET DE LA PROVISION	2022	2023
RH - LITIGES PERSONNELS	120 000,00	5 631,50
LITIGES MARCHES PUBLICS	325 559,00	437 116,96
LITIGES AUTRES CONTENTIEUX	71 768,00	10 000,00
TOTAL	517 327,00	452 748,46

Les deux litiges RH existants en 2022 pour une provision de 120 000 €, sont clos. CY a été condamné à verser 11 500,00 € ; deux nouveaux litiges RH sont apparus en 2023 dont le montant provisionné s'élève à 5 631,50 €.

Les trois litiges marchés publics en 2022 pour une provision de 325 559 € sont toujours en cours. Un nouveau litige est apparu en 2023 pour lequel la provision évaluée à 111 557,96 € s'ajoute à la provision constituée.

Deux litiges autres contentieux en 2022 ont constitué une provision de 71 768 €. En 2023, un des deux litiges dont la provision était de 61 768 € s'est clos pour désistement. Aussi, la provision est ramenée au montant du litige existant, soit 10 000 €, dossier toujours en cours.

b. Provisions du compte épargne temps (CET)

Il s'agit de valoriser les jours de congés non pris, comptabilisés sur un compte épargne temps au cas où les agents souhaiteraient être rémunérés.

La provision CET est calculée au coût moyen chargé par catégorie (A ; B ; C). La provision en 2023 de 942 199 €, est en augmentation de 4,19 % par rapport à 2022 (904 271 €).

La crise sanitaire a modifié les comportements des agents et n'est donc pas sans conséquence sur l'augmentation des jours de congés non pris. D'autre part, il faut tenir compte de la revalorisation du barème de monétisation des CET (cf. chapitre 1- 5, d - faits caractéristiques de l'année).

3. DETTES

Une dette est une obligation que l'établissement a envers un tiers. Les dettes sont généralement liées à un contrat comme par exemple lors d'un achat auprès d'un fournisseur.

Elles doivent être rattachées à l'exercice comptable auquel la dette a été réalisée. Les dettes doivent figurer sur le bilan de l'université jusqu'à ce qu'elles soient terminées juridiquement.

Tableau des dettes
Format ICC (instruction comptable commune)

Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières	335 883 156,00	6 900,00	335 741 506,00	134 750,00
- Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dettes financières et autres Emprunts	335 883 156,00	6 900,00	335 741 506,00	134 750,00
Dettes non financières	83 320 294,24	52 524 016,30	30 023 170,50	773 107,44
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 372 447,86	6 301 119,73	2 036 747,78	34 580,35
- Dettes fiscales et sociales	5 537 400,00	5 537 400,00	0,00	0,00
- Avances et acomptes reçus	37 016 338,39	19 290 516,79	16 987 294,51	738 527,09
- Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)				
- Dettes liées au prélèvement sur ressources accumulées	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres dettes non financières	28 039 616,31	17 040 488,10	10 999 128,21	0,00
- Produits constatés d'avance	4 354 491,68	4 354 491,68	0,00	0,00
TOTAUX	419 203 450,24	52 530 916,30	365 764 676,50	907 857,44

a. Dettes financières

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
16510000	Dépôts	282 250,00	131 650,00
16550000	Cautionnements	16 900,00	10 000,00
16740000	Avances de l'Etat et des entités publiques	335 741 506,00	335 741 506,00
TOTAL		336 040 656,00	335 883 156,00

Les dettes financières sont comptabilisées au crédit du compte 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Leur remboursement est constaté par le débit de ce même compte.

Au bilan, les dettes financières figurent au passif dans la rubrique « Dettes financières ».

✚ Dépôts

Ce compte comptable a été alimenté par la reprise, au 1^{er} janvier 2020, des dépôts effectués par les étudiants de CY TECH à la suite d'un prêt d'ordinateur portable.

Au 31 décembre 2023, 189 dossiers sont toujours en cours pour un montant total de 131 650,00 € (contre 380 dossiers et 282 250,00 € au 31/12/2022), qui seront remboursés lors de la restitution de l'ordinateur portable.

Pour rappel, une réimputation a eu lieu en 2023 car certains dossiers n'avaient pas été saisis sur ce compte de dépôts mais en cautionnement.

Cautionnements

Il s'agit de la caution de 10 000 € depuis 2018 relative à un espace de restauration sur le site de Sarcelles (convention d'occupation) passée avec la société CONVIVIO.

Avances de l'Etat et des entités publiques

Il s'agit de l'écriture de contrepartie de la dotation non consommable (débit 2751* / crédit 1674*) relative à la convention avec l'ANR « Dévolution I-SITE » (cf. chapitre des immobilisations financières).

b. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
40110000	Fournisseurs Achats	292 115,82	207 851,97
40410000	Fournisseurs d'immobilisations	61 545,84	3 105,76
40470000	Fournisseurs d'immo. Retenues de garantie	252 432,55	155 958,38
40810000	Fournisseurs Factures non parvenues	4 340 011,96	6 580 394,52
40840000	Fournisseurs d'immo.Fact. non parvenues	1 023 713,68	1 425 137,23
TOTAL		5 969 819,85	8 372 447,86

Comptes 40110000 et 40410000

Ces comptes représentent les dépenses saisies mais qui n'ont pas pu être mises en paiement avant le 31 décembre de l'année. Elles sont en diminution par rapport à 2022.

Compte 40470000

Sont inscrites dans ce compte les retenues de garantie liées aux marchés de travaux, elles sont en baisse par rapport à 2022.

Comptes 40810000 / 40840000

Les charges à payer correspondent :

- aux services faits valorisés pour lesquels les factures n'ont pas encore été reçues et/ou comptabilisées,
- aux charges à payer à comptabiliser (CAPAC), permettant le rattachement des charges à l'exercice qui n'avaient pas pu faire l'objet d'un service fait valorisé.

La hausse globale sur le compte 4081 relève principalement de la saisie des CAPAC sur les fluides s'élevant à 1 310 254,87 €.

c. Les dettes fiscales et sociales

Il s'agit de l'ensemble des coûts liés aux agents, en tant que salariés (fonctionnaires, contractuels) pour lequel le paiement est différé à 2024.

Les charges à payer de personnel 2023 sont détaillées dans les tableaux suivants :

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
42860000	Personnels - autres charges à payer	4 847 325,00	5 537 400,00

Libellé de la charge	Montant
Congés annuels non pris - contractuels non enseignants	405 823,00
Congés annuels non pris - titulaires non enseignants	558 571,00
Heures complémentaires payées en N+1	194 803,00
Heures complémentaires - vacataires	1 605 616,00
Heures complémentaires - enseignants en poste	1 704 679,00
Rémunérations N payées en N+1	1 067 908,00
Total	5 537 400,00

d. Avances et acomptes reçus

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
41910000	Clients - Avances reçues	4 395 158,44	4 698 159,42
41920000	Clients étudiants - Avances reçues	29 641,47	10 640,00
44190000	Avances sur financements et subventions	24 641 690,43	22 327 218,49
44193200	Avances sur revenus	3 285 084,06	9 980 320,48
Total		32 351 574,40	37 016 338,39

Lorsqu'un client public ou privé verse une avance, elle est comptabilisée dans un compte d'attente 41910000 (clients privés), 41920000 (étudiants – CY TECH) ou 44191000 (clients publics).

Lors de l'établissement des bilans financiers intermédiaires ou finaux, un produit est comptabilisé (établissement d'un titre de recette) à hauteur des dépenses pour la période établie.

Ce n'est qu'après cette étape, que l'agence comptable peut rapprocher l'avance versée avec le titre de recette.

- Compte 4191* : avances reçues des clients privés qui seront régularisées au fur et à mesure de l'avancement des projets, lors de l'établissement d'un bilan financier selon le calendrier prévu pour chacune des conventions ;
- Compte 4192* : avances reçues des étudiants (qui étaient à l'époque inscrit à l'EISTI) correspondant au versement intégral des frais d'inscription pour toute leur scolarité (cycle d'ingénieur). Ces avances sont restituées aux étudiants dès complétude du dossier. En effet, nous sommes habilités à percevoir les frais de scolarité uniquement pour l'année universitaire en cours.
- Compte 4419* : avances reçues par des financeurs publics qui seront régularisées au fur et à mesure de l'avancement des projets, lors de l'établissement d'un bilan financier selon le calendrier prévu pour chacune des conventions.
- Compte 441932* : intérêts produit par la dotation non consommable dans le cadre de la pérennisation I-SITE. Nous recevons 9 millions d'euros de financement par an pour une durée indéterminée.

A fin 2023, la somme des encaissements reçus et des dépenses réalisées génère un solde en compte d'attente, de 9 980 320,48 €

Intérêts reçus				Intérêts utilisés	
Date	Période	Nature	Montants	Montants	Date
Solde compte 44193200 au 31/12/2022			3 285 084,06		
Dépenses 2023 sur intérêts reçus en 2022				2 304 763,57	28/12/2023
05/01/2023	T4/2022	PIA 1	581 537,80		
	T4/2022	PIA 2	1 686 955,35		
05/04/2023	T1/2023	PIA 1	568 895,67		
	T1/2023	PIA 2	1 650 282,41		
05/07/2023	T2/2023	PIA 1	575 216,73		
	T2/2023	PIA 2	1 668 618,88		
04/10/2023	T3/2023	PIA 1	581 537,80		
	T3/2023	PIA 2	1 686 955,35		
Total des mouvements sur l'année 2023			8 999 999,99	2 304 763,57	
Total des mouvements 2023			6 695 236,42		
Solde compte 44193200 au 31/12/2023			9 980 320,48		

e. Autres dettes non financières (comptes d'attente)

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
41980000	Clients-rabais-remis	92 000,00	0,00
46630000	Virements à réimputer	27 262,03	-2 124,11
46640000	Excédents de versements à rembourser	5 136,82	4 067,54
46710000	Aide mobilité internationales fournisseurs	2 929,00	169,00
46740000	Taxe d'apprentissage	1 928,18	109,26
47110000	Recettes perçues avant émission de titre	466 249,62	235 968,67
47150000	Recettes régisseurs	10 200,50	0,00
47180000	Autres recettes à classer	1 500 072,48	1 924 413,58
47310000	Recettes à transférer	22 523 963,29	25 877 012,37
TOTAL		24 629 741,92	28 039 616,31

Compte 46630000

Il s'agit des rejets de virements et prélèvements pour les motifs principalement de compte clos et de provision insuffisante.

Compte 46640000

Il s'agit des trop-perçus de virements sur inscriptions (arrondis à reclasser en dons, ou remboursement suite à des refus de visa).

Compte 46710000 (créditeur) - dispositif d'intervention pour compte de tiers

Il s'agit des aides destinés aux étudiants :

Bourse AMI 2023 (Financé par l'Etat) : il s'agit du montant restant à reverser aux étudiants

Compte comptable	Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Solde s/ encaissements antérieurs à 2023	Encaissements 2023	Total des encaissements	Solde s/ décaissements antérieurs à 2023	Décaissements 2023	Total des décaissements	Solde (enc.-décais.)
46710000	AMI2017ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	103 200,00	0,00	103 200,00	0,00
	AMI2019ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	103 200,00	0,00	103 200,00	0,00
	AMI2020ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	103 200,00	0,00	103 200,00	0,00
	AMI2021ETA	102 000,00	80,00	102 080,00	100 351,00	1 729,00	102 080,00	0,00
	AMI2022TA	102 000,00	160,00	102 160,00	100 720,00	1 440,00	102 160,00	0,00
	AMI2023ETA	0,00	102 000,00	102 000,00	0,00	101 831,00	101 831,00	169,00
	BIV2019DVO	6 110,00	0,00	6 110,00	6 110,00	0,00	6 110,00	0,00
	ERASMUS PLUS	156 546,00	0,00	156 546,00	156 546,00	0,00	156 546,00	0,00
	FUSETUOPCT	0,00	40 798,00	40 798,00	0,00	64 998,00	64 998,00	-24 200,00
			676 256,00	143 038,00	819 294,00	673 327,00	169 998,00	843 325,00

Compte 46740000

Il s'agit d'un montant reçu au titre de la taxe d'apprentissage non titré. Régularisation prévue en 2024.

Compte 47110000

Il s'agit des virements relatifs aux frais d'inscription qui, au 31 décembre 2023, n'ont pas fait l'objet d'une quittance dans le logiciel APOGEE (gestion des inscriptions étudiantes) car ces virements sont en cours d'identification par les services de la scolarité.

Compte 47180000

Les autres recettes à classer concernent les virements reçus et qui restent en cours d'identification, au 31/12/2023. Les informations relatives à ces versements n'ont pas permis, soit :

- d'identifier le client,
- d'identifier le client mais, la nature du versement n'est pas précisée.
- d'identifier le client et la nature du versement mais le titre de recettes n'a pas pu être émis avant la fin d'exercice.

Comptes 47310000 : dispositifs d'intervention pour compte de tiers

Il s'agit du solde restant à reverser aux partenaires (et à nous-même → retour à un flux budgétaire) après justification des dépenses prévues aux conventions, au 31 décembre 2023 relatif aux Projets d'Investissements d'Avenir (INEX, EUR, NCU...).

Compte comptable	Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Solde s/ encaissements antérieurs à 2023	Encaissements 2023	Total des encaissements	Solde s/ décaissements antérieurs à 2023	Décaissements 2023	Total des décaissements	Total encaissements - décaissements
	INEX ANR PREFINANCEMENT 2018	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00
	INEX ANR ECH AVRIL 2018	3 865 237,00	0,00	3 865 237,00	3 865 237,00	0,00	3 865 237,00	0,00
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2018	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	0,00
	INEX ANR ECH AVRIL 2019	3 901 328,75	0,00	3 901 328,75	3 901 328,75	0,00	3 901 328,75	0,00
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2019	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	0,00
	INEX ANR ECH AVRIL 2020	3 824 642,25	0,00	3 824 642,25	3 824 642,25	0,00	3 824 642,25	0,00
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2020	3 840 945,00	131 315,42	3 972 260,42	3 337 334,04	634 926,38	3 972 260,42	0,00
	INEX ANR LABEX MME DII OCT 18 A OCT 21	1 492 819,00	0,00	1 492 819,00	1 315 090,00	0,00	1 315 090,00	177 729,00
	INEX ANR LABEX PATRIMA OCT18	18 828,00	0,00	18 828,00	18 828,00	0,00	18 828,00	0,00
	INEX ANR ECH AVRIL 2021	5 218 961,00	0,00	5 218 961,00	0,00	3 003 252,85	3 003 252,85	2 215 708,15
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2021	3 143 385,00	0,00	3 143 385,00	0,00	0,00	0,00	3 143 385,00
	INEX ANR ECH MARS 2022	3 126 209,00	0,00	3 126 209,00	0,00	0,00	0,00	3 126 209,00
	INEX ANR ECH SOLDE 2022	1 582 274,00	0,00	1 582 274,00	0,00	0,00	0,00	1 582 274,00
	NCUNIV_ANR	7 325 735,81	0,00	7 325 735,81	4 296 208,91	1 125 527,00	5 421 735,91	1 903 999,90
	EURSCH_ANR	5 678 640,00	0,00	5 678 640,00	4 019 362,84	823 174,94	4 842 537,78	836 102,22
	LYLITIPDCD	945 000,00	0,00	945 000,00	258 036,24	581 229,45	839 265,69	105 734,31
	AIDPERMASP	22 500,00	31 875,00	54 375,00	22 500,00	30 000,00	52 500,00	1 875,00
	INPAD-ERAS	181 974,40	45 493,60	227 468,00	181 974,40	45 493,60	227 468,00	0,00
	SCORE-EU	210 540,00	0,00	210 540,00	210 540,00	0,00	210 540,00	0,00
	LOLABAT-EU	5 760 669,66	0,00	5 760 669,66	5 760 669,66	0,00	5 760 669,66	0,00
	CMQCCVERSA - CHANTIERS VERSAILLES	1 716 000,00	0,00	1 716 000,00	1 906 000,00	0,00	1 906 000,00	-190 000,00
	SFRI_ANR	800 000,00	1 600 000,00	2 400 000,00	430 456,69	633 743,36	1 064 200,05	1 335 799,95
	EWINS-ERAS	234 050,60	0,00	234 050,60	133 743,20	86 834,40	220 577,60	13 473,00
	EUTOPIA_EU	1 961 400,00	1 002 882,51	2 964 282,51	1 961 400,00	1 002 882,51	2 964 282,51	0,00
	HYBRIDATION	563 000,00	0,00	563 000,00	510 000,00	45 161,10	555 161,10	7 838,90
	DEMOES	650 000,00	5 200 000,00	5 850 000,00	366 164,75	639 825,70	1 005 990,45	4 844 009,55
	ERASMUS PLUS (ERASMUOPCT)	156 546,00	0,00	156 546,00	62 618,40	62 618,40	125 236,80	31 309,20
	ERASMUS PLUS (ARISTAOPCT)	117 475,60	87 063,40	204 539,00	81 815,60	81 815,60	163 631,20	40 907,80
	CYGENE_ANR (PIA GENERATIONS)	3 120 000,00	3 219 993,60	6 339 993,60	252 270,05	1 284 637,69	1 536 907,74	4 803 085,86
	CONCOUOPCT (CY TECH DESTINATION CONCOURS)	750,00	300,00	1 050,00	750,00	300,00	1 050,00	0,00
	IDEES_ANR	0,00	1 928 570,00	1 928 570,00	217 977,00	445 905,24	663 882,24	1 264 687,76
	ARENASOPCT (COMMISSION EUROPEENNE)	0,00	1 449 891,05	1 449 891,05	0,00	1 237 782,75	1 237 782,75	212 108,30
	VERSACLOUD (AILE ST CLOUD)	0,00	1 196 864,00	1 196 864,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	96 864,00
	SHIEL-ERAS	0,00	123 600,00	123 600,00	0,00	101 200,00	101 200,00	22 400,00
	ACT_PRO_ANR	0,00	297 000,00	297 000,00	0,00	0,00	0,00	297 000,00
		72 140 801,07	16 314 848,58	88 455 649,65	49 616 837,78	12 966 310,97	62 583 148,75	25 872 500,90

La variation de la trésorerie au niveau de l'université entre 2022 et 2023 s'élève à +4 720 885,19 €.

Cette augmentation de la trésorerie est en partie liée aux opérations pour compte de tiers. En effet, rien que sur le dispositif des opérations pour compte de tiers (comptes 46710000 et 47310000), la variation entre encaissements / décaissements est de + 3 321 577,61 €

f. Produits constatés d'avance

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
48700000	Produits constatés d'avance	4 017 654,08	4 354 491,68

Des prestations ou biens ayant fait l'objet d'une facturation sur l'exercice comptable 2023 alors que la réalisation se produira sur l'exercice 2023 nécessite la comptabilisation d'un produit constaté d'avance (PCA).

L'obligation du rattachement des produits à l'exercice nécessite cette écriture qui diminue le résultat comptable sur l'année 2023 pour impacter l'année 2024.

Les produits constatés d'avance correspondent à :

- des conventions et contrats de recherche pour un montant total de 4 287 991,68 €,
- des conventions de formation continue pour un montant total de 66 500,00 €.

4. RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET RESULTAT

a. Réserves (compte 10682000)

Le compte 10682 « Réserves facultatives » enregistre les résultats excédentaires maintenus en fonds propres par l'université. Son solde présente le montant cumulé de ces résultats.

Conformément à l'article 3 de la délibération n°3, portant approbation sur le compte financier 2022, lors de la séance du 14 mars 2023, le Conseil de site a décidé d'affecter, en compte de réserves :

- le résultat excédentaire 2022 : +4 529 595,69 €
- le report à nouveau (débitaire) 2022 : -6 175 817,15 €

Ainsi, le montant des réserves au 31 décembre 2023 s'élève à **55 006 687,28 €**.

Comptes	Libellés	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	2024 Affectation résultat et RAN N-1 en réserve
10682000	Reserve de l'établissement	56 652 908,74	55 006 687,28	54 947 404,03
12000000	Resultat de l'exercice (solde créditeur)	4 529 595,69		
12900000	Resultat de l'exercice (solde débiteur)		-60 234,92	
11000000	Report à nouveau (solde créditeur)		951,67	
11900000	Report a nouveau (solde débiteur)	-6 175 817,15		

Lors de l'approbation du compte financier 2023, il sera proposé aux administrateurs que :

- *le report à nouveau de 951,67 € soit affecté au compte de réserves*
- *le résultat déficitaire de -60 234,92 € soit apuré par le compte de réserves.*

Ainsi, après ce vote puis la comptabilisation en 2024, le niveau du compte de réserves s'élèvera à 54 947 404,03 €.

b. Report à nouveau (compte 11000000)

A la clôture de l'exercice, la balance comptable doit faire apparaître soit un solde créditeur au compte 11000000, soit un solde débiteur au compte 11900000.

Le compte 11000000 de report à nouveau a été mouvementé en 2023 suite à 5 écritures correctives sur commande d'achats qui ont généré des régularisations d'amortissements en comptabilité des immobilisations pour un montant total créditeur de **951,67 €**.

c. Résultat (compte 12900000)

Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire (compte 12900000) à hauteur de **-60 234,92 €**.

Résultat comptable	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Evolution du résultat comptable	1 329 059,84	4 529 595,69	-60 234,92

d. Informations complémentaires

Capacité d'Autofinancement

La CAF permet de déterminer la capacité financière de l'établissement à pouvoir assumer seul ses acquisitions d'immobilisations.

Capacité d'Auto Financement (CAF) : Résultat + charges non décaissables - produits non décaissables

CAF - Méthode soustractive	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 329 059,84	4 529 595,69	-60 234,92
+ dotations aux amorts, dépréc, provisions	18 606 419,44	14 296 801,35	14 340 618,49
+ valeur nette comptable d'éléments actifs cédés			
- reprises sur amorts, dépréc, provisions	-1 005 903,00	-1 339 340,04	-1 913 144,70
- produits de cessions d'éléments actifs	-33 398,25	-7 382,68	
- quote-part des subv. d'investissement	-11 956 147,28	-7 183 692,26	-7 435 914,29
CAF	6 940 030,75	10 295 982,06	4 931 324,58

Fonds de roulement

Le fonds de roulement net global est le surplus des ressources stables qui permet de financer l'exploitation.

FDR = Ressources stables - Emplois stables

BALANCE CONSOLIDÉE APRES RESULTAT	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
+ SC CLASSE 1	303 201 263,97	632 013 422,84	633 469 718,47
+ SC CLASSE 2	138 119 684,57	115 979 496,49	128 408 942,19
- SD CLASSE 1	-91 662 133,26	-74 311 862,89	-75 632 194,95
- SD CLASSE 2	-322 735 043,67	-642 006 348,38	-656 797 019,64
+ SC COMPTE 49*	517 021,04	491 546,70	321 072,16
FOND DE ROULEMENT	27 440 792,65	32 166 254,76	29 770 518,23
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-2 358 819,04	4 725 462,11	-2 395 736,53

Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement désigne le besoin en trésorerie nécessaire du fait de l'activité. L'établissement encaisse des sommes d'argent (encaissements) et paie des charges (décaissements).

Il existe un décalage de trésorerie entre les encaissements et les décaissements. Le besoin en fonds de roulement représente la somme d'argent nécessaire pour effacer ce décalage de trésorerie.

Besoin en Fonds de Roulement Net Global (BFR) : Stocks + créances clients - dettes fournisseurs et dettes fiscales.

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2022
Besoin en Fonds de Roulement Net Global (FRNG) 31/12/N-1	-40 809 526,57	-43 015 056,97	-46 852 394,63
Besoin en Fonds de Roulement Net Global (FRNG) 31/12/N	-43 015 056,97	-46 852 394,63	-53 969 016,35
Variation du Besoin en FRNG	-2 205 530,40	-3 837 337,66	-7 116 621,72

Le BFR est négatif, ce qui signifie que CY Cergy Paris Université génère une ressource financière en profitant de ces décalages.

V. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Les charges et les produits sont analysés en tenant compte des trois derniers comptes financiers 2021, 2022 et 2023 avec une étude sur la variation 2023 par rapport à l'exercice 2022.

Il s'agit d'éléments purement comptables (réalisation) et non budgétaires. Cela intègre les charges non décaissables (écritures d'inventaire, provisions, dotations aux amortissements, dépréciations) et les produits non encaissables (écritures d'inventaire, reprises sur quote part, reprises sur provision, reprises sur dépréciation)

Contrairement à 2022, ce sont les charges + 7,8 % qui ont plus augmenté en comparaison aux produits + 5,38 %. L'an dernier, la proportion était une augmentation des produits à +5 % et +3.4 % pour les charges (pour rappel, en 2021, +4% pour les charges et +3% pour les produits).

Tableau des charges

Comptes comptables	Charges de fonctionnement	2021	%	2022	%	Variation % 2021/2022	2023	%	Variation % 2022/2023
60*	Achats et variation de stocks	5 990 348,73	3	6 331 830,37	3	↑ 5,7	9 378 840,00	5	↑ 48,1
61*	Achats de sous-traitance et services extérieurs	7 169 231,64	4	8 349 148,95	4	↑ 16,5	8 657 595,77	4	↑ 3,7
62*	Autres services extérieurs	10 621 868,82	6	12 891 228,17	7	↑ 21,4	12 829 346,88	7	↓ -0,5
63*	Impôts, taxes et versements assimilés	2 131 238,80	1	2 412 767,49	1	↑ 13,2	2 585 660,40	1	↑ 7,2
64*	Charges de personnel	140 202 899,90	74	146 035 453,78	74	↑ 4,2	155 351 226,97	79	↑ 6,4
65*	Autres charges de gestion	5 130 235,74	3	5 914 093,00	3	↑ 15,3	8 489 155,06	4	↑ 43,5
66*	Charges Financières	8 829,79	0	20 731,89	0	↑ 134,8	2 886,09	0	↓ -86,1
68*	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et au provisions	18 606 419,44	10	14 296 801,35	7	↓ -23,2	14 340 618,49	7	↑ 0,3
TOTAL DES CHARGES		189 861 072,86	100	196 252 055,00	100	↑ 3,4	211 635 329,66	100	↑ 7,8

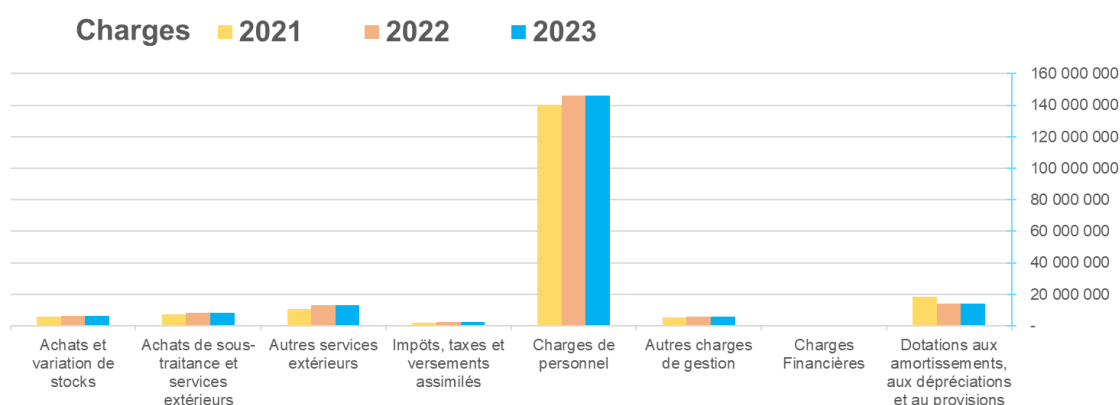
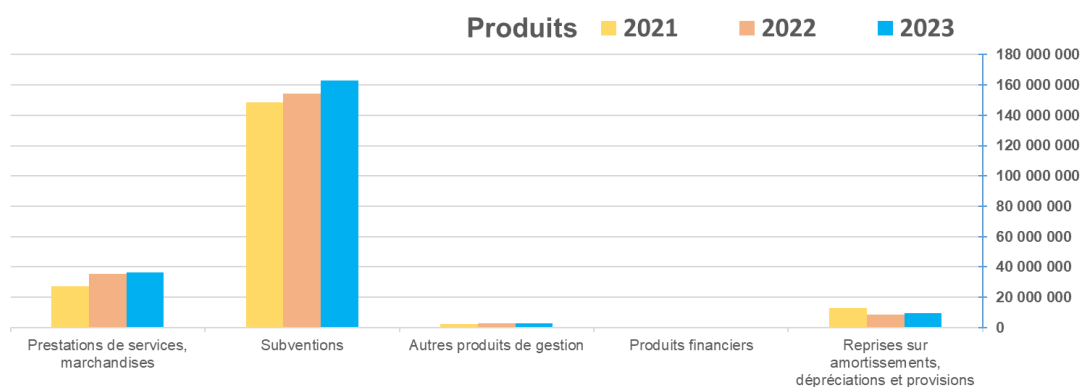
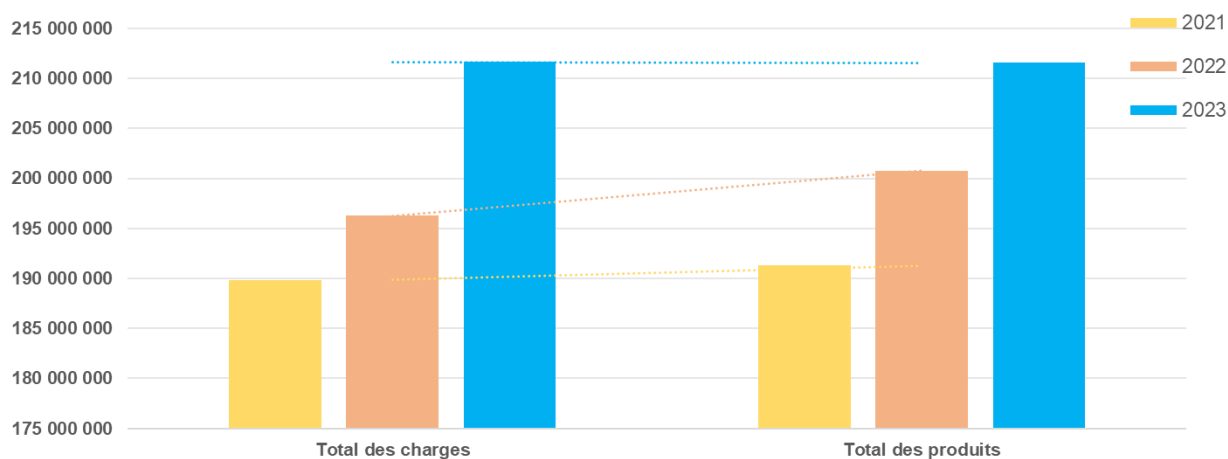


Tableau des produits

Comptes comptables	Produits de fonctionnement	2021	%	2022	%	Variation % 2021/2022	2023	%	Variation % 2022/2023
70*	Prestations de services, marchandises	27 358 807,50	14	35 206 149,53	18	↑ 28,7	36 533 891,13	17	↑ 3,8
74*	Subventions	148 453 445,00	74	154 418 420,41	77	↑ 4,0	163 077 831,78	77	↑ 5,6
75*	Autres produits de gestion	2 410 745,39	1	2 627 967,40	1	↑ 9,0	2 602 555,87	1	↓ -1,0
76*	Produits financiers	5 084,53	0	6 081,05	0	↑ 19,6	11 756,97	0	↑ 93,3
78*	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 962 050,28	6	8 523 032,30	4	↓ -34,2	9 349 058,99	4	↑ 9,7
TOTAL DES PRODUITS		191 190 132,70	100	200 781 650,69	100	↑ 5,0	211 575 094,74	100	↑ 5,4



	2021	2022	2023	Variation % 2021/2022
Total des charges	189 861 072,86	196 252 055,00	211 635 329,66	↑ 7%
Total des produits	191 276 487,12	200 781 650,69	211 575 094,74	↑ 5%
RESULTAT	1 415 414,26	4 529 595,69	- 60 234,92	↓ -7420%



1. CHARGES

En comptabilité générale, une charge se matérialise par la saisie d'un service fait dans SIFAC dès lors que la prestation est réalisée ou le matériel est mis en service.

a. Achats et variations des stocks

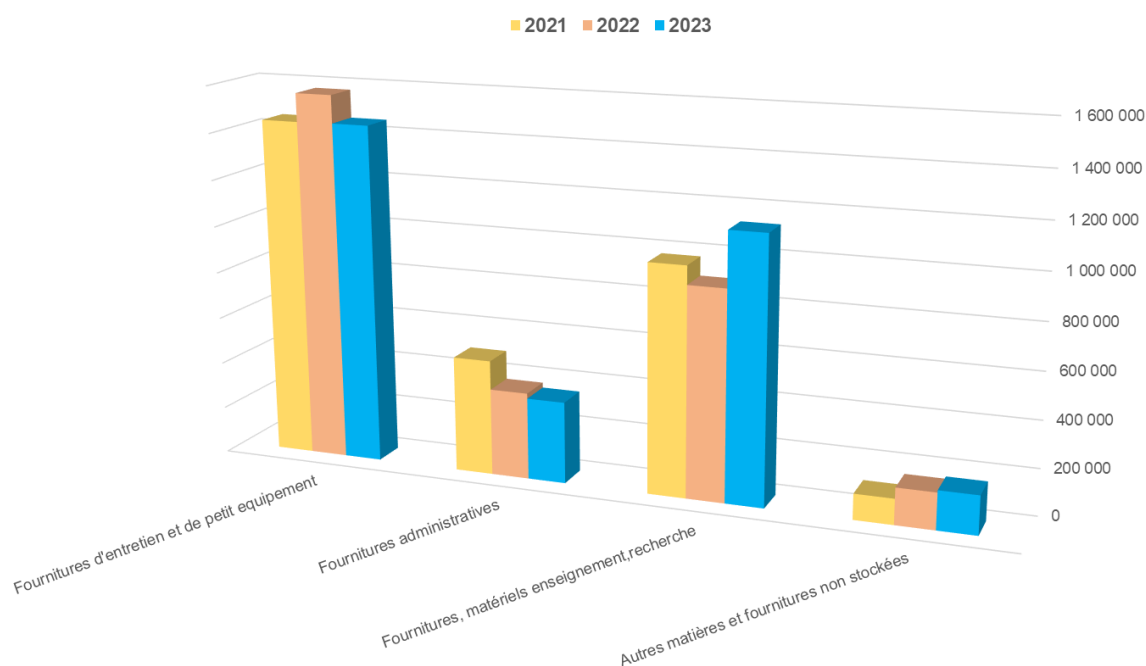
Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
60130000	Matière A	0,00	213,03	↑ 100	0,00	-213,03	↓ -100
60228000	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	→ 0	39,10	39,10	→ 0
60870000	Frais accessoires achats de marchandises	28 105,73	40 985,44	→ 0	37 262,69	-3 722,75	↓ -9
60611000	Electricité	1 310 655,82	1 637 521,20	↑ 25	3 042 740,29	1 405 219,09	↑ 86
60612000	Carburants et lubrifiants	28 439,57	36 466,41	↑ 28	32 852,15	-3 614,26	↓ -10
60613000	Gaz	634 894,33	559 933,30	↓ -12	1 694 285,56	1 134 352,26	↑ 203
60614000	Chauffage sur réseau	750 247,00	856 990,54	↑ 14	1 046 716,91	189 726,37	↑ 22
60617000	Eau	199 040,37	190 381,90	↓ -4	409 062,12	218 680,22	↑ 115
60630000	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 448 814,99	1 569 750,99	↑ 8	1 451 400,73	-118 350,26	↓ -8
60640000	Fournitures administratives	494 689,73	371 939,15	↓ -25	350 407,52	-21 531,63	↓ -6
60650000	Linge, vêtements de travail	11 322,01	14 782,74	↑ 31	15 505,64	722,90	↑ 5
60660000	Animaux	699,45	1 174,70	↑ 68	951,76	-222,94	↓ -19
60670000	Fournitures, matériels enseignement, recherche	975 179,94	895 747,64	↓ -8	1 131 274,07	235 526,43	↑ 26
60680000	Autres matières et fournitures non stockées	109 949,36	156 610,51	↑ 42	166 341,46	9 730,95	↑ 6
60980000	Rabais, remises, ristournes obtenus non affectés	-1 689,57	-667,18	↑ 61	0,00	667,18	↑ 100
TOTAL		5 990 348,73	6 331 830,37	↑ 6	9 378 840,00	3 047 009,63	↑ 48

L'augmentation générale des achats et variations des stocks s'élève à +48 % représentant +3 047 009,63 €. Toutefois, il est à noter qu'il s'agit pour la quasi-totalité de l'augmentation liée aux dépenses énergétiques (+2 944 363,68 €, cf. focus).

Les fournitures et matériels d'enseignement et de recherche sont également en augmentation, +26% alors que l'an dernier elles étaient en diminution.

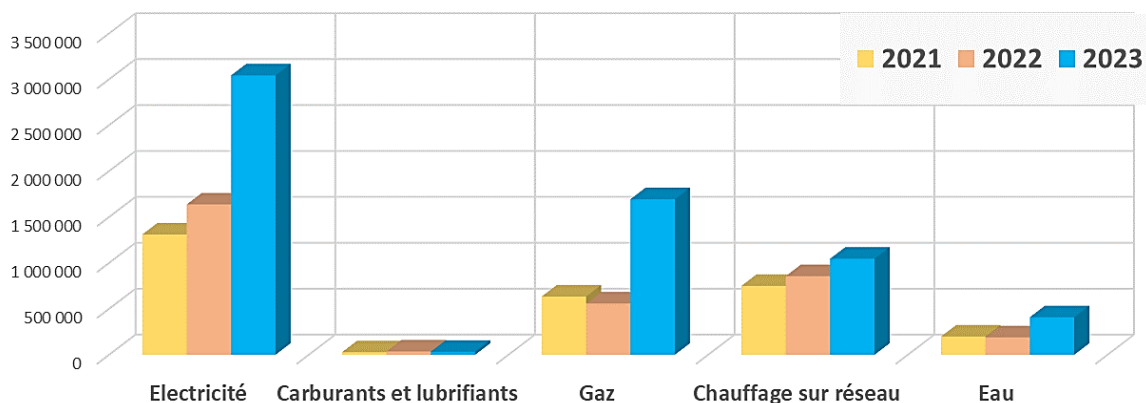
Les achats relatifs aux fournitures administratives (fournitures de bureau) ainsi que ceux liés à l'entretien ont respectivement diminué entre 2023 et 2022.

Principaux achats et variation de stocks - hors dépenses énergétiques



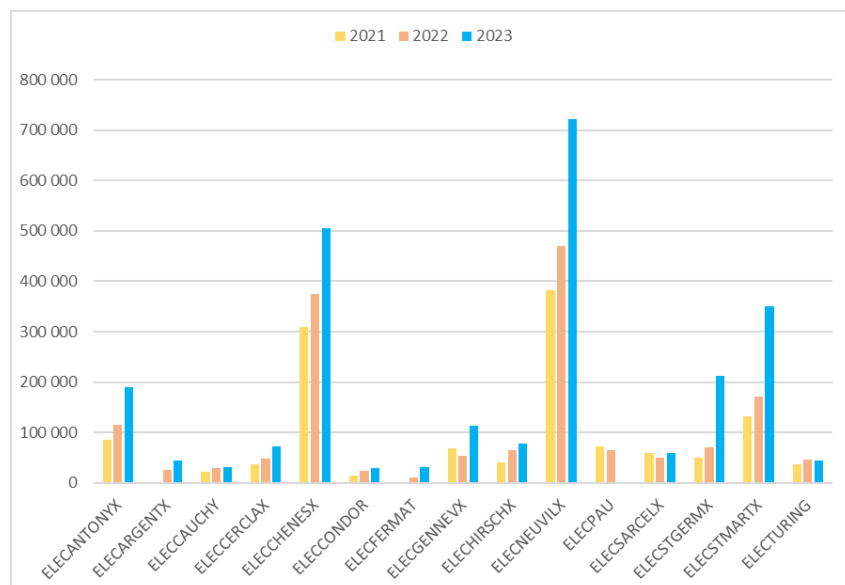
Focus sur les charges énergétiques

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
60611000	Electricité	1 310 655,82	1 637 521,20	3 042 740,29	1 405 219,09	↑ 186
60612000	Carburants et lubrifiants	28 439,57	36 466,41	32 852,15	-3 614,26	↓ -10
60613000	Gaz	634 894,33	559 933,30	1 694 285,56	1 134 352,26	↑ 303
60614000	Chauffage sur réseau	750 247,00	856 990,54	1 046 716,91	189 726,37	↑ 122
60617000	Eau	199 040,37	190 381,90	409 062,12	218 680,22	↑ 215
	TOTAL	2 923 277,09	3 281 293,35	6 225 657,03	2 944 363,68	↑ 190

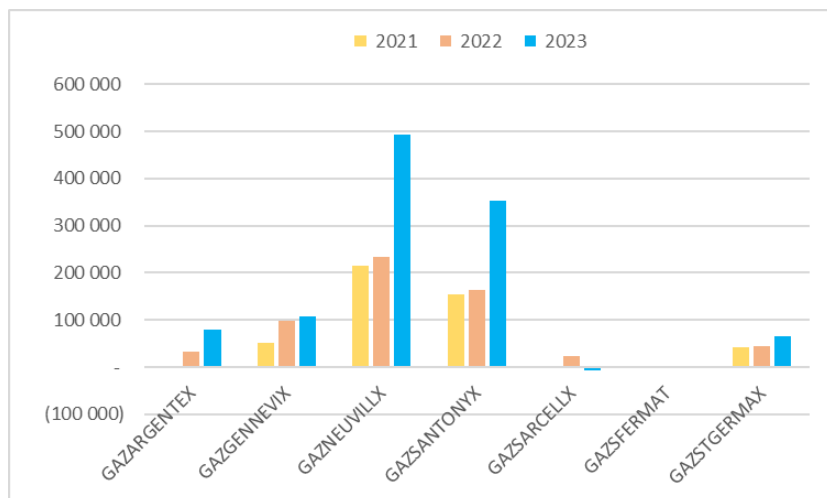


Les deux principaux postes qui ont subi une augmentation considérable sont l'électricité et le gaz.

Pour l'électricité, les principaux sites concernés sont Neuville, Les Chênes et Saint-Martin.

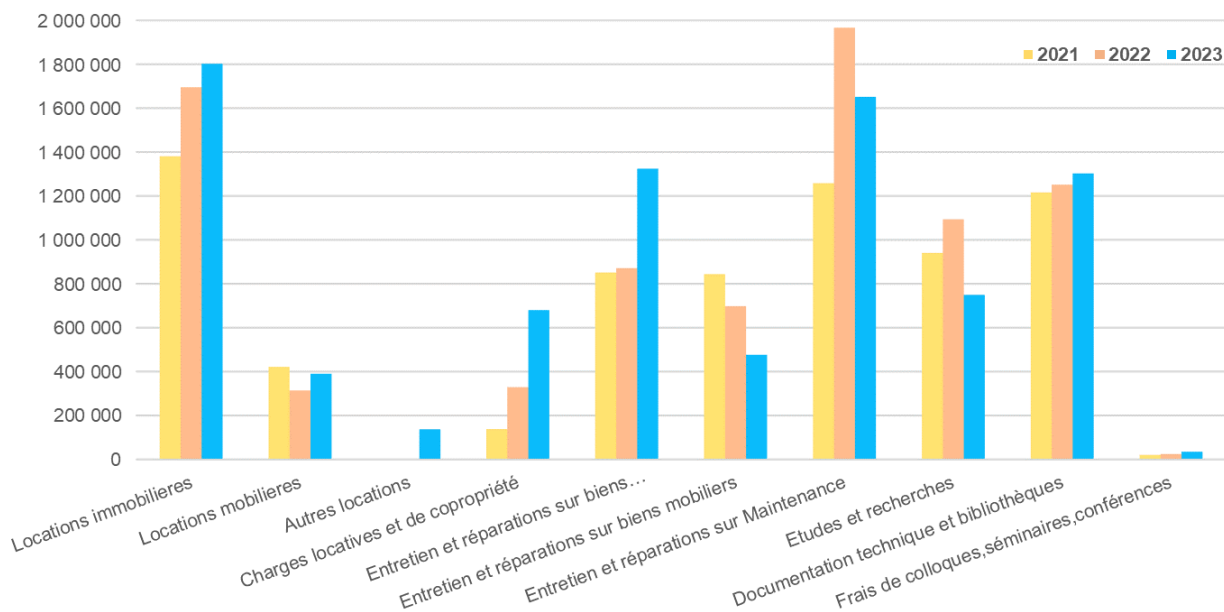


Concernant le gaz, les deux principaux sites concernés sont Neuville et Anthony.



b. Achats de sous-traitance et services extérieurs

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
61320000	Locations immobilières	1 380 659,37	1 695 080,78	↑ 23	1 801 915,77	106 834,99	↑ 6
61350000	Locations mobilières	421 797,58	314 280,36	↓ -26	390 324,73	76 044,37	↑ 24
61380000	Autres locations	95,87	0,00	↓ -100	137 008,61	137 008,61	↑ 100
61400000	Charges locatives et de copropriété	138 033,24	329 059,00	↑ 138	680 310,05	351 251,05	↑ 107
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	851 000,72	871 278,58	↑ 2	1 324 583,25	453 304,67	↑ 52
61550000	Entretien et réparations sur biens mobiliers	844 078,17	697 901,23	↓ -17	476 525,28	-221 375,95	↓ -32
61560000	Entretien et réparations sur Maintenance	1 258 076,44	1 966 679,60	↑ 56	1 651 681,56	-314 998,04	↓ -16
61610000	Multirisques	10 869,47	11 571,69	↑ 7	12 134,10	562,41	↑ 5
61620000	Assurance obligatoire dommage-construction	69 967,10	75 601,60	↑ 8	79 383,97	3 782,37	↑ 5
61630000	Assurance transport	15 286,06	15 733,26	↑ 3	14 094,75	-1 638,51	↓ -10
61680000	Autres assurances	2 658,49	2 637,94	↓ -1	2 702,18	64,24	↑ 2
61700000	Etudes et recherches	940 373,76	1 093 514,16	↑ 16	749 501,62	-344 012,54	↓ -32
61830000	Documentation technique et bibliothèques	1 215 900,20	1 251 360,05	↑ 3	1 302 613,65	51 253,60	↑ 4
61850000	Frais de colloques,séminaires,conférences	20 435,17	24 450,70	↑ 20	34 816,25	10 365,55	↑ 42
	TOTAL	7 169 231,64	8 349 148,95	↑ 16	8 657 595,77	308 446,82	↑ 4



Après une augmentation globale en 2022 de 16% par rapport à 2021, celle de 4% en 2023 reste mesurée.

Comptes 613* les locations

Les locations immobilières (compte 61320000)

Elles continuent de progresser. Pour rappel, Pau, EISTI LEBON, l'Ecole de Design et l'immeuble ORDINAL sont concernés. Les locations d'espace pour les forums entrent également dans cette imputation comptable.

D'ailleurs, L'augmentation des charges locatives est principalement liée à l'inflation sur les charges énergétiques de nos locations immobilières.

Les locations mobilières (compte 61350000)

Contrairement à l'an dernier (-26%), les locations mobilières (reprographie, etc...) sont en hausse de +24,20%.

Les autres locations (compte 61380000)

L'augmentation 2023 sur les autres locations (+137 008,61 €) est liée aux dépenses sur les nouveaux marchés relatifs à la Solution numérique innovante d'orientation professionnelle : SMART SKILLS + MOVEON, Forfait Dns Premium Annuel, ABONNEMENT A RESEARCH CONNECT 2022-2026, TMA SITE WEB. Pour rappel, ce poste de dépenses n'était pas utilisé les dernières années.

c. Autres services extérieurs

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
62110000	Personnel interimaire	0,00	0,00	→ 0	695,62	695,62	→ 0
62142000	Personnel mis à disposition de l'établissement	554 836,79	311 046,08	↓ -44	368 989,06	57 942,98	↑ 19
62260000	Honoraires	229 858,79	215 789,90	↓ -6	286 452,88	70 662,98	↑ 33
62270000	Frais d'actes et de contentieux	19 309,08	25 098,13	↑ 30	18 310,20	-6 787,93	↓ -27
62280000	Divers frais intermédiaire et honoraires	83 875,04	75 382,99	↓ -10	70 833,32	-4 549,67	↓ -6
62310000	Annonces et insertions	106 663,44	81 902,91	↓ -23	56 025,15	-25 877,76	↓ -32
62330000	Foires et expositions	18 078,07	92 261,46	↑ 410	68 004,08	-24 257,38	↓ -26
62340000	Cadeaux	5 140,12	5 686,90	↑ 11	9 340,79	3 653,89	↑ 64
62360000	Catalogues et imprimés	189 362,19	216 732,70	↑ 15	179 634,40	-37 098,30	↓ -17
62370000	Publications	493 193,67	408 076,92	↓ -17	326 024,33	-82 052,59	↓ -20
62380000	Divers	912 000,05	1 230 994,56	↑ 35	762 859,10	-468 135,46	↓ -38
62410000	Transports sur achats	15 690,64	13 126,38	↓ -16	20 865,30	7 738,92	↑ 59
62440000	Transports administratifs	10,22	1 014,00	↑ 9822	0,00	-1 014,00	↓ -100
62450000	Voyages d'études, visites et sorties pédagogiques	0,00	5 591,68	↑ 100	24 773,29	19 181,61	↑ 343
62470000	Transports collectifs du personnel	9 326,99	37 880,09	↑ 306	25 866,72	-12 013,37	↓ -32
62480000	Divers transport	32 504,97	36 705,04	↑ 13	41 174,35	4 469,31	↑ 12
62510000	Voyages et déplacements	569 191,39	1 110 854,10	↑ 95	1 288 352,90	177 498,80	↑ 16
62540000	Frais d'inscription aux colloques	79 925,66	181 418,68	↑ 127	255 003,32	73 584,64	↑ 41
62550000	Frais de deménagement	46 220,51	15 142,12	↓ -67	35 699,99	20 557,87	↑ 136
62560000	Missions personnels	249 149,92	873 665,80	↑ 251	1 118 616,91	244 951,11	↑ 28
62570000	Frais réceptions	282 546,66	554 786,48	↑ 96	625 185,65	70 399,17	↑ 13
62600000	Frais postaux et frais de télécommunications	306 132,87	284 390,59	↓ -7	249 597,01	-34 793,58	↓ -12
62780000	Autres frais et commissions	23 127,61	32 356,88	↑ 40	35 988,79	3 631,91	↑ 11
62810000	Concours divers	656 082,81	892 122,09	↑ 36	862 490,91	-29 631,18	↓ -3
62830000	Format* continue du personnel de l'établissement	459 757,23	430 523,07	↓ -6	485 007,01	54 483,94	↑ 13
62840000	Frais de recrutement du personnel	53 967,50	79 045,75	↑ 47	74 631,30	-4 414,45	↓ -6
62850000	Prestations extérieures de gardiennage	1 471 595,85	1 379 661,25	↓ -6	1 548 511,68	168 850,43	↑ 12
62860000	Prestation extérieure de nettoyage	2 103 880,69	2 147 302,63	↑ 2	2 175 688,60	28 385,97	↑ 1
62870000	Prestations extérieures d'informatique	211 390,96	338 324,61	↑ 60	428 878,75	90 554,14	↑ 27
62888000	Autres frais divers	1 439 049,10	1 814 344,38	↑ 26	1 385 845,47	-428 498,91	↓ -24
	TOTAL	10 621 868,82	12 891 228,17	↑ 21	12 829 346,88	-61 881,29	↓ 0

Les autres services extérieurs sont en très minime diminution globale de -61 881,29 € soit -0,5%.

Toutefois, trois postes ont des variations importantes à la hausse :

✚ Voyages, déplacements et missions (comptes 62510000 et 62560000)

Cette année 2023 marque une nouvelle fois une augmentation des dépenses relatives aux frais de déplacement, +422 449,91 € soit +1,21% mais dans une mesure très inférieure à l'an passé, +1 166 178,59 € soit +2,43%. Le nombre de missions liquidé en 2023 (3450) est identique à 2022 (3489), alors que le nombre de factures FCM a nettement augmenté passant de 3674 à 4484. Outre cette augmentation en quantité, l'inflation sur les tarifs hôteliers mais également sur les coûts des transports est à prendre en compte.

Enfin, suite à un retard de traitement des missions, une augmentation des CAPAC est également à noter, +112 575,35 € passant de 177 331,25 € à 289 906,60 €.

✚ Prestations de gardiennage (62850000)

L'augmentation de ce poste de dépenses, +168 850,43 € soit +12% est liée à la révision des prix du marché (et en regard de l'inflation).

A contrario, les deux postes les plus en baisse concernent les publicités, publications et relations publiques diverses (62380000) et les autres prestations extérieures diverses (62880000).

📌 Publicités, publications et relations publiques divers (62380000)

Deux facteurs principaux détaillent la baisse globale de – 468 135,46 €.

L'INEX a eu des dépenses significatives en diminution entre 2023 et 2022 : -224 025,35 €.

Les écritures d'inventaire ont également chuté, puisqu'en 2022, les CAPAC et les CCA s'élevaient à +90 428,02 € alors qu'au 31/12/2023, le niveau est tombé à -1 356,72 € ; ce qui signifie que contrairement à 2022, en 2023, le niveau des charges constatées d'avance a été plus important que les charges à payer à comptabiliser.

📌 Autres prestations extérieures diverses (62880000)

La diminution significative -428 498,91 € de ce poste est expliquée par le changement de comptabilisation des frais de gestion relatifs aux contrats et conventions. En effet, afin de limiter les impacts comptables des frais de gestion sur les masses des charges et produits, ils ne sont gérés à compter de 2023 uniquement en flux budgétaire via les prestations internes. L'impact final des frais de gestion sera comptabilisé uniquement à la fin des conventions.

d. Impôts, taxes et versements assimilés

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
63310000	Impôt et taxe - versement de transport	1 565 145,53	1 635 986,99	↑ 5	1 732 217,62	96 230,63	↑ 6
63320000	Allocation logement	377 133,29	394 233,24	↑ 5	418 087,24	23 854,00	↑ 6
63330000	Participation employeurs form prof continue	-382,03	0,00	↑ 100	0,00	0,00	→ 0
63380000	Autres impôt-taxe	0,00	2 109,60	↑ 100	0,00	-2 109,60	↓ -100
63512000	Taxes foncières	11 532,20	33 881,71	↑ 194	91 203,78	57 322,07	↑ 169
63513000	Autres impôt ou taxe à caractère local	46 539,62	148 070,94	↑ 218	47 693,69	-100 377,25	↓ -68
63520000	Impôts directs taxe sur chiffre d'aff.non recup.	0,05	0,01	↓ -80	0,00	-0,01	↓ -100
63580000	Autres droits	225,00	0,00	↓ -100	0,00	0,00	→ 0
63720000	Taxes perçues Organismes publics internationaux	0,00	0,00	→ 0	628,46	628,46	↑ 62746
63730000	Contribution FIPHFP	102 590,22	167 811,17	↑ 64	270 011,20	102 200,03	↑ 61
63780000	Taxes diverses	28 454,92	30 673,83	↑ 8	25 818,41	-4 855,42	↓ -16
TOTAL		2 131 238,80	2 412 767,49	↑ 13	2 585 660,40	172 892,91	↑ 7

Dans ce chapitre, on observe que les postes connaissant les variations à la hausse les plus importantes sont :

- le remboursement des frais de transport (cotisation sur le bulletin de paie) en augmentation par rapport à 2022, suite aux décisions gouvernementales, remboursement à hauteur de 75% au lieu de 50% à compter du 1er septembre 2023,
- les taxes foncières,
- la taxe sur la contribution FIPHFP concernant l'emploi de personnes en situation d'handicap non remplie par CY Cergy Paris Université (cotisation patronale prélevée sur les salaires) qui s'explique en partie par l'augmentation de la masse salariale (environ +5,7%).

Le poste des autres impôts ou taxe à caractère local est en forte diminution, mais revient à un niveau équivalent à 2021, puisque c'est en 2022, qu'un rattrapage de 96 444,02 € avait été comptabilisé.

e. Charges de personnel

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
64111000	Rémunérations principales	72 825 302,55	75 861 803,71	↑ 4	79 665 385,87	3 803 582,16	↑ 5
64112100	Rémunérations accessoires indexées	7 910 666,67	7 786 945,36	↓ 1	9 107 227,96	1 315 552,35	↑ 16
64112200	Rémunérations accessoires non indexées	655 100,63	684 814,91	↑	680 084,66		
64120000	Congés payés	24 116,48	39 651,40	↑ 64	79 390,32	39 738,92	↑ 86
64128820	Indemnité spéc.rupture conventionnelle	0,00	3 067,97	⇒ 0	0,00	-3 067,97	↓ -100
64131000	Primes et gratifications indexées	1 875 874,07	1 492 152,00	↓ -21	1 088 502,86	705 769,98	↑ 15
64132000	Primes et gratifications non indexées	1 198 665,89	3 291 071,75	↑	4 400 490,87		
64140000	Indemnités et avantages divers	0,00	75 009,25	↑ 100	67 553,43		
64141000	Indemnités et avantages indexés	35 212,20	0,00	↓ -3	0,00		
64142000	Indemnités et avantages non indexés	2 749 256,10	1 256 541,40	↓ -54	760 125,68	191 220,61	↑ 7
64143000	Indemnités et avantages indexés	8 582,55	0,00	↓ -100	0,00		
64144000	Indemnités et avantages non indexés	5 938,21	1 448 155,72	↓ -100	2 143 247,87		
64150000	Supplément familial	570 268,16	578 489,16	↑ 1	621 497,05	43 007,89	↑ 7
64180000	Autres rémunérations du personnel	0,00	0,00	⇒ 0	565 716,33	565 716,33	↑ 565700
64191000	Abattement indemnitaire	-379 264,32	-373 003,77	↑ 2	-368 301,99	4 701,78	↑ 1
64192000	Indu de rémunération	-140 435,21	-103 362,49	↑ 26	-103 825,02	-462,53	↓ 0
64510000	Cotisations d'assurance-maladie	8 602 015,17	8 787 748,79	↑	9 713 080,64		
64531100	Pensions civiles	33 140 279,38	33 361 301,61	↑	33 939 776,56		
64532000	Cotisations patronales CNRACL	96 738,53	118 792,79	↑	192 366,78		
64534000	CNAV	3 002 116,60	3 292 659,09	↑	3 675 631,01	2 533 929,58	↑ 5
64535100	RAFP	377 082,48	414 417,37	↑	432 501,38		
64535200	IRCANTEC	1 496 329,20	1 638 057,46	↑	1 783 737,37		
64540000	Cotisations à Pôle emploi	1 251 465,98	1 376 288,69	↑	1 521 312,72		
64580000	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 186 185,85	4 375 982,76	↑	4 640 771,68		
64710000	Prestations directes	457 337,21	430 799,22	↓ -6	533 007,23	102 208,01	↑ 24
64740000	Oeuvres sociales	49 982,53	50 719,60	↑ 2	73 136,97	22 417,37	↑ 44
64750000	Médecine du travail, pharmacie	36 890,71	3 572,62	↓ -90	37 538,12	33 965,50	↑ 951
64780000	Autres charges sociales divers	93 338,70	8 912,66	↓ -91	3 606,15	-5 306,51	↓ -60
64800000	Autres charges de personnel	73 853,58	134 864,75	↑ 83	97 664,47	-37 200,28	↓ -28
TOTAL		140 202 899,90	146 035 453,78	↑ 4	155 351 226,97	9 315 773,19	↑ 6

Les postes relatifs aux charges de personnel sont en augmentation certaine de par les décisions gouvernementales (cf. point d'introduction) et une augmentation des charges à payer de personnel.

Les prestations directes et œuvres sociales (comptes 647*) relevant de la politique d'établissement et politique sociale sont en augmentation certaine, principalement sur les prestations directes (en lien avec l'augmentation de la prise en charge du remboursement des frais de transport) pour un total de +102 208,01 € mais également en ce qui concerne les œuvres sociales +22 417,37 € (les aides exceptionnelles, telles que l'aide au déménagement, à la rentrée scolaire, les allocations handicap et naissances, etc...) gérées par le pôle Environnement Professionnel et Santé de la direction des ressources humaines.

f. Autres charges de gestion

Les autres charges de gestion connaissent une augmentation significative, +2 575 062,06 € soit plus de +44% par rapport à 2022.

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
65110000	Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	779 621,34	1 494 711,32	↑ 92	1 041 795,21	- 452 916,11	↓ -30
65160000	Droits d'auteurs et de reproduction	108 496,47	124 845,09	↑ 15	85 332,66	- 39 512,43	↓ -32
65180000	Autres droits et valeurs similaires	158,33	-	↓ -100	-	-	→ 0
65210000	Contrôle budgétaire, économique et financier	92 449,44	68 349,54	→ 0	67 630,14	- 719,40	→ 0
65400000	Pertes sur créances irrécouvrables	177 480,09	177 133,19	↓ 0	33 506,03	- 143 627,16	↓ -81
65600000	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	→ 0	-	-	→ 0
65731000	charges intervention transferts aux menages	61 250,00	5 189,18	↓ -92	9 400,00	4 210,82	↑ 81
65781800	Autres charges spécifiques	2 406 204,13	3 201 953,21	→ 0	5 890 237,56	2 688 284,35	↑ 84
65811000	Pénalités sur contrats ou conventions	- 56 236,12	12 809,81	↑ 123	- 252,00	- 13 061,81	↓ -102
65812000	Pénalités, amendes fiscales ou pénales	1 540,59	417,17	↓ -73	-	- 417,17	↓ -100
65830000	Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	1 471 238,96	824 885,12	↓ -44	1 342 918,67	518 033,55	↑ 63
65861000	Perte change opérations fonctionnement décaissement	238,83	609,11	→ 0	321,41	- 287,70	→ 0
65881000	variation du coeff. de taxat. forf-TVA à reverser	82 798,52	-	→ 0	-	-	→ 0
65882000	Autres charges diverses	4 995,16	3 190,26	→ 0	18 265,38	15 075,12	↑ 473
	TOTAL	5 130 235,74	5 914 093,00	↑ 15	8 489 155,06	2 575 062,06	↑ 44

Les deux variations à la hausse les plus importantes sont les autres charges spécifiques (65781800) et les annulations de titres d'exercices antérieurs (65830000) qui augmentent respectivement de +2 688 284,35 € et +518 033,35 €.

✚ Autres charges spécifiques (65781800)

Les autres charges spécifiques sont constituées des subventions à verser mais également des versements de bourses aux étudiants ou des soutiens aux réunions et aux colloques.

L'évolution de ce compte pour +2 688 284,35 € correspond principalement :

- à la comptabilisation pour sa totalité de la convention d'Unité de Formation par l'apprentissage avec l'Ecole Pratique de Service Social (EPSS) signée en mai 2022 pour un total de 2 122 159,08 €,
- à la comptabilisation, entre autres, des conventions 2022/2023 concernant les reversements de la subvention pour la formation des fonctionnaires stagiaires (relative à la convention cadre portant sur les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'INSPÉ) aux établissements partenaires qui sont les universités d'Evry, de Paris Nanterre, de Paris-Saclay et de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines pour 374 129,00 €.

✚ Annulation des titres de recettes des exercices antérieurs (65830000)

Le compte 65830000 enregistre les opérations d'annulation de recettes lorsque cette annulation intervient après la clôture de l'exercice concerné, soit N+1.

Après une baisse significative en 2022, la nouvelle augmentation de ces annulations +518 033,55 €.

Les trois augmentations principales concernent des annulations relatives

- à des factures de formation continue sur les diplômes d'ingénieur spécialité Génie et les diplômes d'Ingénieur Génie Informatique puisque les avis de prises en charge des OPCO arrivent après la facturation initiale, toutefois, de nouveaux titres sont émis pour les mêmes montants,
- également une annulation de facture concernant une mise à disposition de personnel pour une erreur de montant (173 820,54 € mais refacturé en produit pour 161 464,92 €).

A compter de 2024, en accord avec les commissaires aux comptes, seules les opérations d'annulations réelles de titres de recettes seront saisies sur le compte 65830000.

Redevances, concessions, brevets.... (65110000)

Ce compte présente une diminution assez importante -452 916,11 € soit -30% par rapport à 2022. Toutefois, c'est l'année 2022 qui avait été marquée par des achats conséquents de la DNUM et qui ne se sont pas réitérés cette année.

g. Charges financières

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
66110000	Intérêts des emprunts et des dettes	3 527,54	-	↓ -100	-	-	→ 0
66600000	Pertes change op. financières décaissement	5 302,25	19 611,68	↑ 270	1 807,09	- 17 804,59	↓ -91
66610000	Pertes change op. financières encaissement	-	1 120,21	→ 0	79,00	- 1 041,21	→ 0
66720000	Valeur comptable actifs financiers cédés	-	-	→ 0	1 000,00	1 000,00	↑ 1000
TOTAL		8 829,79	20 731,89	↑ 135	2 886,09	- 17 845,80	↓ -86

Une diminution des pertes de change sur les opérations de décaissement est observée.

h. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
68110000	Dotations immo incorporelles et corporelles	17 745 057,61	12 383 656,65	↓ -30	12 624 597,87	240 941,22	↑ 2
68151000	Dotations aux prov pour risques charges de fonct	822 319,00	1 421 598,00	↑ 73	1 394 948,46	- 26 649,54	↓ -2
68170000	Dotations aux prov pour dép des actifs circulants	39 042,83	491 546,70	↑ 1159	321 072,16	- 170 474,54	↓ -35
TOTAL		18 606 419,44	14 296 801,35	↓ -23	14 340 618,49	43 817,14	↑ 0

Les amortissements, les dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement et d'intervention tout comme la dotation aux dépréciations ont précédemment été détaillés dans les sous-chapitres du bilan.

7. LES PRODUITS

En comptabilité générale, un produit se matérialise lors de la prise en charge par l'agence comptable des titres de recettes (factures clients) initiés par l'ordonnateur dès lors que l'octroi du droit est né.

a. Valeurs de produits, prestations de services, marchandises

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
70621100	Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	7 141 602,09	6 254 127,03	↓ -12	6 697 596,45	443 469,42	↑ 26
70621200	Drts de scolar aux diplômes nationaux - hors UE	0,00	0,00		1 156 129,66	1 156 129,66	↑
70621300	Droits des diplômés propres à chaque étab.	961 397,00	3 730 721,20	↑ 288	2 715 248,27	-1 015 472,93	↓ -27
70622000	Financements hors contrats d'apprentissage	1 903 471,26	41 762,92	↑ 16	30 160,00	-11 602,92	↓ -20
70624000	Prestations de formation continue	4 213 202,85	7 031 652,29	↑	5 639 638,77	-1 392 013,52	↓
70622100	Redevances	0,00	50 902,97	↑ 509	0,00	-50 902,97	↓ -509
70623000	Financements des contrats d'apprentissage	104 482,68	0,00		0,00	0,00	
70623100	Formation - contrat d'apprentissage	0,00	3 984 305,63		15 843 414,09	11 859 108,46	
70623300	Mobilité internationale	0,00	0,00		61 581,83	61 581,83	
70626000	Formation en apprentissage	9 757 836,04	10 754 515,13	↑ 50	0,00	-10 754 515,13	↑ 8
70623200	Premier équipement pédagogique	0,00	13 500,00		14 500,00	1 000,00	
70623800	Autres	0,00	375,00		24 633,39	24 258,39	
70625000	Validation des acquis de l'expérience (VAE)	109 101,00	68 526,00	↓ -37	102 804,58	34 278,58	↑ 50
70661000	Colloques	97 336,32	14 769,01	↓ -85	2 600,36	-12 168,65	↓ -82
70662000	Prestations de recherche	1 241 699,19	729 741,97	↓ -41	1 316 803,36	587 061,39	↑ 80
70664000	Ventes de publications	2 319,93	0,00	↓ -100	2 214,42	2 214,42	→ 0
70671000	Hébergement (CROUS)	77 801,67	66 218,32	↓ -15	87 406,65	21 188,33	↑ 32
70672000	Restauration (CROUS)	32 111,59	61 524,11	↑ 92	73 098,21	11 574,10	↑ 19
70681000	Prestations et travaux informatiques	0,00	900,83	↑ 100	1 035,83	135,00	↑ 15
70682000	Autres prestations de services	925 534,88	1 193 437,47	↑ 29	1 117 204,61	-76 232,86	↓ -6
70820000	Commissions et courtages	0,00	220,00	↑ 21900	0,00	-220,00	↓ -100
70830000	Locations diverses	24 551,78	69 729,37	↑ 184	85 335,81	15 606,44	↑ 22
70840000	Mise a disposition de personnel facturée	592 936,50	1 009 454,46	↑ 70	1 379 616,97	370 162,51	↑ 37
70850000	Ports et frais accessoires factures aux clients	129,00	0,00	↓ -100	33,00	33,00	→ 0
70880000	Autres produits d'activités annexes	173 293,72	129 765,82	↓ -25	182 834,87	53 069,05	↑ 41
	TOTAL	27 358 807,50	35 206 149,53	↑ 29	36 533 891,13	1 327 741,60	↑ 1

📌 Droits de scolarité (comptes 70621*)

Les droits de scolarité relatifs aux diplômes nationaux sont en augmentation de par le nombre d'étudiants qui ne cesse d'augmenter. Les produits relatifs à l'apprentissage sont également en augmentation, le CFA de CY y a forcément un impact.

A contrario, des baisses importantes des inscriptions sur les diplômes universitaires propres à l'établissement ainsi que sur la formation continue hors apprentissage sont relevées.

Des comptes comptables et de nouvelles dispositions réglementaires ayant été mises en œuvre en 2023, certains écarts ne sont pas forcément exhaustifs.

Toutefois, de manière globale, l'ensemble des droits d'inscription tous types de formation confondue est en légère augmentation +584 126,15 €.

📌 Prestations de recherche (70662000)

Après une chute en 2022 des prestations de recherche (-41%), le niveau de 2023 repart à la hausse et revient à l'équivalent de 2021, avec +587 061,39€ soit +80%. Cet impact est principalement dû aux écritures d'inventaire, puisque les produits à recevoir sur les prestations de recherche sont passés de +476 562,29 € à +972 398,52 € soit +495 836,23 €.

Mise à disposition de personnel (70840000)

Ce poste de produits est pour la troisième année consécutive en augmentation pour atteindre cette année +1 379 616,97 € soit +370 162,51 € par rapport à 2022. Il est à noter qu'un produit à recevoir 2023 pour 276 283,00 € a été saisi pour la convention PETREL.

b. Subventions

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
74111000	Ministère de tutelle principal - SCSP	133 359 195,47	136 931 352,41	↑ 3	144 122 254,00	7 190 901,59	↑ 5
74111200	Ministère de tutelle secondaire- SCSP	-79 210,45	0,42	↓ -100	0,00	-0,42	↓ -100
74118000	Ministère de tutelle - autres subventions	-7 143,97	256 850,25	↓ -3695	-273 619,98	-530 470,23	↓ -207
74121000	Autres ministères - SCSP	21 665,65	16 806,50	↓ -22	314 434,92	297 628,42	↑ 1771
74128000	Autres ministères - autres subventions	39 932,95	234 241,23	↑ 487	208 360,74	-25 880,49	↓ -11
74131100	ANR Investissements d'avenir	7 736 588,30	8 945 603,43	↑ 16	8 852 935,11	-92 668,32	↓ -1
74131200	ANR Hors investissements d'avenir	1 106 303,50	1 693 802,76	↑ 53	2 115 704,99	421 902,23	↑ 25
74420000	Subventions de la région	291 325,55	791 340,40	↑ 172	549 673,76	-241 666,64	↓ -31
74430000	Subventions du département	46 999,84	181 121,67	↑ 285	-98 510,16	-279 631,83	↓ -154
74440000	Subv des communes et groupements de communes	76 253,10	77 229,08	↑ 1	108 506,50	31 277,42	↑ 40
74460000	Subventions union européenne	1 243 125,76	1 712 414,70	↑ 38	2 820 265,83	1 107 851,13	↑ 65
74470000	Subventions organismes internationaux financ. publ	1 045 566,34	580 965,93	↓ -44	960 802,67	379 836,74	↑ 65
74480000	Subv Aut entités publiques dont organismes pub.	1 359 512,31	975 060,47	↓ -28	1 424 877,65	449 817,18	↑ 46
74810000	Pdts versés libératoires ouvrant droit exone. TA	1 135 881,64	1 180 784,23	↑ 4	1 087 727,00	-93 057,23	↓ -8
74881000	Autre sub public	11 146,94	1 000,00	↓ -91	0,00	-1 000,00	↓ -100
74882000	Autre sub privé	1 066 302,07	839 846,93	↓ -21	884 418,75	44 571,82	↑ 5
	TOTAL	148 453 445,00	154 418 420,41	↑ 4	163 077 831,78	8 659 411,37	↑ 6

Trois variations à la hausse et une à la baisse assez significative sont relevées.

Subvention pour charges de service public du ministère de tutelle principal (74111000)

La subvention pour charges de service public est en augmentation continue, +7 190 901,59 € en 2023, avec la notification définitive datée du 14 décembre 2023 qui annonçait une augmentation de 3 486 429 € par rapport à la notification intermédiaire du 10 juillet 2023. La SCSP représente 88% des produits de subventions.

Subventions de l'union européenne (74460000)

Ce poste de produits a augmenté de +1 107 851,13 €, principalement impacté par les produits à recevoir en écritures d'inventaire qui ont été plus importants qu'en 2022 de +1 582 159,91 €.

Ministère de tutelle – autres subventions (74118000)

La diminution de -530 470,23 € des autres subventions du ministère de tutelle est principalement liée aux écritures d'inventaire, en effet il y a eu des produits constatés d'avance saisis à hauteur de 309 770,11 € alors qu'il n'y en avait pas eu en 2022. Une analyse plus détaillée en 2024 sera effectuée.

c. Autres produits de gestion courante

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
75160000	Droits d'auteur et de reproduction	101,41	-101,63	↓ -200	529,31	630,94	↑ 421
75200000	Revenus des immeubles non aff aux activ de l'ets	25 528,38	14 775,74	↓ -42	3 453,22	-11 322,52	↓ -77
75600000	Produits des cessions d'éléments d'actif	33 398,25	7 382,68	↓ -78	0,00	-7 382,68	↓ -100
75710000	Taxes affectées CVEC	1 312 205,38	975 549,83	↓ -26	1 444 143,76	468 593,93	↑ 48
75780000	Autres produits spécifiques	1 845,88	0,00	↓ -100	26 023,22	26 023,22	↑ 260
75830000	Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	158 768,18	302 059,42	↑ 90	344 243,61	42 184,19	↑ 14
75840000	Autres produits contentieux	9 718,87	0,00	↓ -100	18 432,71	18 432,71	↑ 184
75861000	Gains change op. fonctionnement décaissem	24,16	2 567,67	↑ 10528	93,83	-2 473,84	↓ -96
75881000	variation du coeff. de taxat. forf-TVA à déduire	2 649,56	0,00	↓ -100	0,00	0,00	⇒ 0
75882000	Autres produits	866 505,32	1 325 733,69	↑ 53	765 636,21	-560 097,48	↓ -42
	TOTAL	2 410 745,39	2 627 967,40	↑ 9	2 602 555,87	-25 411,53	↓ -1

Parmi ces autres produits de gestion courante on observe que les 3 comptes ayant eu les plus grandes variations sont :

✚ Contribution de vie étudiante et de campus CVEC (75710000)

En lien avec les droits d'inscription nationaux puisque c'est en fonction du nombre d'étudiants inscrits que le produit de la CVEC se calcule, il est en augmentation de +468 593,93 €.

Pour rappel, la baisse en 2022 était liée au changement de méthode de comptabilisation selon le décret n° 2022-1509 du 1^{er} décembre 2022 et qui était donc exceptionnelle.

✚ Autres produits (75882000)

Les autres produits se retrouvent en diminution de -560 097,48 €. L'explication se trouve dans le changement de méthode de comptabilisation des frais de gestion sur contrats et conventions (en corrélation avec le point sur les autres prestations extérieures diverses, compte 62880000), en 2023, aucun produit sur ces frais de gestion n'a été constaté alors qu'en 2022, leur montant s'élevait à -555 496,77 €.

d. Produits financiers

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
76210000	Revenus des titres immobilisés	3 402,63	5 146,88	↑ 51	4 106,25	-1 040,63	↓ -20
76380000	Revenus sur créances diverses	230,15	0,00	↓ -100	0,00	0,00	⇒ 0
76600000	Gains change op. financières décaissement	1 451,75	852,26	↓ -41	2 650,72	1 716,55	↑ 211
76610000	Gains change op. financières encaissement	0,00	81,91	⇒ 0	0,00	0,00	⇒ 0
76720000	Produits nets sur cess° valeurs mobil. de plac	0,00	0,00	⇒ 0	5 000,00	5 000,00	↑ 5000
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	5 084,53	6 081,05	↑ 20	11 756,97	5 675,92	↑ 93

L'augmentation des produits financiers est liée à une opération de réduction de capital suite au départ du concours avenir. C'est une opération exceptionnelle de +5 000,00 €.

e. Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
78130000	Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	11 956 147,28	7 183 692,26	↓ -40	7 435 914,29	252 222,03	↑ 4
78151000	Reprises sur prov pour risques charges de fonct	973 143,00	822 319,00	↓ -16	1 421 598,00	599 279,00	↑ 73
78152000	Reprises prov pour risques charges d'intervention	32 760,00	-	↓ -100	-	-	→ 0
78170000	Reprises dépréciations des actifs circulants	-	517 021,04	↑ 100	491 546,70	- 25 474,34	↓ -5
TOTAL		12 962 050,28	8 523 032,30	↓ -34	9 349 058,99	826 026,69	↑ 10

Comme pour les amortissements, les comptes de reprises (78*) sont détaillés dans les sous-chapitres du bilan.

VI. EFFECTIFS

Tableau des effectifs 2023 (suivant le tableau 1 des états réglementaires)

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat (en ETPT)		Emplois financés sur ressources propres (en)		Global		Variation
			2022	2023	2022	2023	2022	2023	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	684	671			684	671	-0,98%
		CDI	17	20		69	84	89	1,06%
	Non	CDD	181	191	193	220	374	410	1,10%
S/total EC			882	882	260	289	1 142	1 171	1,03%
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			0	0			0	0	0,00%
BIATSS	Permanents	Titulaires	407	401			407	401	-0,98%
		CDI	46	48	59	53	105	101	0,97%
	Non	CDD	176	185	189	200	365	385	1,06%
S/total Biatss			628	634	248	253	876	887	1,01%
Totaux			1 510	1 516	508	541	2 018	2 057	1,02%
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 655	1 659					

CY CERGY PARIS	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)			Date 10.02.2024
Année 2023				Heure 18:48:20
Période 01 à 15				Page 49
ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	47 657 511,93	-41 973 134,41	5 684 377,52	7 299 466,97
Immobilisations corporelles	272 694 583,78	-86 394 807,78	186 299 776,00	182 325 245,07
Terrains	22 364 849,19	-32 383,50	22 332 465,69	22 330 157,06
Constructions	162 044 840,21	-35 817 718,62	126 227 121,59	128 632 854,01
Installations techniques, matériels et outillage	19 003 215,44	-14 733 803,02	4 269 412,42	4 469 060,84
Collections	42 436,75	-10 483,10	31 953,65	31 953,65
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	44 766 024,18	-35 800 419,54	8 965 604,64	8 205 789,29
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	1 277 086,12		1 277 086,12	909 111,83
Avances et acomptes sur commandes	23 196 131,89		23 196 131,89	17 746 318,39
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	336 444 923,93	-41 000,00	336 403 923,93	336 402 139,85
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	656 797 019,64	-128 408 942,19	528 388 077,45	526 026 851,89
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	29 057 830,26	-321 072,16	28 736 758,10	24 069 236,61
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	1 965 775,29		1 965 775,29	1 576 580,49
Créances clients et comptes rattachés	26 455 237,87	-321 072,16	26 134 165,71	21 739 859,73
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes	97 460,01		97 460,01	66 520,00
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	539 357,09		539 357,09	686 276,39
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	293 447,63		293 447,63	403 252,31
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	29 351 277,89	-321 072,16	29 030 205,73	24 472 488,92
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	1 350 000,00		1 350 000,00	1 350 000,00
Disponibilités	82 391 205,08		82 391 205,08	77 668 649,39
Autres				
TOTAL TRESORERIE	83 741 205,08		83 741 205,08	79 018 649,39
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	769 889 502,61	-128 730 014,35	641 159 488,26	629 517 990,20

CY CERGY PARIS Année 2023 Période 01 à 15	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 10.02.2024 Heure 18:48:20 Page 50
PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Financements reçus	165 612 015,03	165 232 618,67
Financements de l'actif - Etat	143 447 490,24	141 021 252,34
Financement de l'actif par des tiers	22 164 524,79	24 211 366,33
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	55 006 687,28	56 652 908,74
Report à nouveau	951,67	-6 175 817,15
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-60 234,92	4 529 595,69
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	220 559 419,06	220 239 305,95
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	452 748,46	517 327,00
Provisions pour charges	942 200,00	904 271,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 394 948,46	1 421 598,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts	335 883 156,00	336 040 656,00
TOTAL DETTES FINANCIERES	335 883 156,00	336 040 656,00
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 372 447,86	5 969 819,85
Dettes fiscales et sociales	5 537 400,00	4 847 640,00
Avances et acomptes reçus	37 016 338,39	32 351 574,40
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	28 039 616,31	24 629 741,92
Produits constatés d'avance	4 354 491,68	4 017 654,08
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	83 320 294,24	71 816 430,25
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	1 670,50	
TOTAL TRESORERIE	1 670,50	
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	641 159 488,26	629 517 990,20

Etablissement université	Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 13.02.2024
Année 2023		Heure 15:06:39
Période 01 à 14		Page 52
Charges (hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	37 301,79	41 198,47
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	30 828 480,86	27 531 009,02
Charges de personnel	155 351 226,97	146 035 453,78
Salaires, traitements et rémunérations divers	98 707 095,89	92 041 336,37
Charges sociales	55 899 178,14	53 365 248,56
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	744 952,94	628 868,85
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	11 065 415,46	8 321 671,31
Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	14 340 618,49	14 296 801,35
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	211 623 043,57	196 226 133,93
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre	9 400,00	5 189,18
Transfert aux ménages	9 400,00	5 189,18
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres entités		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		
Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	9 400,00	5 189,18
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	211 632 443,57	196 231 323,11
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change	1 886,09	20 731,89
Autres charges financières	1 000,00	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	2 886,09	20 731,89
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		4 529 595,69
TOTAL CHARGES	211 635 329,66	200 781 650,69

Etablissement université	Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 13.02.2024
Année 2023		Heure 15:06:39
Période 01 à 14		Page 53
Produits (hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	164 521 975,54	155 393 970,24
Subventions pour charges de service public	144 436 688,92	136 948 159,33
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	18 641 142,86	17 470 261,08
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée	1 444 143,76	975 549,83
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	37 692 303,24	36 858 567,10
Ventes de biens ou prestations de services	36 533 891,13	35 206 149,53
Produits de cessions d'éléments d'actif		7 382,68
Autres produits de gestion	1 158 412,11	1 645 034,89
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	9 349 058,99	8 523 032,30
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1 913 144,70	1 339 340,04
Reprises du financement rattaché à un actif	7 435 914,29	7 183 692,26
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	211 563 337,77	200 775 569,64
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>	4 106,25	5 146,88
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>	5 000,00	
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Gains de change</i>	2 650,72	934,17
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	11 756,97	6 081,05
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	60 234,92	
TOTAL PRODUITS	211 635 329,66	200 781 650,69

ANNEXE AUX COMPTES 2023



Réalisée par Madame Carole DOTTI,

Agent comptable

Table des matières

I.	LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	3
1.	POLE UNIVERSITAIRE D'INNOVATION (PUI)	3
2.	NOUVEAUX PROJETS DE L'ETABLISSEMENT	3
	a. Projet ARENAS / Commission européenne.....	3
	b. Projet IDÉES@CY.....	3
	c. Projet SHIELD (Students' of Higher Education critical Digital Literacy Development against Disinformation) / Programme ERASMUS +.....	4
	d. Projet CY ACT PRO / ANR	4
	e. VERSACLOUD – Financement des travaux d'aménagement du campus Versailles.....	4
3.	CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)	5
4.	FUSE (FONDS D'URGENCE DE SOLIDARITE POUR LES ETUDIANTS) / REGION	5
5.	LES MESURES GOUVERNEMENTALES AU BENEFICE DES AGENTS PUBLICS	6
	a. Revalorisation du point d'indice	6
	b. Mesures bas salaires pour les grilles des catégories C et B	6
	c. Prime « pouvoir d'achat ».....	6
	d. Mesures complémentaires	6
6.	SCSP – SURCOUT ENERGETIQUE	7
II.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
1.	PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION	7
2.	COMPARABILITE DES COMPTES	8
	a. Méthodes de comptabilisation.....	8
	b. Corrections d'erreurs comptabilisées	8
III.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – L'ACTIF	8
1.	ACTIF IMMOBILISE	8
	a. Principes.....	8
	b. Immobilisations incorporelles	10
	c. Immobilisations corporelles.....	11
	d. Immobilisations en cours.....	12
	e. Immobilisations financières	13
	f. Amortissements.....	15
2.	CREANCES	15
	a. Créances sur des entités publiques.....	16
	b. Créances clients et comptes rattachés.....	17
	c. Avances et acomptes versés sur commandes.....	18
	d. Créances sur autres débiteurs.....	19
	e. Charges constatées d'avance	20
	f. Dépréciations	20

3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	21
a. Valeurs mobilières de placement	21
b. Disponibilités	21
IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – LE PASSIF	22
1. FINANCEMENTS REÇUS	22
a. Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)	22
b. Financements externes de l’actif (subventions d’investissement).....	22
2. PROVISIONS	24
a. Provisions pour litiges	24
b. Provisions du compte épargne temps (CET)	25
3. DETTES.....	25
a. Dettes financières	26
b. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	27
c. Les dettes fiscales et sociales	27
d. Avances et acomptes reçus.....	28
e. Autres dettes non financières (comptes d’attente).....	29
f. Produits constatés d’avance	31
4. RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET RESULTAT	32
a. Réserves (compte 10682000).....	32
b. Report à nouveau (compte 11000000)	32
c. Résultat (compte 12900000).....	32
d. Informations complémentaires	32
V. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	34
1. CHARGES	35
a. Achats et variations des stocks.....	36
b. Achats de sous-traitance et services extérieurs	38
c. Autres services extérieurs.....	40
d. Impôts, taxes et versements assimilés.....	41
e. Charges de personnel.....	42
f. Autres charges de gestion.....	42
g. Charges financières	44
h. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	44
7. LES PRODUITS.....	44
a. Valeurs de produits, prestations de services, marchandises.....	45
b. Subventions.....	46
c. Autres produits de gestion courante	47
d. Produits financiers	47
e. Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	48
VI. EFFECTIFS.....	48

I. LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. POLE UNIVERSITAIRE D'INNOVATION (PUI)

CY Cergy Paris Université, à travers CY Transfer, a été labellisée au nom de CY Alliance et en collaboration avec trois membres fondateurs (CNRS, le CEREMA et la SATT ERGANE0). Financés dans le cadre du programme France 2030, les PUI ont pour objectif d'accélérer les dynamiques territoriales d'innovation, de la recherche partenariale à la création d'entreprise notamment, à travers des start-ups deeptech.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a notifié une subvention pour charge de service public de 160 k€, reçu en juillet 2023, pour la structuration du pôle universitaire d'innovation. L'allocation de ce financement est conditionnée à une évaluation à mi-parcours, fin 2024, de notre capacité à se structurer en PUI.

2. NOUVEAUX PROJETS DE L'ETABLISSEMENT

a. Projet ARENAS / Commission européenne

Les mouvements de protestation sociale, la crise du Covid-19 et la guerre en Ukraine ont déclenché une polarisation accrue des débats. Ils ont défié les démocraties européennes et ont favorisé des discours extrémistes, aux accents forts et nombreux. Le consortium ARENAS (CY coordinateur et dix partenaires) apportera des réponses concrètes aux conséquences de ces discours extrémistes en :

- mesurant et cartographiant la propagation des récits extrémistes,
- définissant des actions de remédiations pour les individus et les groupes affectés par des récits extrémistes,
- apportant des propositions pédagogiques et institutionnelles,
- identifiant des recommandations politiques à plusieurs niveaux pour aider à contrer les discours extrémistes, tant au niveau institutionnel et politique qu'au niveau des associations et des citoyens.

La convention est signée entre la Commission Européenne, CY Cergy Paris Université et dix autres bénéficiaires. Le financement total prévisionnel est de 3 millions d'euros qui sera versé à CY, en tant que coordinateur et qui sera donc chargé de reverser aux partenaires. Cette opération est gérée en opération pour compte de tiers pour la part des versements aux partenaires.

La part acquise à CY s'élève à 438 000 €.

Nous avons reçu un premier versement en avril 2023 de 1 449 891,05 € dont 1 237 000 € ont été reversés aux partenaires.

b. Projet IDÉES@CY

Le projet IDÉES@CY (Intégration et Développement des idEx et I-SITE) complète les actions de CY Initiative et de SFRI@CY (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence) dans des domaines cruciaux pour la mise en œuvre de CY.

Identifiés par un exercice d'évaluation du comité d'audit de CY Initiative, puis par une consultation des communautés, des services et de la gouvernance au cours des six derniers mois, quatre axes ont été déterminés :

- améliorer les procédures RH et la flexibilité pour accueillir le personnel international,

- renforcer la communication scientifique,
- favoriser le rayonnement international (présence établie à Singapour et initiative universitaire européenne EUTOPIA),
- soutenir les points forts dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales (SHS) grâce à la création d'une nouvelle Maison des Sciences de l'Homme rattachée à CY Advanced Studies.

Dans ce contexte, suite à la décision du Premier ministre, en date du 31 juillet 2020 autorisant l'ANR à contractualiser, le contrat attributif d'aide entre l'ANR et CY Cergy Paris Université prévoyant l'octroi d'une aide d'un montant de 7 500 000 € au projet « IDEÉES@CY » a été signé en septembre 2022. CY Cergy Paris Université, établissement coordinateur, sera amené à percevoir cette somme, selon l'échéancier prévu à la convention et repris, ci-dessous :

Echéance	Notification	T + 12 mois	T + 24 mois	T + 36 mois	T + 48 mois	T + 60 mois	T + 72 mois	Solde
Montant en €	964 285	964 285	964 285	964 285	964 285	964 285	964 290	750 000

Cette opération est gérée en opération pour compte de tiers pour la part reversements aux partenaires. A ce titre, nous avons reçu un premier versement en avril 2023 de 964 285 €.

c. Projet SHIELD (Students' of Higher Education critical Digital Literacy Development against Disinformation) / Programme ERASMUS +

Il s'agit d'un projet (2022 à 2025) de 400 K€ avec multi-bénéficiaires pour lequel nous sommes coordinateur. La part CY s'élève à 91 K€.

Nous avons reçu un premier versement en octobre 2023 de 160 000 € dont 123 600 € ont été traités en opération pour compte de tiers (non budgétaire) pour permettre le reversement aux partenaires.

d. Projet CY ACT PRO / ANR

CY Cergy Paris Université et ses écoles associées constitue un pôle majeur d'enseignement supérieur pour lequel l'université pilote la politique de site de l'ensemble, dénommée CY Alliance. CY Alliance s'est donnée une trajectoire ambitieuse d'augmentation de ses ressources propres afin d'assurer son développement. La formation continue, courte et diplômante, mais également le conseil et le mécénat représentent un enjeu majeur.

CY ACT PRO est un projet financé par l'ANR à hauteur de 8 349 785 € dans le cadre de l'appel à projets « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » pour lequel nous sommes coordinateur. De fait, nous devons reverser sous conditions une partie de l'aide à nos partenaires. Selon l'échéancier établi, nous avons reçu un premier versement en novembre 2023 de 946 562 € pour lequel, 297 000 € seront gérés en opération pour compte de tiers, à destination de nos partenaires.

e. VERSACLOUD – Financement des travaux d'aménagement du campus Versailles

Il s'agit de la rénovation de l'aile de Saint-Cloud. L'Etablissement public du château de Versailles endosse la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement intérieur et CY Cergy Paris Université en assure le financement, en sa qualité de porteur du projet du Campus, bénéficiaire de subventions et

de financements au bénéfice dudit projet. A ce titre, nous avons reçu de l'Etat en septembre et octobre 2023, le montant total de 1 196 864 €.

3. CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Suite à la réception de la note de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 29 septembre 2022 relatif à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) 2022-2023 et le décret n°2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la CVEC, le calendrier de versement s'en est vu modifié en 2022. Cela a eu pour effet, une baisse de l'enregistrement de la CVEC en comptabilité par rapport aux années précédentes, dû au fait qu'il n'y ait eu qu'un seul versement (975 KE en 2022).

En 2023, le nouveau calendrier s'est mis en place avec deux versements :

- Janvier 2023 : 745 566 € acompte 2022/2023
- Juillet 2023 : 697 577 € solde 2022/2023

Le niveau de 2023 (1 444 K€) permet de dépasser celui de 2021 (1 312 K€), en enregistrant une hausse de 10 % liée à l'augmentation des effectifs enregistrés des étudiants.

4. FUSE (FONDS D'URGENCE DE SOLIDARITE POUR LES ETUDIANTS) / REGION

La Région poursuit et intensifie son engagement en faveur des étudiants afin de lutter contre leur précarité, répondre aux besoins d'urgence et donner à tous de bonnes conditions de vie et d'études.

Dans le cadre du Bouclier social qu'elle a voté en mai 2022, la Région a voté la création d'un Fonds d'urgence de solidarité pour les étudiants en difficulté financière, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien, afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins vitaux et de leur assurer de bonnes conditions d'études.

Suite à la demande déposée dans le cadre de ce fonds par CY Cergy Paris Université le 19 juillet 2022, la commission permanente de la Région qui s'est réunie le 23 septembre 2022 a voté les attributions pour le Fonds d'urgence de solidarité pour les étudiants (FUSE) et a accordé à notre établissement pour le compte de CY Alliance, une subvention de 65 000 € pour le versement de ces aides aux étudiants.

Le montant maximum de 65 000 € pour le compte des établissements supérieurs publics membres de CY Alliance est le suivant :

- CY Cergy Paris Université : 39 000 €
- ENSAPC (Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy) : 10 000 €
- ENSEA : Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique et de ses Applications) : 9 500 €
- INP (Institut National du Patrimoine) : 2 000 €
- ISAE-Supméca (Institut Supérieur de Mécanique de Paris) : 4 500 €.

Cette dotation est versée après justification des sommes déjà dépensées, dans la limite du montant attribué.

Ainsi, suite au premier bilan, nous avons reçu le 11/10/2023 de la Région, la somme de 40 798 € correspondant au montant déjà reversé aux étudiants répondant aux critères.

5. LES MESURES GOUVERNEMENTALES AU BENEFICE DES AGENTS PUBLICS

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas GUERINI, a annoncé courant juin 2023 plusieurs mesures de revalorisation des salaires des agents de la fonction publique, qui ont été mises en place à CY Cergy Paris Université, après leurs publications au Journal Officiel.

Ces mesures ont engendré des dépenses supplémentaires de personnel. Elles ont été financées partiellement par l'Etat, le reste à charge étant supporté par l'université.

Pour exemple, la revalorisation du point d'indice et les mesures bas salaires sont financées à hauteur de 75 %, via la subvention pour charges de service public, pour les personnels émergeant sur les crédits de masse salariale du plafond Etat.

a. Revalorisation du point d'indice

1,5 % d'augmentation générale du point d'indice à compter du 1er juillet 2023, suite à la parution du décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

La valeur du point d'indice est portée à 4,92278 euros.

b. Mesures bas salaires pour les grilles des catégories C et B

Mesure spécifique pour les bas salaires, portée par le même décret, allant jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires attribués. Ces mesures indiciaires représentent jusqu'à 7 % de progression indiciaire pour un agent de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024.

c. Prime « pouvoir d'achat »

Le décret n°2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires est paru au journal officiel. Le texte est entré en vigueur au 1er août 2023. Le montant de la prime est compris entre 300 € et 800 €, à l'ensemble des agents au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 dont la rémunération brute est inférieure ou égale à 39 000 euros. Cette prime a été versée à CY Cergy Paris Université sur la paie de novembre 2023.

d. Mesures complémentaires

Revalorisation des indemnités des frais de missions

L'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

- Nuitées : de 70 € à 90 € (taux de base) ; de 90 € à 120 € (grandes villes et communes du Grand Paris) ; de 110 € à 140 € (Commune de Paris°)
- Frais de repas : de 17,50 € à 20,00 €

Revalorisation du barème de monétisation des CET

L'arrêté du 24 novembre 2023 fixant les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET) va représenter une revalorisation de 10% des indemnités forfaitaires :

- Agent de catégorie A : de 135 € brut à 150 €
- Agent de catégorie B : de 90 € brut à 100 €
- Agent de catégorie C : de 75 € brut à 83 €

Revalorisation de l'indemnité de transport

Le décret n°2023-812 du 21 août 2023 modifiant le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail relève de 50% à 75 % le remboursement des titres de transports pris à compter du 1er septembre 2023.

6. SCSP – SURCOUT ENERGETIQUE

Dans le cadre du fonds de compensation exceptionnelle des surcoûts énergétiques de 2023, une dotation de 1 119 k€ a été versée, dans le cadre de la SCSP, complémentaire de celle versée en décembre 2022. Le montant total de cette compensation a été déterminé sur la base d'une estimation des surcoûts énergétiques fondée sur nos consommations constatées fin octobre 2023 et de la situation financière de CY Cergy Paris Université.

	CHARGES EN K€		
	CF 2022	CF 2023	Variation
Electricité	1 637	3 042	86%
Gaz	559	1 694	203%
Chauffage sur réseau	856	1 046	22%
	3 052	5 782	89%

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique est mis en application depuis 1er janvier 2020.
- L'arrêté du 19 juillet 2023 modifiant le recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1er du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique est applicable aux états financiers.
- L'instruction comptable commune parue au BOFIP du 16 décembre 2022, sous la référence BOFIP-GCP-22-0014, a été appliquée à compter du 1er janvier 2023 dans le système d'information financier, analytique et comptable (SIFAC).

Les comptes ont été établis conformément aux règles et procédures en vigueur.

2. COMPARABILITE DES COMPTES

a. Méthodes de comptabilisation

Pas de changement de méthode de comptabilisation.

b. Corrections d'erreurs comptabilisées

Pas de corrections d'erreurs comptabilisées en 2023.

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – L'ACTIF

1. ACTIF IMMOBILISE

a. Principes

Les critères permettant de déterminer l'enregistrement des immobilisations sont les suivants :

- les biens et valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans l'établissement,
- les biens de toute nature, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, affectés à l'établissement ou acquis par lui, non en vue d'être consommés dans l'année, transformés ou cédés, mais pour être conservés d'une manière durable par l'établissement en vue de l'accomplissement de sa mission.

C'est donc le double critère de la fonction du bien acquis et de la durée d'utilisation qui permet de distinguer les acquisitions d'immobilisations des charges de fonctionnement.

Aussi, la création de CY Cergy Paris Université a nécessité le vote en conseil d'établissement le 26 mai 2020 :

- du seuil d'activation des immobilisations à 800 € HT pour l'année 2020,
- de la durée des amortissements selon la nature,
- de l'adoption du mode de calcul d'amortissement linéaire avec calcul au prorata-temporis à compter de la date de mise en service du bien,
- d'autoriser à titre dérogatoire, l'inscription de durées d'amortissement différentes pour tenir compte des modalités de financement spécifiques et des durées contractuelles, essentiellement dans le cadre de certains contrats de recherche.

Par ailleurs, lors de la séance du Conseil de site du 15 décembre 2020, le seuil unitaire à partir duquel un bien acquis durablement par l'établissement est comptabilisé en immobilisation a été ramené à 500 € hors taxes, avec effet au 1^{er} janvier 2021.

Les immobilisations sont évaluées à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'établissement et sont comptabilisées conformément aux prescriptions suivantes :

- les biens acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- les biens acquis à titre gratuit, reçus en dotation sont comptabilisés à leur valeur vénale, sur la base des évaluations communiquées par la Direction de l'Immobilier de l'Etat ou par le donateur.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation est déterminé par l'addition des éléments suivants :

- le prix d'achat,

- les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, ainsi que les charges indirectes dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Concernant l'amortissement des immobilisations, le paramétrage choisi lors de la création de CY Cergy Paris Université a été :

- amortissement linéaire au prorata temporis (le bien est amorti dès le jour de sa mise en service) ;
- les bâtiments remis en dotation sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 30 ans. Ces amortissements, conformément à l'instruction comptable commune, sont neutralisés par la comptabilisation d'un produit exceptionnel à due concurrence ;
- L'Université n'a pas appliqué la méthode de comptabilisation par composants sur ses actifs immobiliers, détenus en propre ou remis en dotation.

Comptes	Rubriques	31/12/2022	Augmentations		Diminutions			31/12/2023	De 2022 à 2023
			Par virement de poste	Acquisitions / mises à disposition / avances	Par virement de poste	Cessions / Mises au rebut	Récupérations (avances, capital, prêt 1% logement)		
201	Frais d'établissement	0,00							
203	Frais de recherche et développement	5 955 362,61						5 955 362,61	0,00%
205	Concessions, brevets, licences	41 066 696,38	135 387,00	76 903,40				41 278 986,78	0,52%
208	Autres immobilisations incorporelles	255 322,51		93 954,55				349 277,06	36,80%
23	Logiciels créés en cours	73 885,48		135 387,00	-135 387,00			73 885,48	100,00%
237	Avances sur immos incorporelles	60 863,00					-60 863,00	0,00	100,00%
	Immobilisations incorporelles	47 412 129,98	135 387,00	306 244,95	-135 387,00	0,00	-60 863,00	47 657 511,93	0,52%
211	Terrains	22 309 058,04						22 309 058,04	0,00%
212	Aménagement de terrains	48 121,60		7 669,55				55 791,15	15,94%
213	Constructions	156 344 336,75	588 408,32	3 167 700,69				160 100 445,76	2,40%
214	Constr. sol d'autrui	1 944 394,45						1 944 394,45	0,00%
215	Installations techniques et matériels	18 153 918,14		854 770,50		-5 473,20		19 003 215,44	4,68%
216	Collections	42 436,75						42 436,75	0,00%
218	Agencements, mat. Informatique, mobiliers,	40 653 382,60	427,14	4 300 941,74		-188 727,30		44 766 024,18	10,12%
23	Installations générales aménag. agenc. construc	18 655 430,22		6 427 213,87	-588 835,46		-20 590,62	24 473 218,01	31,19%
	Immobilisations corporelles	258 151 078,55	588 835,46	14 758 296,35	-588 835,46	-194 200,50	-20 590,62	272 694 583,78	5,63%
Comptes	Rubriques	31/12/2022		Dotation non consommable / Versement capital / prêts au personnel / dépôt de garantie			Réduction capital, remboursé prêt au personnel remboursé 1% logement)	31/12/2023	De 2022 à 2023
26	Participations et créances rattachées	184 594,30		1 000,00			-2 000,00	183 594,30	-0,54%
27	Autres immobilisations financières	336 258 545,55		22 478,08			-19 694,00	336 261 329,63	0,00%
	Participations et autres Immobilisations financières	336 443 139,85		23 478,08	0,00	0,00	-21 694,00	336 444 923,93	0,00%
	Total immobilisations	642 006 348,38	724 222,46	15 088 019,38	-724 222,46	-194 200,50	-103 147,62	656 797 019,64	2,30%
	Mouvements de l'année			15 812 241,84		-1 021 570,58			
						14 790 671,26			

- Le montant total des acquisitions 2023 s'élève à 15 088 019,38 €.

Augmentations

Comptes 20* / 21* / 23*

« Acquisitions » : nouveaux biens acquis en 2023, qualifiés d'immobilisations

Comptes 23*

- « par virement de poste » : il s'agit d'entrée de biens identifiés comme des immobilisations en cours, les travaux non terminés, biens non mis en service

- « Avances » : avances versées dans le cadre d'un marché public.

En 2023, entre autres :

- Avance de 5 451 600 € dans le cadre de la MIR des Chênes à l'Épaurif.
- Avance de 5 295,78 € relative à l'acquisition d'un microscope angle de Brewster

Comptes 27*

- Prêt au personnel : dans le cadre de la commission sociale
- Dépôt de garantie : complément dépôt de garantie pour location bâtiment EXAIL (Saint Germain)

Réductions

Comptes 20* / 21*

Les cessions, mises au rebut, vols ont été sortis des biens de l'inventaire comptable à hauteur de 194 200,50 € (à l'appui de la décision du président n° 23-033), comme l'y autorise les administrateurs selon la délibération du conseil de site du 15 février 2022 portant modification de la délégation de pouvoir du conseil de site au président de CY Cergy Paris Université.

Comptes 23*

- « par virement de poste » : il s'agit des immobilisations en cours qui sont transférées en immobilisations incorporelles ou corporelles selon la nature de la dépense (exemple : travaux terminés donc mise en service du bien), ainsi, le début de l'amortissement peut commencer.
- « Avances » : récupérations des avances lors du traitement de la facture finale

En 2023, entre autres :

- Récupération d'une avance de 3 729 € suite à l'acquisition d'un granulomètre
- Récupération d'une avance de 49 896 € suite au développement d'une plateforme web

Comptes 26*

Réduction en capital : cession des parts concernant le Concours Avenir SCI Avenir Estate contracté par l'EISTI (1 000 €). Suite à l'intégration de l'EISTI dans CY Cergy Paris Université, l'EISTI ne participe plus à l'Association Concours Avenir. Obligation de céder nos parts. Au moment de l'intégration, une valorisation a été demandée et retenue. Celle-ci est fondée sur la valeur comptable nette a été fixée à 5 000 € qui nous a été réglé par chèque. Il y a donc une plus-value de 4 000 €.

Comptes 27*

- Prêt au personnel : remboursement se traduisant par l'émission d'une facture client afin que l'agent puisse nous régler. Un échéancier est prévu en accord avec l'agent.
- Prêt 1% logement : l'EISTI, association au statut privé employant 50 salariés et plus avait l'obligation de consacrer chaque année un % de leur masse salariale à la participation à l'effort de construction auprès d'Action Logement Services.

Selon un échéancier établi, les versements effectués jusqu'en 2020 (au titre de l'année 2019) arrivent à échéance au bout de 20 ans. Aussi, nous demandons le remboursement de ce prêt, chaque année.

Année de versement : 2003 (au titre de la masse salariale 2002) : montant 5 847 €.

b. Immobilisations incorporelles

Les durées d'amortissement fixées par le Conseil d'établissement dans les limites prévues par l'instruction comptable commune, sont les suivantes :

Compte	Catég.Immob.	Libellé	Durée
205	AE000001	Logiciels	3 ans
203	AC000001	Autres droits/brevets/licences	5 ans
208	AH000001	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

Liste non exhaustive des immobilisations incorporelles de 2023

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
205	Logiciels - MTAIR - Projet Upgrade Superviseur	34 143,48
205	Licences EDU - ABSTRIUM - Pydio Cells Enterprise	11 721,50
208	Conception et réalisation d'applications WEB - ITERACODE	93 954,55

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale.

Les durées d'amortissement, fixées par le Conseil d'établissement, dans les limites prévues par l'instruction comptable commune, sont les suivantes :

Compte	Catég.Immob.	Libellé	Durée
21117000	BA000001	Terrains nus acquis	10 ans
21155600	BA000010	Terrains bâtis-ens immo admin et com màd	10 ans
21217000	BB000002	Agencements terrains nus acquis	10 ans
21227000	BB000005	Agencements terrains aménagés acquis	10 ans
21315600	BO000004	Construction bâtiment admin/com màd	30 ans
21315700	BO000005	Construction bâtiment admin/com acquis	30 ans
21318000	BO000007	Construction autres bâtiments	30 ans
21355600	BO000004	Construction bâtiment admin/com màd	30 ans
21355700	BO000012	Const agencement bâtiments admin acquis	30 ans
21358000	BO000014	Construction agements autres ens immo	20 ans
21455600	BD000011	Const sol autrui agenement admin màd	20 ans
21511700	BE000002	Installations complexes acquis sol propre	8 ans
21511800	BE000003	Installations complexes autres sol propre	10 ans
21547000	BE000015	Matériel acquis	8 ans
21548000	BE000016	Matériel autre	8 ans
21557000	BE000018	Outillage acquis	5 ans
21567000	BE000021	Matériel d'enseignement acquis	8 ans
21568000	BE000022	Matériel d'enseignement autre	8 ans
21577000	BE000025	Agencements et aménag mat & outil acquis	10 ans
21600000	BF000001	Collections	Non amortissable
21816000	BH000001	Intall génér, agncts, amngts divers màd	5 ans
21817000	BH000002	Intall génér, agnct, amngt divers acquis	5 ans
21827000	BH000005	Matériel de transport acquis	8 ans
21831700	BH000008	Matériel de bureau acquis	8 ans
21832700	BH000011	Matériel informatique acquis	3 ans
21832800	BH000012	Matériel informatique autre	3 ans
21847000	BH000014	Mobilier acquis	15 ans
21860000	BH000016	Emballages récupérables	5 ans
21887000	BH000018	Matériels divers acquis	5 ans
21888000	BH000019	Matériels divers autres	5 ans

La procédure de suivi des inventaires physiques des biens mobiliers n'ayant pas encore été mise en place, il n'est pas possible, à ce stade, de s'assurer de l'exhaustivité et de la réalité des actifs mobiliers figurant à l'actif du bilan (mis à part le matériel informatique géré par la Direction du Numérique).

Les immobilisations sont comptabilisées dans l'inventaire, dès la saisie du service fait certifié par les services de l'ordonnateur, qui correspond à la mise en service des biens.

Après vérification des dépenses en investissement, les fiches d'inventaire sont créées par les services de l'Agent comptable de manière à pouvoir effectuer, mensuellement, le calcul des amortissements et éventuellement des reprises sur quote-part.

Liste non exhaustive des immobilisations corporelles 2023

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
212	Aménagement clôture éco-pâturage - ECOMOUTON	7 669,55
213	Agencement Campus plateaux A, B, C - EXAIL	512 656,07
213	Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques - SUNELIS	121 628,40
213	Remplacement du SSI - SAVPRO	118 690,14
215	Ensemble microscope à angle de Brewster	88 263,00
215	Matériel pour laboratoire - Spinner Kappabridge - AGICO SRO	48 373,00
215	Matériel Chromaster - VWR	31 764,00
215	Instruments caractérisation mécanique - QUANTUM DESIGN	46 993,69
215	Travaux hydrauliques - TEM-SHY TECHNIQUES	21 380,00
218	Serveurs de production - matériel réseau - HEWLETT PACKARD	387 013,36
218	Mobilier pédagogique Amphithéâtre - SIGNATURE F	128 276,05
218	Vidéoprojecteurs - VIDELIO	923 646,71
218	Equipement sécurité (alarme) - SAVPRO	233 305,02
218	Equipement de réseaux informatiques - RESOLIS MIND TECHNOLOGIES	287 150,66
218	Installations bornes WIFI - RESOLIS MIND TECHNOLOGIES	30 726,99

Des sorties de biens ont fait l'objet d'une décision du Président n°23-033 (cf. délibération du conseil de site du 30 novembre 2021 relative à la modification de délégation de pouvoir du conseil de site au président de CY Cergy Paris Université) :

- La vente d'ordinateurs portables a fait l'objet d'un titre de recettes pour un montant total de 12 225,83 €
- Vols de 14 microscopes (Neuville) : 5 473,20 €

d. Immobilisations en cours

Les « immobilisations en cours » ont pour objet de faire apparaître la valeur des immobilisations non terminées. Lorsque les travaux sont confiés à des tiers, et selon les termes prévus dans l'acte d'engagement (marché public), ces immobilisations en cours basculeront, lors de la fin des travaux ou de la mise en service, en immobilisations corporelles ou incorporelles selon la nature.

Les comptes 237 et 238 représentent les avances versées sur commandes d'immobilisations. Elles sont récupérées à la fin des travaux sur le solde de la facture.

Liste non exhaustive des immobilisations en cours et avances 2023

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
23130000	Révision des menuiseries - SPAL	201 480,00
23130000	rRemplacement menuiseries - SARMATES	117 439,67
23130000	Aménagement local vélo sécurisé - ERI	12 283,42
23810000	Avance sur marché MIR des Chênes appel de fonds Epaurif	5 451 600,00
23810000	Avance sur marché Diffractomètre	10 197,84

e. Immobilisations financières

Comptes 26*

Ce sont les titres dont la possession durable permet d'exercer une certaine influence sur la société émettrice de titres ou d'en assurer le contrôle (actions, part sociales, etc...)

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
26110000	Titres de participation - actions	167 994,30	167 994,30
26180000	Titres de participation - autres	4 100,00	3 100,00
26770000	Autres créances rattachées à des participations	12 500,00	12 500,00
TOTAL		184 594,30	183 594,30

La variation à la baisse entre 2023 et 2022 de 1 000 € correspond à la réduction en capital de la SCI AVENIR ESTATE (reprise EISTI)

Informations financières	Délibération conseil de site	Niveau de contrôle (côte part détenue)	Apports de fonds effectués
Participations - actions			
A - Entités étrangères			
Strate School of Design - Singapour	15/03/2022	100%	0,70
B - Entités françaises			
SULITEST Impact	14/12/2021	1,07%	99 993,60
Société O'Watt Citoyen Coopérative	15/12/2020		2 000,00
SATT IDF INNOV (désormais SAS ERGANE0 (reprise COMUE)			41 000,00
SATT IDF INNOV (désormais SAS ERGANE0 (reprise UCP)			25 000,00
Aport capital HELIOPARC (reprise EISTI)			3 100,00
GIE GIIPC (reprise EISTI)			12 500,00
			183 594,30

Comptes 27*

Les autres immobilisations financières comprennent les prêts, c'est-à-dire des fonds versés à des tiers et des créances assimilables à des prêts (dépôts et cautionnements versés notamment).

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
27430000	Prêts au personnel	0,00	4 000,00
27480000	Autres prêts	275 301,15	269 454,15
27510000	Dépôts	335 900 350,80	335 904 981,88
27550000	Cautionnements	67 893,60	67 893,60
27610000	Créances diverses	15 000,00	15 000,00
TOTAL		336 258 545,55	336 261 329,63

La variation sur l'année 2023 des comptes 27* s'élève à 2 784,08 € et se traduit notamment par :

Compte 2743 : Prêts au personnel (+4 000 €)

La commission sociale a accordée en fin d'année 2023 deux prêts sociaux pour un montant global de 4 000 €, qui sont remboursés selon un échéancier établi, sans intérêts, par prélèvement allant sur une période variable de 12 à 24 mois, selon les situations personnelles de chacun.

Compte 2748 : autres prêts (-5 847 €)

Suite à la fusion avec l'EISTI, le compte 27480000 représente le versement obligatoire d'une cotisation patronale pour les entreprises de plus de 50 salariés du secteur privé, appelé PEEC (Participation des Entreprises à l'Effort de Construction) ou prêt « 1% logement ».

Elle est calculée sur la base de 0,45% de la masse salariale versée annuellement à un organisme collecteur (Action Logement) qui finance la construction de logement et l'aide financière aux salariés pour se loger.

Ci-dessous, le tableau des versements et remboursables sur demande à chaque échéance. Nous avons perçu le 01/12/2023, le remboursement de 5 847 € correspondant à l'échéance de 2023.

D'ici 2041, il nous reste à demander le remboursement de 269 454,15 €

Prêt 1% patronal effort construction	Montant	Reversé	A réclamer	Daté d'échéance
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 1999 SALAIRES 1998	3 873,42	3 873,42		2021
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2000 SALAIRES 1999	4 462,34	4 462,34		2021
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2001 SALAIRES 2000	5 217,00	5 217,00		2021
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2002 SALAIRES 2001	5 647,00	5 647,00		2022
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2003 SALAIRES 2002	5 847,00	5 847,00		2023
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2004 SALAIRES 2003	5 916,00		5 916,00	24/11/2024
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2005 SALAIRES 2004	7 250,00		7 250,00	24/11/2025
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2006 SALAIRES 2005	8 359,00		8 359,00	24/12/2026
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2007 SALAIRES 2006	8 636,00		8 636,00	13/12/2027
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2008 SALAIRES 2007	9 654,00		9 654,00	05/12/2028
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2009 SALAIRES 2008	10 645,00		10 645,00	06/12/2029
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2010 SALAIRES 2009	13 054,00		13 054,00	29/11/2030
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2011 SALAIRES 2010	14 461,86		14 461,86	16/12/2031
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2012 SALAIRES 2011	15 328,00		15 328,00	30/11/2032
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2013 SALAIRES 2012	16 784,00		16 784,00	20/12/2033
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2014 SALAIRES 2013	17 562,00		17 562,00	30/12/2034
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2015 SALAIRES 2014	17 118,00		17 118,00	14/12/2035
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2016 SALAIRES 2015	18 218,27		18 218,27	21/12/2036
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2017 SALAIRES 2016	19 959,02		19 959,02	31/12/2037
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2018 SALAIRES 2017	22 014,00		22 014,00	13/12/2038
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2019 SALAIRES 2018	24 991,00		24 991,00	17/12/2039
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2020 SALAIRES 2019	26 117,00		26 117,00	13/05/2040
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2021 SALAIRES 2020	13 387,00		13 387,00	10/03/2041
	294 500,91	25 046,76	269 454,15	
		294 500,91		

Comptes 2751/2755 : dépôts et cautionnements (+4 631,08)

Les dépôts de garantie comptabilisés en 2023

Dépôts de garantie baux	Montant
PARIS - Arbre sec (résiliation en 2023 - régul comptable en 2024)	5 850,00
CERGY - Bâtiment Condorcet	61 659,80
CERGY - Grand axe	11 843,60
PAU - Campus CY TECH	50 000,00
CERGY - Ordinal	30 900,00
SAINT-GERMAIN - Exail (ex iXblue)	67 363,58
CERGY - La Turbine	3 552,50

EXAIL – Saint germain : Un dépôt de garantie complémentaire de 4 631,08 € a été versé en 2023, conformément au bail commercial signé le 13/09/2021, suite à l'augmentation du loyer. Ainsi, le montant du dépôt de garantie s'élève à 67 363,58 € (62 732,50 € + 4 631,08 €)

f. Amortissements

Comptes	Rubriques	31/12/2022	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux sorties/régularisa tions des actifs)	31/12/2023
2801	Frais d'établissement				
2803	Frais de recherche et développement	5 955 270,29			5 955 270,29
2805	Concessions, brevets, licences	34 018 078,61	1 806 234,21		35 824 312,82
2808	Autres immobilisations incorporelles	139 314,11	54 237,19		193 551,30
Immobilisations incorporelles		40 112 663,01	1 860 471,40	0,00	41 973 134,41
2811	Terrains				
2812	Aménagement de terrains	27 022,58	5 360,92		32 383,50
2813	Constructions	27 946 765,09	6 035 974,64	-946,63	33 981 793,10
2814	Constr. sol d'autrui	1 709 112,10	126 813,42		1 835 925,52
2815	Installations techniques et matériels	13 684 857,30	1 050 617,52	-1 671,80	14 733 803,02
2816	Collections	10 483,10			10 483,10
2818	Autres immobilisations corporelles	32 447 593,31	3 539 072,07	-186 245,84	35 800 419,54
Immobilisations corporelles		75 825 833,48	10 757 838,57	-188 864,27	86 394 807,78
Total des amortissements		115 938 496,49	12 618 309,97	-188 864,27	128 367 942,19

Le montant des dotations aux amortissements de l'année s'élève à +12 618 309,97 € et correspond aux amortissements de l'année des biens inscrits au bilan.

Le montant des diminutions des dotations aux amortissements s'élève à -188 864,27 € et correspond à :

- la sortie des biens qui n'étaient pas totalement amortis : - 187 912,60 €
- la régularisation de la valorisation de certains biens : - 951,67 €.

2. CREANCES

Une créance est un droit que détient l'établissement envers un tiers. L'exercice comptable correspondant est celui au cours duquel la créance a été réalisée. Les créances doivent figurer sur le bilan de l'établissement jusqu'à ce qu'elles soient terminées juridiquement.

**Tableau des créances
Format ICC (instruction comptable commune)**

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	336 445 923,93	336 237 698,55	208 225,38
- Créances rattachées à des participations	184 594,30	0,00	184 594,30
- Prêts	336 246 329,63	336 237 698,55	8 631,08
- Autres créances immobilisées	15 000,00	0,00	15 000,00
Créances de l'actif circulant	29 351 277,89	27 542 855,97	1 808 421,92
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	1 965 775,29	1 667 487,13	298 288,16
- Créances clients et comptes rattachés	26 455 237,87	25 069 502,36	1 385 735,51
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00
- Avances et acomptes versés sur commandes	97 460,01	30 940,01	66 520,00
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00	0,00	0,00
- Créances sur les autres débiteurs	539 357,09	481 478,84	57 878,25
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	293 447,63	293 447,63	0,00
TOTAUX	365 797 201,82	363 780 554,52	2 016 647,30

a. Créances sur des entités publiques

Les créances sont matérialisées par l'émission de titres de recettes (factures clients) dès l'acquisition du droit (signature d'un contrat ou d'une convention) ou à la production de bilans financiers (intermédiaires ou finaux).

Les montants affichés sur la balance de sortie correspondent aux montants restants à recouvrer.

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
44110000	Financements	27 081,11	124 607,62
44170000	Subventions	1 249 221,76	1 719 367,87
44567000	Crédit de TVA à reporter	44 010,23	1,80
44583000	Remboursement de TVA	0,00	121 798,00
44877000	Subventions à recevoir	256 267,39	0,00
TOTAL		1 576 580,49	1 965 775,29

Compte général	Désignation	Total	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
44110000	Financements	124 607,62	109 484,00	15 123,62
44170000	Subventions	1 719 367,87	1 436 203,33	283 164,54
44567000	Crédit de TVA à reporter	1,80	1,80	0,00
44583000	Remboursement de TVA	121 798,00	121 798,00	0,00
44877000	Subventions à recevoir	0,00	0,00	0,00
		1 965 775,29	1 667 487,13	298 288,16

Malgré la hausse des créances sur des entités publiques à recouvrer entre 2022 et 2023 (+24,69% représentant +389 194,80 €), il est à noter que celles dont l'échéance est à moins d'un an s'élèvent à 1 667 487,13 € (soit 84,83 % du montant total).

Une subvention est acquise et comptabilisée dès que l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire est satisfait. Le droit à subvention se matérialise par un acte attributif formalisé par une décision attributive ou une convention attributive, cette dernière se caractérisant par un échange de consentement entre l'organisme public bénéficiaire et le financeur. L'accord de la subvention peut être subordonné à la réalisation ou non de conditions.

Compte 44110000

Les financements (auparavant dénommés « subventions d'investissement ») se définissent comme les financements reçus par des organismes publics en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées.

Le montant de 124 607,62 € correspond au montant restant à recouvrer, des financements en investissement, comme :

- Campus international / Région
- Learning center / Région
- Travaux équipement école du Design / Commune de Saint Germain en Laye...

Compte 44170000

Les subventions se définissent comme des financements reçus par les organismes publics en vue de contribuer à la réalisation de leur activité courante et de faire face à leurs charges de fonctionnement.

Le montant de 1 719 367,87 € correspond au montant restant à recouvrer des financements en fonctionnement, comme :

- Convention Eutopia SIF / Commission européenne
- Zhust convention franco chinoise / Zhejiang University
- Convention bourse mobilité / Région ...

Compte 44567000

L'établissement comptabilise la TVA sur les débits. Il existe trois secteurs d'activité distincts :

- le secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation pour lesquels il n'y a ni collecte, ni déductibilité de TVA. Ce secteur regroupe toutes les composantes et la Direction de la formation professionnelle ;
- le secteur taxable en totalité pour les activités de recherche, laboratoires et Direction de la Recherche ;
- le secteur mixte pour les services en lien avec les deux activités (BU, Pôle infrastructures, Pôle ressources, Présidence ...). Le prorata de déduction appliqué doit être recalculé chaque début d'année, au titre de l'année N-1.

La déclaration de TVA est effectuée mensuellement avec des nombres entiers, ce qui génère toujours quelques centimes d'écart avec la comptabilité qui tient compte des centimes.

Compte 44583000

Étant en constante augmentation, les activités de recherche permettent de générer, assez régulièrement des crédits de TVA.

En 2023, trois demandes de remboursement de crédits de TVA ont été effectuées auprès du SIE de Cergy pour un total de 446 284 € (242 744 € en 2022) :

- 173 306 € remboursés le 09/05/2023
- 151 180 € remboursés le 08/11/2023
- 121 798 € remboursés le 23/01/2024

b. Créances clients et comptes rattachés

Comptes 41110000 et 41200000

Les créances clients et comptes rattachés regroupent les créances clients mais également les créances douteuses ainsi que les factures à émettre (produits à recevoir).

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
41110000	Clients	4 795 115,72	5 629 457,76
41200000	Clients étudiants	83 612,96	54 223,75
TOTAL		4 878 728,68	5 683 681,51

Les comptes 41110000 et 41200000 concernent les clients dits privés ainsi que les étudiants.

Malgré la hausse des créances à recouvrer entre 2022 et 2023 (+ 804 952,83 € soit + 16,50 %), il est à noter que celles dont l'échéance est à moins d'un an s'élèvent à 4 396 730,53 € (représentant 77,36 % du montant total). De plus, ce reste à recouvrer représente 78,82 % des factures établies au cours du dernier trimestre 2023. Il s'agit principalement de factures de conventions de formation, de conventions de partenariat (AFUNA, AUF, ORANO...), contrats de collaboration (CIFRE..), prestations d'analyses (centre de recherche biologiques, formation continue, formation par l'apprentissage....

Compte général	Désignation	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
41110000	Clients	4 335 116,98	1 294 340,78
41200000	Clients étudiants	61 613,55	-7 389,80
		4 396 730,53	1 286 950,98

✚ Compte 41600000

Les créances identifiées comme douteuses sont des créances certaines dans le principe (non contestées par le débiteur) à l'encontre de clients qui présentent une solvabilité douteuse ou envers des clients avec lesquels l'établissement est en litige et pour lesquelles la phase de recouvrement contentieuse, soit par l'intermédiaire d'un huissier de justice soit dans le cadre de procédures engagées directement par l'agence comptable (saisie à tiers détenteur).

Le solde comptable est passé de 116 282,64 € en 2022 à 135 406,86 € en 2023.

✚ Compte 41810000

Le compte Clients – factures à émettre correspond aux produits à recevoir. Il s'agit de rattacher à l'exercice comptable des droits acquis par l'établissement au 31 décembre 2023 mais qui n'ont pas été facturés. Ce compte fera l'objet d'une extourne au début de l'exercice 2024, les produits seront également facturés sur l'exercice 2024.

Compte général	Désignation	Total
41810000	Conventions et contrats de recherche	15 115 963,47
	Apprentissage - CFA CY	1 842 894,92
	Apprentissage - Autres CFA	2 023 701,00
	Mastères spécialisés	546 321,16
	Formation continue + VAE (hors MS)	310 099,91
	Mise à disposition	549 368,00
	Droits d'inscription	114 385,81
	Facturations diverses	62 267,35
	Locations diverses	53 054,68
	Subventions diverses	18 093,20
		20 636 149,50

Ces produits à recevoir sont en hausse de 3 399 754,39 € par rapport à 2022, principalement sur les conventions et contrats de recherche.

c. **Avances et acomptes versés sur commandes**

Le montant total des avances sur commandes s'élève à 97 460,01 €. Elles sont retracées dans le compte 40910000.

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
40910000	Avances et acomptes versés sur commande	66 520,00	97 460,01

Compte général	Désignation	Total	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
40910000	Avances et acomptes versés sur commande	97 460,01	30 940,01	66 520,00

S'ajoutent au solde de l'an dernier, deux avances sur le marché de maintenance multitechnique versées en 2023 au prestataire IDEX Energies.

d. Créances sur autres débiteurs

Les créances sur autres débiteurs ont diminué significativement entre 2023 et 2022.

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
42500000	Personnel Avances et acomptes	101,15	101,15
46300000	Autres comptes débiteurs	84 184,07	93 406,71
46710000	Aide mobilité internationale	0,00	24 200,00
46780000	Autres	203 579,73	227 916,77
47210000	Dépenses payées avant ordonnancement	382 220,22	162 895,47
47250000	Dépenses régisseurs	3 500,00	0,00
47280000	Autres dépenses à régulariser	12 691,22	30 836,99
TOTAL		686 276,39	539 357,09

Compte général	Désignation	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an	Total
42500000	Personnel Avances et acomptes	0,00	101,15	101,15
46300000	Autres comptes débiteurs	62 119,08	31 287,63	93 406,71
46710000	Aide mobilité internationale	24 200,00	0,00	24 200,00
46780000	Autres	225 995,10	1 921,67	227 916,77
47210000	Dépenses payées avant ordonnancement	140 859,47	22 036,00	162 895,47
47250000	Dépenses régisseurs	3 500,00	-3 500,00	0,00
47280000	Autres dépenses à régulariser	28 305,19	2 531,80	30 836,99
		484 978,84	54 378,25	539 357,09

Compte 42500000

L'unique dossier de ce compte date de 2019, l'ancien personnel est en litige avec l'établissement (litige relatif à son licenciement). Le jugement étant intervenu en 2023, une procédure de recouvrement de cette somme est en cours auprès de l'intéressé.

Compte 46300000

Ce compte retrace les indus de paie pour lesquels la DDFIP a émis des états PLV c'est-à-dire la liste des trop perçus non récupérables via la paie directement, et pour lesquels l'ordonnateur doit saisir un ordre de reversement.

Il reste au 31/12/2023, 67 dossiers dont 13 dossiers sont antérieurs à 2023.

En cas d'absence de règlement, une phase de recouvrement amiable est lancée. Sur demande, il peut être proposé un échancier en cas de gêne du débiteur afin de lui permettre de rembourser sa dette.

Compte 46710000 (débiteur) - dispositif d'intervention pour compte de tiers

Il s'agit des aides destinés aux étudiants du Programme FUSE financé par la Région. Le montant indiqué (-24 200 €) correspond au solde au 31 décembre 2023 des montants déjà reversés aux étudiants. Lors du prochain bilan, en 2024, nous recevrons le financement correspondant.

Compte comptable	Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Solde s/ encaissements antérieurs à 2023	Encaissements 2023	Total des encaissements	Solde s/ décaissements antérieurs à 2023	Décaissements 2023	Total des décaissements	Total encaissements - décaissements
46710000	AMI2017ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	103 200,00		103 200,00	0,00
	AMI2019ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	103 200,00		103 200,00	0,00
	AMI2020ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	103 200,00		103 200,00	0,00
	AMI2021ETA	102 000,00	80,00	102 080,00	100 351,00	1 729,00	102 080,00	0,00
	AMI2022TA	102 000,00	160,00	102 160,00	100 720,00	1 440,00	102 160,00	0,00
	AMI2023ETA	0,00	102 000,00	102 000,00	0,00	101 831,00	101 831,00	169,00
	BIV2019DVO	6 110,00	0,00	6 110,00	6 110,00		6 110,00	0,00
	ERASMUS PLUS	156 546,00	0,00	156 546,00	156 546,00		156 546,00	0,00
	FUSETUOPCT	0,00	40 798,00	40 798,00	0,00	64 998,00	64 998,00	-24 200,00
			676 256,00	143 038,00	819 294,00	673 327,00	169 998,00	843 325,00

Compte 47210000

Ce compte retrace plusieurs flux distincts :

- 19 avances sur missions pour un montant total de 56 775,54 € €, dont 9 dossiers concernent des déplacements 2024 et représentent 42 306,96 €,
- les commissions bancaires de décembre 2023 ne pouvant être régularisées sur l'exercice 2023 pour un total de 330,82 €,
- 29 avances fournisseurs pour un montant total de 105 789,11 €. En effet, certaines dépenses, autorisées par la réglementation peuvent être réglées avant service fait (réservations autocar, locations pour salons, droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés, les avances dans le cadre de marchés publics, les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit.)

Compte 47280000

Il s'agit de dépenses réglées par carte bancaire, par prélèvement ou de virements internationaux (en dehors de la zone SEPA et saisis actuellement hors SIFAC) en cours de régularisation.

e. Charges constatées d'avance

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
48600000	Charges constatées d'avance	403 252,31	293 447,63

Des services faits valorisés pour lesquels la comptabilité fournisseurs a liquidé les factures ont été saisis sur l'exercice 2023 mais, les prestations seront réalisées partiellement ou totalement sur l'exercice 2024 voire postérieurs.

Aussi, l'obligation du rattachement des charges à l'exercice nécessite un retraitement comptable qui consiste à diminuer la charge 2023 au prorata de son impact sur l'exercice 2024 (abonnements, maintenance, location, etc.).

f. Dépréciations

Le montant des dépréciations s'élève à 321 072,16 € et se décompose comme suit :

- chèques impayés auxiliaisés (comptes 5117*) pour un montant total de 17 677,65 €,
- créances relatives aux étudiants ex-EISTI pour 58 785,25 €,
- créances relatives aux comptes clients reprise EISTI pour 109 202,40 €,
- créances douteuses (compte comptable 41600000) pour un total de 135 406,86 €.

3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

La trésorerie s'élève à 83 739 534,58 € au 31 décembre 2023. Elle permet de faire face aux dettes inscrites au passif et, en particulier, à celles qui doivent être payées au début de l'exercice 2024.

Trésorerie	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
EVOLUTION DE LA TRESORERIE	70 455 849,62	79 018 649,39	83 739 534,58
VARIATION DE LA TRESORERIE	-153 288,64	8 562 799,77	4 720 885,19

a. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2023, les valeurs mobilières de placement s'élèvent ainsi à 1 350 000 €, correspondant à la consignation pour la Fondation des Sciences du Patrimoine.

Cette consignation a produit des intérêts, soit 4 106,25 € sur une année (du 01/05/2022 au 30/04/2023) et nous a été versée, après en avoir fait la demande, le 06/09/2023 par la Caisse des dépôts et consignations.

b. Disponibilités

La trésorerie est constituée en quasi-totalité des disponibilités sur le compte de dépôt de fonds au Trésor (soit 82 287 025,46 €). Le niveau final de la trésorerie est, entre autres, lié aux avances versées par les financeurs dans le cadre de l'initiative d'excellence et des Plans d'Investissements d'Avenir (PIA).

CY Cergy Paris Université est tenue de déposer ses fonds au Trésor conformément à l'article 47 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. L'article 197 du même décret stipule que les fonds déposés au Trésor ne bénéficient d'aucune rémunération. Les fonds de l'établissement ne sont donc pas placés.

La trésorerie

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
50810000	Autres valeurs mobilières	1 350 000,00	1 350 000,00
51120000	Chèques bancaires à encaisser	515,06	1 676,00
51150000	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	4 402,49
51170000	Chèques impayés	82 307,55	105 869,47
51180000	Autres valeurs à l'encaissement	0,00	0
51210000	Comptes banques privées	0,00	0
51510000	Compte au trésor	77 581 546,77	82 287 025,46
51590000	Règlements en cours de traitement	-90,70	-16 031,58
53100000	Caisse	4 370,71	5 186,25
54300000	Régies – Opérations	0,00	3 076,99
54500000	Régies – Opérations	0,00	-1 670,50
TOTAL		79 018 649,39	83 739 534,58
VARIATION DE LA TRESORERIE			4 720 885,19

La variation de la trésorerie au niveau de l'établissement entre 2023 et 2022 s'élève à +4 720 885,19 €.

Cette augmentation de la trésorerie est en majeure partie liée aux opérations pour compte de tiers. En effet, uniquement sur le dispositif des opérations pour compte de tiers (comptes 46710000 et 47310000), la variation entre encaissements / décaissements est de +3 321 577,61 €.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – LE PASSIF

1. FINANCEMENTS REÇUS

a. Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)

En 2023, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a notifié à l'établissement une subvention globalisée qui distingue trois enveloppes (fonctionnement, masse salariale et masse salariale dans le cadre du plan de relance).

La SCSP présente un plafond d'emplois de 1 659 emplois (ETPT) (contre 1 656 EPTP en 2022) qui s'impose à l'établissement. Le montant de la dotation 2023 s'élève à 144 122 254 €, contre 136 957 076 € en 2022, soit une hausse de 5,2 %.

b. Financements externes de l'actif (subventions d'investissement)

L'Université peut bénéficier de financements correspondants à :

- des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété,
- des financements en espèces et destinés à l'acquisition, la production ou le maintien dans le patrimoine d'actifs incorporels, corporels et financiers.

Ces financements sont qualifiés de « financements externes de l'actif ».

Entrent notamment dans cette catégorie :

- les dotations en fond propre de l'Etat,
- les subventions en investissement allouées par des entités publiques (établissements publics, collectivités territoriales, ...), l'Union européenne ou des personnes morales de droit privé (fondation, association, ...).

Au sein des comptes de capitaux, une distinction est effectuée entre les financements reçus de l'Etat et les financements reçus des tiers autres que l'Etat, afin de permettre d'identifier la source des financements externes d'actifs contrôlés par l'établissement.

Ils sont comptabilisés dans des postes distincts lors de leur comptabilisation initiale.

Pour chaque source de financements, les financements rattachables (comptes comptables 104* et 134*) à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables (comptes comptables 101* et 131*) à un actif déterminé.

En effet, les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé, de manière à lier le produit (reprise sur quote-part – comptes comptables 1049* ou 1349* / 7813*) à la charge (dotation aux amortissements – compte comptable 681* / 28*) qui a pour effet de ne pas impacter le résultat comptable.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dès l'acquisition du droit :

- absence de contrepartie directe : signature d'une convention ;
- existence d'une contrepartie directe : signature d'une convention ou contrat avec production d'un bilan financier.

Financement de l'actif par l'État

Comptes	Rubriques	31/12/2022 (compte créditeur)	Augmentations (financements reçus)	Diminutions (reprises suite cession...)	31/12/2023 (compte créditeur)
10100000	Financements non rattachés à un actif	17 863 413,39	5 169 124,15	0,00	23 032 537,54
10411000	Financements Etat - Bien mis à disposition	130 017 732,00	0,00	0,00	130 017 732,00
10412000	Financements Etat - Bien remis en pleine propriété	36 698,63	0,00	0,00	36 698,63
10413100	Autres financements d'actifs - Etat	19 068 436,71	988 662,44	0,00	20 057 099,15
10413200	Autres financements d'actifs - ANR / IA	2 392 458,75	1 015 314,06	0,00	3 407 772,81
	Financement de l'actif par l'Etat	169 378 739,48	7 173 100,65	0,00	176 551 840,13

Comptes	Rubriques	31/12/2022 (compte débiteur)	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation, la cession ou mise au rebut de l'actif financé	31/12/2023 (compte débiteur)
10491000	Reprise résultat - Mise à disposition	-18 442 438,89	-3 796 467,85	0,00	-22 238 906,74
10492000	Reprise résultat - Remis en pleine propriété	-8 538,53	0,00	0,00	-8 538,53
10493100	Reprise résultat - Etat	-8 568 204,26	-643 800,43	0,00	-9 212 004,69
10493200	Reprise résultat - ANR / IA	-1 338 305,46	-306 594,47	0,00	-1 644 899,93
	Reprise sur quote-part	-28 357 487,14	-4 746 862,75	0,00	-33 104 349,89
	Financement - Reprise sur quote-part = montant au bilan	141 021 252,34	2 426 237,90	0,00	143 447 490,24

Le montant des financements reçus de l'Etat s'élève à 7 173 100,65 €.

Ces financements reçus de l'Etat et qui ont fait l'objet d'un titre de recettes et d'une reprise sur quote-part, sont en lien, entre autres, avec les projets de travaux suivants :

- la construction de la MIR des Chênes,
- le CPER (Site de Hirsch),
- la rénovation énergétique bâtiment IUT de Sarcelles,
- le plan de relance Neuville
- le plan de relance Sarcelles
- l'optimisation énergétique Chênes 1....

Financement de l'actif par des tiers

Comptes	Rubriques	31/12/2022 (compte créditeur)	Augmentations (financements reçus)	Diminutions (reprises suite cession...)	31/12/2023 (compte créditeur)
13120000	Financements Régions	116 538,34	209 941,86		326 480,20
13130000	Financements Départements	2 552 572,23			2 552 572,23
13140000	Financements Communes	63 681,21	43 040,00		106 721,21
13150000	Financements Autres entités publiques	841,48			841,48
13160000	Financements Union européenne	30 539,53			30 539,53
13170000	Financements Autres organismes	92 740,27			92 740,27
13180000	Financements Autres	0,00			0,00
	Financements non rattachés à un actif	2 856 913,06	252 981,86	0,00	3 109 894,92
13412000	Financements Régions	13 377 931,38	182 268,14		13 560 199,52
13413000	Financements Départements	5 244 570,36	200 000,00		5 444 570,36
13414000	Financements Communes	1 178 364,19	6 960,00		1 185 324,19
13415000	Financements Autres entités publiques	1 302 718,35			1 302 718,35
13416000	Financements Union européenne	509 891,52			509 891,52
13417000	Financements Autres organismes	1 878 865,76			1 878 865,76
13418000	Financements Autres	37 613 584,87			37 613 584,87
	Financements rattachés à un actif	61 105 926,43	389 228,14	0,00	61 495 154,57
	Financements rattachés à un actif	63 962 839,49	642 210,00	0,00	64 605 049,49

Comptes	Rubriques	31/12/2022 (compte débiteur)	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation, la cession ou mise au rebut de l'actif financé	31/12/2023 (compte débiteur)
13492000	Reprise résultat - Régions	-4 671 337,12	-552 687,92		-5 224 025,04
13493000	Reprise résultat - Départements	-1 448 345,20	-299 890,65		-1 748 235,85
13494000	Reprise résultat - Communes	-436 561,24	-74 704,92		-511 266,16
13495000	Reprise résultat - Autres entités publiques	-1 097 736,79	-45 561,91		-1 143 298,70
13496000	Reprise résultat - Union européenne	-461 255,59	-18 755,93		-480 011,52
13497000	Reprise résultat - Autres organismes	-853 917,98	-54 522,36		-908 440,34
13498000	Reprise résultat - Autres	-30 809 404,68	-1 642 927,85		-32 452 332,53
	Reprise sur quote-part	-39 778 558,60	-2 689 051,54	0,00	-42 467 610,14
13900000	Reprise résultat - Autres	27 085,44			27 085,44
	Reprise financement	27 085,44	0,00	0,00	27 085,44
	Financement - Reprise sur quote-part = montant au bilan	24 211 366,33	-2 046 841,54	0,00	22 164 524,79

Le montant des financements reçus par des tiers (autres que l'Etat) s'élève à 642 210,00 €.

Ces financements reçus par des tiers autres que l'Etat et qui ont fait l'objet de titres de recettes et de reprises sur quote-part sont en lien, en particulier, avec les projets de travaux suivants :

- MT2U IUT Sarcelles,
- le campus international,
- les travaux et équipements de l'Ecole du design, ...

2. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges constituent un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

La comptabilisation des provisions pour risques et charges obéit à l'existence d'une obligation de l'établissement à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'inscription au passif en provision et non en charge se justifie par le fait que l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon définitive. L'évaluation de la provision est faite sur la base de la meilleure évaluation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Rubriques	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour litiges	517 327,00	452 749,46	0,00	-517 327,00	452 749,46
Provisions pour risques	517 327,00	452 749,46	0,00	-517 327,00	452 749,46
Provisions pour CET	904 271,00	942 199,00	0,00	-904 271,00	942 199,00
Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour charges	904 271,00	942 199,00	0,00	-904 271,00	942 199,00
TOTAL	1 421 598,00	1 394 948,46	0,00	-1 421 598,00	1 394 948,46

Deux types de provisions sont comptabilisés :

- les litiges en cours de l'établissement,
- les Comptes-Epargne-Temps (congés non pris par les agents titulaires).

Elles sont enregistrées au compte 68151000, le compte de contrepartie est décliné ci-dessous :

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022 (compte créditeur)	Balance sortie au 31/12/2023 (compte créditeur)
15110000	Provisions pour litiges	517 327,00	452 748,46
15820000	Provisions pour CET	904 271,00	942 200,00
15880000	Provisions autres	0,00	0,00
TOTAL		1 421 598,00	1 394 948,46

a. Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges ont été évaluées par la direction du pilotage avec le concours de nos conseils (cabinets d'avocats). Dans le courant de l'année 2023, quelques dossiers se sont clos, ce qui explique la baisse de la dotation par rapport à 2022.

OBJET DE LA PROVISION	2022	2023
RH - LITIGES PERSONNELS	120 000,00	5 631,50
LITIGES MARCHES PUBLICS	325 559,00	437 116,96
LITIGES AUTRES CONTENTIEUX	71 768,00	10 000,00
TOTAL	517 327,00	452 748,46

Les deux litiges RH existants en 2022 pour une provision de 120 000 €, sont clos. CY a été condamné à verser 11 500,00 € ; deux nouveaux litiges RH sont apparus en 2023 dont le montant provisionné s'élève à 5 631,50 €.

Les trois litiges marchés publics en 2022 pour une provision de 325 559 € sont toujours en cours. Un nouveau litige est apparu en 2023 pour lequel la provision évaluée à 111 557,96 € s'ajoute à la provision constituée.

Deux litiges autres contentieux en 2022 ont constitué une provision de 71 768 €. En 2023, un des deux litiges dont la provision était de 61 768 € s'est clos pour désistement. Aussi, la provision est ramenée au montant du litige existant, soit 10 000 €, dossier toujours en cours.

b. Provisions du compte épargne temps (CET)

Il s'agit de valoriser les jours de congés non pris, comptabilisés sur un compte épargne temps au cas où les agents souhaiteraient être rémunérés.

La provision CET est calculée au coût moyen chargé par catégorie (A ; B ; C). La provision en 2023 de 942 199 €, est en augmentation de 4,19 % par rapport à 2022 (904 271 €).

La crise sanitaire a modifié les comportements des agents et n'est donc pas sans conséquence sur l'augmentation des jours de congés non pris. D'autre part, il faut tenir compte de la revalorisation du barème de monétisation des CET (cf. chapitre 1- 5, d - faits caractéristiques de l'année).

3. DETTES

Une dette est une obligation que l'établissement a envers un tiers. Les dettes sont généralement liées à un contrat comme par exemple lors d'un achat auprès d'un fournisseur.

Elles doivent être rattachées à l'exercice comptable auquel la dette a été réalisée. Les dettes doivent figurer sur le bilan de l'université jusqu'à ce qu'elles soient terminées juridiquement.

Tableau des dettes
Format ICC (instruction comptable commune)

Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières	335 883 156,00	6 900,00	335 741 506,00	134 750,00
- Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dettes financières et autres Emprunts	335 883 156,00	6 900,00	335 741 506,00	134 750,00
Dettes non financières	83 320 294,24	52 524 016,30	30 023 170,50	773 107,44
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 372 447,86	6 301 119,73	2 036 747,78	34 580,35
- Dettes fiscales et sociales	5 537 400,00	5 537 400,00	0,00	0,00
- Avances et acomptes reçus	37 016 338,39	19 290 516,79	16 987 294,51	738 527,09
- Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)				
- Dettes liées au prélèvement sur ressources accumulées	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres dettes non financières	28 039 616,31	17 040 488,10	10 999 128,21	0,00
- Produits constatés d'avance	4 354 491,68	4 354 491,68	0,00	0,00
TOTAUX	419 203 450,24	52 530 916,30	365 764 676,50	907 857,44

a. Dettes financières

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
16510000	Dépôts	282 250,00	131 650,00
16550000	Cautionnements	16 900,00	10 000,00
16740000	Avances de l'Etat et des entités publiques	335 741 506,00	335 741 506,00
	TOTAL	336 040 656,00	335 883 156,00

Les dettes financières sont comptabilisées au crédit du compte 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Leur remboursement est constaté par le débit de ce même compte.

Au bilan, les dettes financières figurent au passif dans la rubrique « Dettes financières ».

✚ Dépôts

Ce compte comptable a été alimenté par la reprise, au 1^{er} janvier 2020, des dépôts effectués par les étudiants de CY TECH à la suite d'un prêt d'ordinateur portable.

Au 31 décembre 2023, 189 dossiers sont toujours en cours pour un montant total de 131 650,00 € (contre 380 dossiers et 282 250,00 € au 31/12/2022), qui seront remboursés lors de la restitution de l'ordinateur portable.

Pour rappel, une réimputation a eu lieu en 2023 car certains dossiers n'avaient pas été saisis sur ce compte de dépôts mais en cautionnement.

Cautionnements

Il s'agit de la caution de 10 000 € depuis 2018 relative à un espace de restauration sur le site de Sarcelles (convention d'occupation) passée avec la société CONVIVIO.

Avances de l'Etat et des entités publiques

Il s'agit de l'écriture de contrepartie de la dotation non consommable (débit 2751* / crédit 1674*) relative à la convention avec l'ANR « Dévolution I-SITE » (cf. chapitre des immobilisations financières).

b. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
40110000	Fournisseurs Achats	292 115,82	207 851,97
40410000	Fournisseurs d'immobilisations	61 545,84	3 105,76
40470000	Fournisseurs d'immo. Retenues de garantie	252 432,55	155 958,38
40810000	Fournisseurs Factures non parvenues	4 340 011,96	6 580 394,52
40840000	Fournisseurs d'immo.Fact. non parvenues	1 023 713,68	1 425 137,23
TOTAL		5 969 819,85	8 372 447,86

Comptes 40110000 et 40410000

Ces comptes représentent les dépenses saisies mais qui n'ont pas pu être mises en paiement avant le 31 décembre de l'année. Elles sont en diminution par rapport à 2022.

Compte 40470000

Sont inscrites dans ce compte les retenues de garantie liées aux marchés de travaux, elles sont en baisse par rapport à 2022.

Comptes 40810000 / 40840000

Les charges à payer correspondent :

- aux services faits valorisés pour lesquels les factures n'ont pas encore été reçues et/ou comptabilisées,
- aux charges à payer à comptabiliser (CAPAC), permettant le rattachement des charges à l'exercice qui n'avaient pas pu faire l'objet d'un service fait valorisé.

La hausse globale sur le compte 4081 relève principalement de la saisie des CAPAC sur les fluides s'élevant à 1 310 254,87 €.

c. Les dettes fiscales et sociales

Il s'agit de l'ensemble des coûts liés aux agents, en tant que salariés (fonctionnaires, contractuels) pour lequel le paiement est différé à 2024.

Les charges à payer de personnel 2023 sont détaillées dans les tableaux suivants :

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
42860000	Personnels - autres charges à payer	4 847 325,00	5 537 400,00

Libellé de la charge	Montant
Congés annuels non pris - contractuels non enseignants	405 823,00
Congés annuels non pris - titulaires non enseignants	558 571,00
Heures complémentaires payées en N+1	194 803,00
Heures complémentaires - vacataires	1 605 616,00
Heures complémentaires - enseignants en poste	1 704 679,00
Rémunérations N payées en N+1	1 067 908,00
Total	5 537 400,00

d. Avances et acomptes reçus

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
41910000	Clients - Avances reçues	4 395 158,44	4 698 159,42
41920000	Clients étudiants - Avances reçues	29 641,47	10 640,00
44190000	Avances sur financements et subventions	24 641 690,43	22 327 218,49
44193200	Avances sur revenus	3 285 084,06	9 980 320,48
Total		32 351 574,40	37 016 338,39

Lorsqu'un client public ou privé verse une avance, elle est comptabilisée dans un compte d'attente 41910000 (clients privés), 41920000 (étudiants – CY TECH) ou 44191000 (clients publics).

Lors de l'établissement des bilans financiers intermédiaires ou finaux, un produit est comptabilisé (établissement d'un titre de recette) à hauteur des dépenses pour la période établie.

Ce n'est qu'après cette étape, que l'agence comptable peut rapprocher l'avance versée avec le titre de recette.

- Compte 4191* : avances reçues des clients privés qui seront régularisées au fur et à mesure de l'avancement des projets, lors de l'établissement d'un bilan financier selon le calendrier prévu pour chacune des conventions ;
- Compte 4192* : avances reçues des étudiants (qui étaient à l'époque inscrit à l'EISTI) correspondant au versement intégral des frais d'inscription pour toute leur scolarité (cycle d'ingénieur). Ces avances sont restituées aux étudiants dès complétude du dossier. En effet, nous sommes habilités à percevoir les frais de scolarité uniquement pour l'année universitaire en cours.
- Compte 4419* : avances reçues par des financeurs publics qui seront régularisées au fur et à mesure de l'avancement des projets, lors de l'établissement d'un bilan financier selon le calendrier prévu pour chacune des conventions.
- Compte 441932* : intérêts produit par la dotation non consommable dans le cadre de la pérennisation I-SITE. Nous recevons 9 millions d'euros de financement par an pour une durée indéterminée.

A fin 2023, la somme des encaissements reçus et des dépenses réalisées génère un solde en compte d'attente, de 9 980 320,48 €

Intérêts reçus				Intérêts utilisés	
Date	Période	Nature	Montants	Montants	Date
Solde compte 44193200 au 31/12/2022			3 285 084,06		
Dépenses 2023 sur intérêts reçus en 2022				2 304 763,57	28/12/2023
05/01/2023	T4/2022	PIA 1	581 537,80		
	T4/2022	PIA 2	1 686 955,35		
05/04/2023	T1/2023	PIA 1	568 895,67		
	T1/2023	PIA 2	1 650 282,41		
05/07/2023	T2/2023	PIA 1	575 216,73		
	T2/2023	PIA 2	1 668 618,88		
04/10/2023	T3/2023	PIA 1	581 537,80		
	T3/2023	PIA 2	1 686 955,35		
Total des mouvements sur l'année 2023			8 999 999,99	2 304 763,57	
Total des mouvements 2023			6 695 236,42		
Solde compte 44193200 au 31/12/2023			9 980 320,48		

e. Autres dettes non financières (comptes d'attente)

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
41980000	Clients-rabais-remis	92 000,00	0,00
46630000	Virements à réimputer	27 262,03	-2 124,11
46640000	Excédents de versements à rembourser	5 136,82	4 067,54
46710000	Aide mobilité internationales fournisseurs	2 929,00	169,00
46740000	Taxe d'apprentissage	1 928,18	109,26
47110000	Recettes perçues avant émission de titre	466 249,62	235 968,67
47150000	Recettes régisseurs	10 200,50	0,00
47180000	Autres recettes à classer	1 500 072,48	1 924 413,58
47310000	Recettes à transférer	22 523 963,29	25 877 012,37
TOTAL		24 629 741,92	28 039 616,31

Compte 46630000

Il s'agit des rejets de virements et prélèvements pour les motifs principalement de compte clos et de provision insuffisante.

Compte 46640000

Il s'agit des trop-perçus de virements sur inscriptions (arrondis à reclasser en dons, ou remboursement suite à des refus de visa).

Compte 46710000 (créditeur) - dispositif d'intervention pour compte de tiers

Il s'agit des aides destinés aux étudiants :

Bourse AMI 2023 (Financé par l'Etat) : il s'agit du montant restant à reverser aux étudiants

Compte comptable	Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Solde s/ encaissements antérieurs à 2023	Encaissements 2023	Total des encaissements	Solde s/ décaissements antérieurs à 2023	Décaissements 2023	Total des décaissements	Solde (enc.-décais.)
46710000	AMI2017ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	103 200,00	0,00	103 200,00	0,00
	AMI2019ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	103 200,00	0,00	103 200,00	0,00
	AMI2020ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	103 200,00	0,00	103 200,00	0,00
	AMI2021ETA	102 000,00	80,00	102 080,00	100 351,00	1 729,00	102 080,00	0,00
	AMI2022TA	102 000,00	160,00	102 160,00	100 720,00	1 440,00	102 160,00	0,00
	AMI2023ETA	0,00	102 000,00	102 000,00	0,00	101 831,00	101 831,00	169,00
	BIV2019DVO	6 110,00	0,00	6 110,00	6 110,00	0,00	6 110,00	0,00
	ERASMUS PLUS	156 546,00	0,00	156 546,00	156 546,00	0,00	156 546,00	0,00
	FUSETUOPCT	0,00	40 798,00	40 798,00	0,00	64 998,00	64 998,00	-24 200,00
			676 256,00	143 038,00	819 294,00	673 327,00	169 998,00	843 325,00

Compte 46740000

Il s'agit d'un montant reçu au titre de la taxe d'apprentissage non titré. Régularisation prévue en 2024.

Compte 47110000

Il s'agit des virements relatifs aux frais d'inscription qui, au 31 décembre 2023, n'ont pas fait l'objet d'une quittance dans le logiciel APOGEE (gestion des inscriptions étudiantes) car ces virements sont en cours d'identification par les services de la scolarité.

Compte 47180000

Les autres recettes à classer concernent les virements reçus et qui restent en cours d'identification, au 31/12/2023. Les informations relatives à ces versements n'ont pas permis, soit :

- d'identifier le client,
- d'identifier le client mais, la nature du versement n'est pas précisée.
- d'identifier le client et la nature du versement mais le titre de recettes n'a pas pu être émis avant la fin d'exercice.

Comptes 47310000 : dispositifs d'intervention pour compte de tiers

Il s'agit du solde restant à reverser aux partenaires (et à nous-même → retour à un flux budgétaire) après justification des dépenses prévues aux conventions, au 31 décembre 2023 relatif aux Projets d'Investissements d'Avenir (INEX, EUR, NCU...).

Compte comptable	Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Solde s/ encaissements antérieurs à 2023	Encaissements 2023	Total des encaissements	Solde s/ décaissements antérieurs à 2023	Décaissements 2023	Total des décaissements	Total encaissements - décaissements
	INEX ANR PREFINANCEMENT 2018	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00
	INEX ANR ECH AVRIL 2018	3 865 237,00	0,00	3 865 237,00	3 865 237,00	0,00	3 865 237,00	0,00
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2018	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	0,00
	INEX ANR ECH AVRIL 2019	3 901 328,75	0,00	3 901 328,75	3 901 328,75	0,00	3 901 328,75	0,00
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2019	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	0,00
	INEX ANR ECH AVRIL 2020	3 824 642,25	0,00	3 824 642,25	3 824 642,25	0,00	3 824 642,25	0,00
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2020	3 840 945,00	131 315,42	3 972 260,42	3 337 334,04	634 926,38	3 972 260,42	0,00
	INEX ANR LABEX MME DII OCT 18 A OCT 21	1 492 819,00	0,00	1 492 819,00	1 315 090,00	0,00	1 315 090,00	177 729,00
	INEX ANR LABEX PATRIMA OCT18	18 828,00	0,00	18 828,00	18 828,00	0,00	18 828,00	0,00
	INEX ANR ECH AVRIL 2021	5 218 961,00	0,00	5 218 961,00	0,00	3 003 252,85	3 003 252,85	2 215 708,15
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2021	3 143 385,00	0,00	3 143 385,00	0,00	0,00	0,00	3 143 385,00
	INEX ANR ECH MARS 2022	3 126 209,00	0,00	3 126 209,00	0,00	0,00	0,00	3 126 209,00
	INEX ANR ECH SOLDE 2022	1 582 274,00	0,00	1 582 274,00	0,00	0,00	0,00	1 582 274,00
	NCUNIV_ANR	7 325 735,81	0,00	7 325 735,81	4 296 208,91	1 125 527,00	5 421 735,91	1 903 999,90
	EURSCH_ANR	5 678 640,00	0,00	5 678 640,00	4 019 362,84	823 174,94	4 842 537,78	836 102,22
	LYLITIPDCD	945 000,00	0,00	945 000,00	258 036,24	581 229,45	839 265,69	105 734,31
	AIDPERMASP	22 500,00	31 875,00	54 375,00	22 500,00	30 000,00	52 500,00	1 875,00
	INPAD-ERAS	181 974,40	45 493,60	227 468,00	181 974,40	45 493,60	227 468,00	0,00
	SCORE-EU	210 540,00	0,00	210 540,00	210 540,00	0,00	210 540,00	0,00
	LOLABAT-EU	5 760 669,66	0,00	5 760 669,66	5 760 669,66	0,00	5 760 669,66	0,00
	CMQCCVERSA - CHANTIERS VERSAILLES	1 716 000,00	0,00	1 716 000,00	1 906 000,00	0,00	1 906 000,00	-190 000,00
	SFRI_ANR	800 000,00	1 600 000,00	2 400 000,00	430 456,69	633 743,36	1 064 200,05	1 335 799,95
	EWINS-ERAS	234 050,60	0,00	234 050,60	133 743,20	86 834,40	220 577,60	13 473,00
	EUTOPIA_EU	1 961 400,00	1 002 882,51	2 964 282,51	1 961 400,00	1 002 882,51	2 964 282,51	0,00
	HYBRIDATION	563 000,00	0,00	563 000,00	510 000,00	45 161,10	555 161,10	7 838,90
	DEMOES	650 000,00	5 200 000,00	5 850 000,00	366 164,75	639 825,70	1 005 990,45	4 844 009,55
	ERASMUS PLUS (ERASMUOPCT)	156 546,00	0,00	156 546,00	62 618,40	62 618,40	125 236,80	31 309,20
	ERASMUS PLUS (ARISTAOPCT)	117 475,60	87 063,40	204 539,00	81 815,60	81 815,60	163 631,20	40 907,80
	CYGENE_ANR (PIA GENERATIONS)	3 120 000,00	3 219 993,60	6 339 993,60	252 270,05	1 284 637,69	1 536 907,74	4 803 085,86
	CONCOUOPCT (CY TECH DESTINATION CONCOURS)	750,00	300,00	1 050,00	750,00	300,00	1 050,00	0,00
	IDEES_ANR	0,00	1 928 570,00	1 928 570,00	217 977,00	445 905,24	663 882,24	1 264 687,76
	ARENASOPCT (COMMISSION EUROPEENNE)	0,00	1 449 891,05	1 449 891,05	0,00	1 237 782,75	1 237 782,75	212 108,30
	VERSACLOUD (AILE ST CLOUD)	0,00	1 196 864,00	1 196 864,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	96 864,00
	SHIEL-ERAS	0,00	123 600,00	123 600,00	0,00	101 200,00	101 200,00	22 400,00
	ACT_PRO_ANR	0,00	297 000,00	297 000,00	0,00	0,00	0,00	297 000,00
		72 140 801,07	16 314 848,58	88 455 649,65	49 616 837,78	12 966 310,97	62 583 148,75	25 872 500,90

La variation de la trésorerie au niveau de l'université entre 2022 et 2023 s'élève à +4 720 885,19 €.

Cette augmentation de la trésorerie est en partie liée aux opérations pour compte de tiers. En effet, rien que sur le dispositif des opérations pour compte de tiers (comptes 46710000 et 47310000), la variation entre encaissements / décaissements est de + 3 321 577,61 €

f. Produits constatés d'avance

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2022	Balance sortie au 31/12/2023
48700000	Produits constatés d'avance	4 017 654,08	4 354 491,68

Des prestations ou biens ayant fait l'objet d'une facturation sur l'exercice comptable 2023 alors que la réalisation se produira sur l'exercice 2023 nécessite la comptabilisation d'un produit constaté d'avance (PCA).

L'obligation du rattachement des produits à l'exercice nécessite cette écriture qui diminue le résultat comptable sur l'année 2023 pour impacter l'année 2024.

Les produits constatés d'avance correspondent à :

- des conventions et contrats de recherche pour un montant total de 4 287 991,68 €,
- des conventions de formation continue pour un montant total de 66 500,00 €.

4. RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET RESULTAT

a. Réserves (compte 10682000)

Le compte 10682 « Réserves facultatives » enregistre les résultats excédentaires maintenus en fonds propres par l'université. Son solde présente le montant cumulé de ces résultats.

Conformément à l'article 3 de la délibération n°3, portant approbation sur le compte financier 2022, lors de la séance du 14 mars 2023, le Conseil de site a décidé d'affecter, en compte de réserves :

- le résultat excédentaire 2022 : +4 529 595,69 €
- le report à nouveau (débitaire) 2022 : -6 175 817,15 €

Ainsi, le montant des réserves au 31 décembre 2023 s'élève à **55 006 687,28 €**.

Comptes	Libellés	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	2024 Affectation résultat et RAN N-1 en réserve
10682000	Reserve de l'établissement	56 652 908,74	55 006 687,28	54 947 404,03
12000000	Resultat de l'exercice (solde créditeur)	4 529 595,69		
12900000	Resultat de l'exercice (solde débiteur)		-60 234,92	
11000000	Report à nouveau (solde créditeur)		951,67	
11900000	Report a nouveau (solde débiteur)	-6 175 817,15		

Lors de l'approbation du compte financier 2023, il sera proposé aux administrateurs que :

- *le report à nouveau de 951,67 € soit affecté au compte de réserves*
- *le résultat déficitaire de -60 234,92 € soit apuré par le compte de réserves.*

Ainsi, après ce vote puis la comptabilisation en 2024, le niveau du compte de réserves s'élèvera à 54 947 404,03 €.

b. Report à nouveau (compte 11000000)

A la clôture de l'exercice, la balance comptable doit faire apparaître soit un solde créditeur au compte 11000000, soit un solde débiteur au compte 11900000.

Le compte 11000000 de report à nouveau a été mouvementé en 2023 suite à 5 écritures correctives sur commande d'achats qui ont généré des régularisations d'amortissements en comptabilité des immobilisations pour un montant total créditeur de **951,67 €**.

c. Résultat (compte 12900000)

Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire (compte 12900000) à hauteur de **-60 234,92 €**.

Résultat comptable	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Evolution du résultat comptable	1 329 059,84	4 529 595,69	-60 234,92

d. Informations complémentaires

Capacité d'Autofinancement

La CAF permet de déterminer la capacité financière de l'établissement à pouvoir assumer seul ses acquisitions d'immobilisations.

Capacité d'Auto Financement (CAF) : Résultat + charges non décaissables - produits non décaissables

CAF - Méthode soustractive	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 329 059,84	4 529 595,69	-60 234,92
+ dotations aux amorts, dépréc, provisions	18 606 419,44	14 296 801,35	14 340 618,49
+ valeur nette comptable d'éléments actifs cédés			
- reprises sur amorts, dépréc, provisions	-1 005 903,00	-1 339 340,04	-1 913 144,70
- produits de cessions d'éléments actifs	-33 398,25	-7 382,68	
- quote-part des subv. d'investissement	-11 956 147,28	-7 183 692,26	-7 435 914,29
CAF	6 940 030,75	10 295 982,06	4 931 324,58

Fonds de roulement

Le fonds de roulement net global est le surplus des ressources stables qui permet de financer l'exploitation.

FDR = Ressources stables - Emplois stables

BALANCE CONSOLIDÉE APRES RESULTAT	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
+ SC CLASSE 1	303 201 263,97	632 013 422,84	633 469 718,47
+ SC CLASSE 2	138 119 684,57	115 979 496,49	128 408 942,19
- SD CLASSE 1	-91 662 133,26	-74 311 862,89	-75 632 194,95
- SD CLASSE 2	-322 735 043,67	-642 006 348,38	-656 797 019,64
+ SC COMPTE 49*	517 021,04	491 546,70	321 072,16
FOND DE ROULEMENT	27 440 792,65	32 166 254,76	29 770 518,23
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-2 358 819,04	4 725 462,11	-2 395 736,53

Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement désigne le besoin en trésorerie nécessaire du fait de l'activité. L'établissement encaisse des sommes d'argent (encaissements) et paie des charges (décaissements).

Il existe un décalage de trésorerie entre les encaissements et les décaissements. Le besoin en fonds de roulement représente la somme d'argent nécessaire pour effacer ce décalage de trésorerie.

Besoin en Fonds de Roulement Net Global (BFR) : Stocks + créances clients - dettes fournisseurs et dettes fiscales.

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2022
Besoin en Fonds de Roulement Net Global (FRNG) 31/12/N-1	-40 809 526,57	-43 015 056,97	-46 852 394,63
Besoin en Fonds de Roulement Net Global (FRNG) 31/12/N	-43 015 056,97	-46 852 394,63	-53 969 016,35
Variation du Besoin en FRNG	-2 205 530,40	-3 837 337,66	-7 116 621,72

Le BFR est négatif, ce qui signifie que CY Cergy Paris Université génère une ressource financière en profitant de ces décalages.

V. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Les charges et les produits sont analysés en tenant compte des trois derniers comptes financiers 2021, 2022 et 2023 avec une étude sur la variation 2023 par rapport à l'exercice 2022.

Il s'agit d'éléments purement comptables (réalisation) et non budgétaires. Cela intègre les charges non décaissables (écritures d'inventaire, provisions, dotations aux amortissements, dépréciations) et les produits non encaissables (écritures d'inventaire, reprises sur quote part, reprises sur provision, reprises sur dépréciation)

Contrairement à 2022, ce sont les charges + 7,8 % qui ont plus augmenté en comparaison aux produits + 5,38 %. L'an dernier, la proportion était une augmentation des produits à +5 % et +3.4 % pour les charges (pour rappel, en 2021, +4% pour les charges et +3% pour les produits).

Tableau des charges

Comptes comptables	Charges de fonctionnement	2021	%	2022	%	Variation % 2021/2022	2023	%	Variation % 2022/2023
60*	Achats et variation de stocks	5 990 348,73	3	6 331 830,37	3	↑ 5,7	9 378 840,00	5	↑ 48,1
61*	Achats de sous-traitance et services extérieurs	7 169 231,64	4	8 349 148,95	4	↑ 16,5	8 657 595,77	4	↑ 3,7
62*	Autres services extérieurs	10 621 868,82	6	12 891 228,17	7	↑ 21,4	12 829 346,88	7	↓ -0,5
63*	Impôts, taxes et versements assimilés	2 131 238,80	1	2 412 767,49	1	↑ 13,2	2 585 660,40	1	↑ 7,2
64*	Charges de personnel	140 202 899,90	74	146 035 453,78	74	↑ 4,2	155 351 226,97	79	↑ 6,4
65*	Autres charges de gestion	5 130 235,74	3	5 914 093,00	3	↑ 15,3	8 489 155,06	4	↑ 43,5
66*	Charges Financières	8 829,79	0	20 731,89	0	↑ 134,8	2 886,09	0	↓ -86,1
68*	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et au provisions	18 606 419,44	10	14 296 801,35	7	↓ -23,2	14 340 618,49	7	↑ 0,3
TOTAL DES CHARGES		189 861 072,86	100	196 252 055,00	100	↑ 3,4	211 635 329,66	100	↑ 7,8

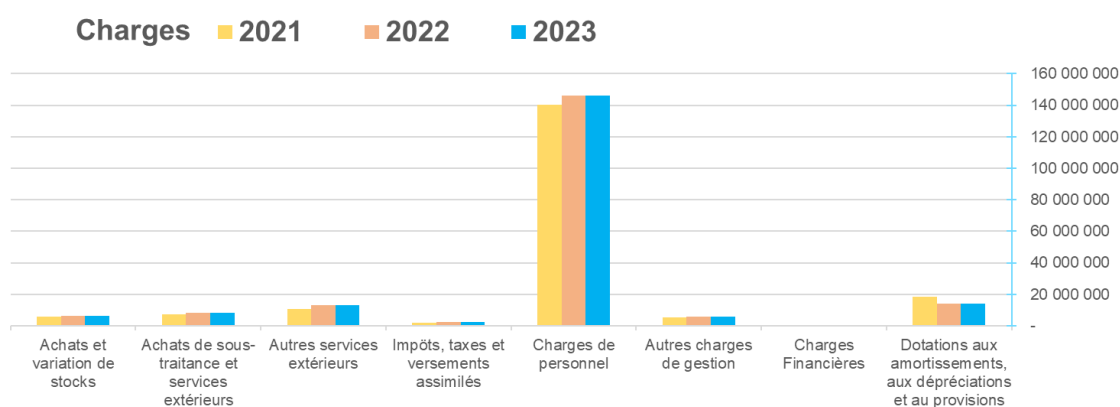
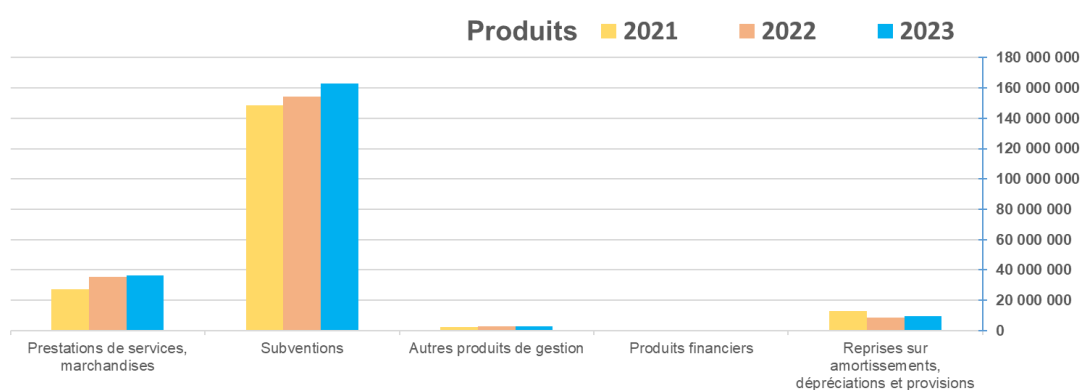
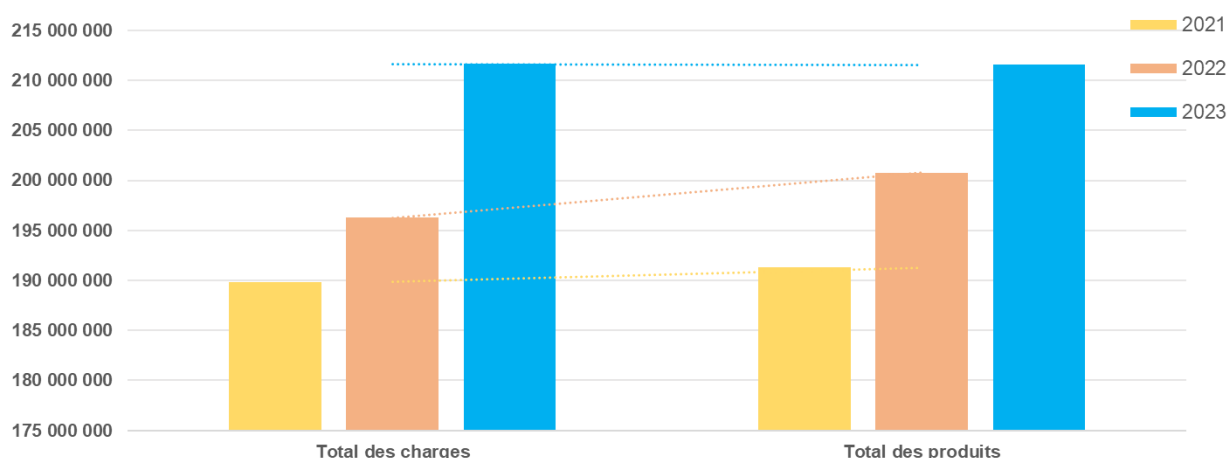


Tableau des produits

Comptes comptables	Produits de fonctionnement	2021	%	2022	%	Variation % 2021/2022	2023	%	Variation % 2022/2023
70*	Prestations de services, marchandises	27 358 807,50	14	35 206 149,53	18	↑ 28,7	36 533 891,13	17	↑ 3,8
74*	Subventions	148 453 445,00	74	154 418 420,41	77	↑ 4,0	163 077 831,78	77	↑ 5,6
75*	Autres produits de gestion	2 410 745,39	1	2 627 967,40	1	↑ 9,0	2 602 555,87	1	↓ -1,0
76*	Produits financiers	5 084,53	0	6 081,05	0	↑ 19,6	11 756,97	0	↑ 93,3
78*	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 962 050,28	6	8 523 032,30	4	↓ -34,2	9 349 058,99	4	↑ 9,7
TOTAL DES PRODUITS		191 190 132,70	100	200 781 650,69	100	↑ 5,0	211 575 094,74	100	↑ 5,4



	2021	2022	2023	Variation % 2021/2022
Total des charges	189 861 072,86	196 252 055,00	211 635 329,66	↑ 7%
Total des produits	191 276 487,12	200 781 650,69	211 575 094,74	↑ 5%
RESULTAT	1 415 414,26	4 529 595,69	- 60 234,92	↓ -7420%



1. CHARGES

En comptabilité générale, une charge se matérialise par la saisie d'un service fait dans SIFAC dès lors que la prestation est réalisée ou le matériel est mis en service.

a. Achats et variations des stocks

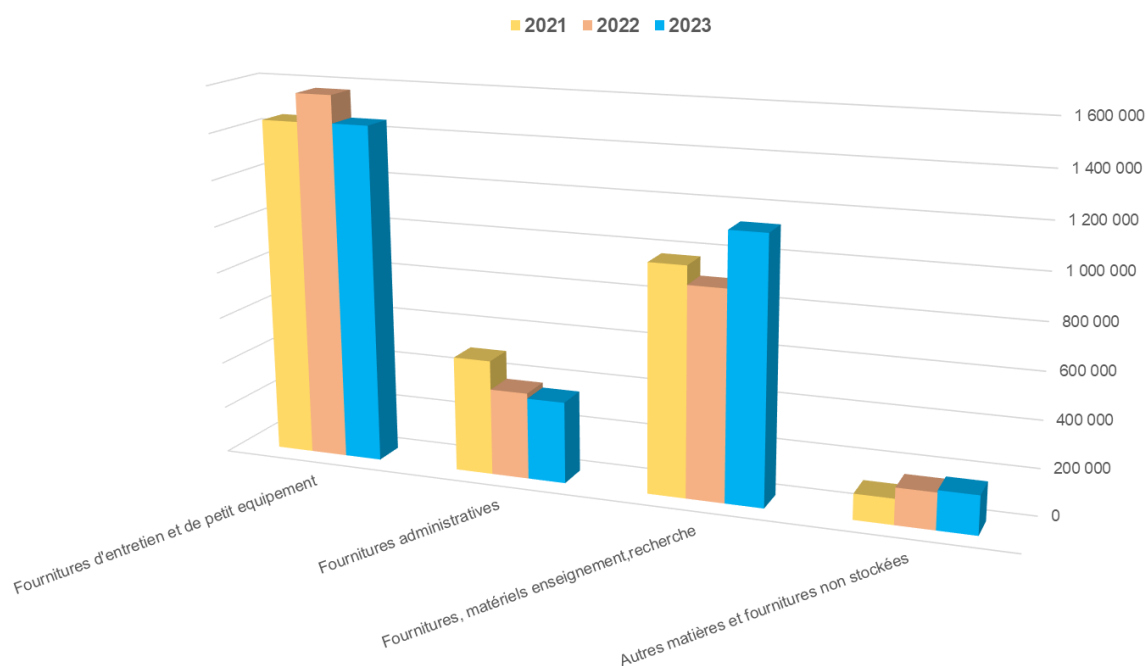
Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
60130000	Matière A	0,00	213,03	↑ 100	0,00	-213,03	↓ -100
60228000	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	→ 0	39,10	39,10	→ 0
60870000	Frais accessoires achats de marchandises	28 105,73	40 985,44	→ 0	37 262,69	-3 722,75	↓ -9
60611000	Electricité	1 310 655,82	1 637 521,20	↑ 25	3 042 740,29	1 405 219,09	↑ 86
60612000	Carburants et lubrifiants	28 439,57	36 466,41	↑ 28	32 852,15	-3 614,26	↓ -10
60613000	Gaz	634 894,33	559 933,30	↓ -12	1 694 285,56	1 134 352,26	↑ 203
60614000	Chauffage sur réseau	750 247,00	856 990,54	↑ 14	1 046 716,91	189 726,37	↑ 22
60617000	Eau	199 040,37	190 381,90	↓ -4	409 062,12	218 680,22	↑ 115
60630000	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 448 814,99	1 569 750,99	↑ 8	1 451 400,73	-118 350,26	↓ -8
60640000	Fournitures administratives	494 689,73	371 939,15	↓ -25	350 407,52	-21 531,63	↓ -6
60650000	Linge, vêtements de travail	11 322,01	14 782,74	↑ 31	15 505,64	722,90	↑ 5
60660000	Animaux	699,45	1 174,70	↑ 68	951,76	-222,94	↓ -19
60670000	Fournitures, matériels enseignement, recherche	975 179,94	895 747,64	↓ -8	1 131 274,07	235 526,43	↑ 26
60680000	Autres matières et fournitures non stockées	109 949,36	156 610,51	↑ 42	166 341,46	9 730,95	↑ 6
60980000	Rabais, remises, ristournes obtenus non affectés	-1 689,57	-667,18	↑ 61	0,00	667,18	↑ 100
TOTAL		5 990 348,73	6 331 830,37	↑ 6	9 378 840,00	3 047 009,63	↑ 48

L'augmentation générale des achats et variations des stocks s'élève à +48 % représentant +3 047 009,63 €. Toutefois, il est à noter qu'il s'agit pour la quasi-totalité de l'augmentation liée aux dépenses énergétiques (+2 944 363,68 €, cf. focus).

Les fournitures et matériels d'enseignement et de recherche sont également en augmentation, +26% alors que l'an dernier elles étaient en diminution.

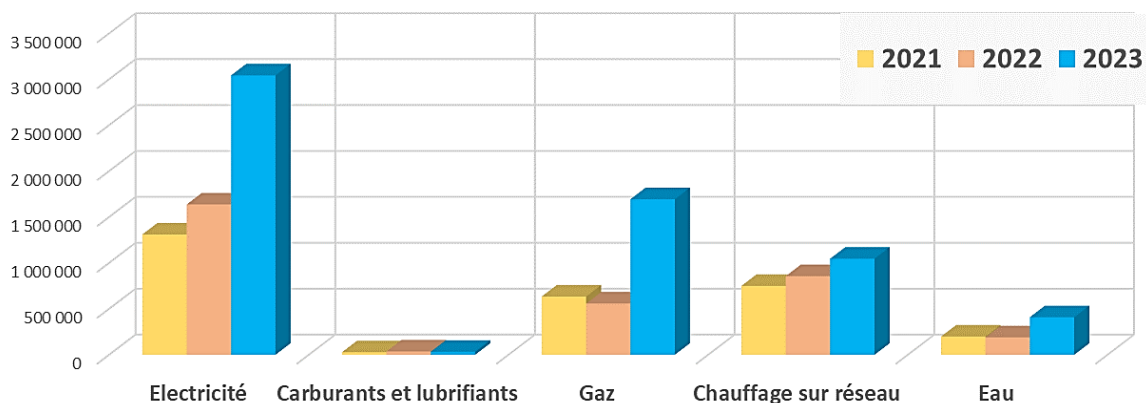
Les achats relatifs aux fournitures administratives (fournitures de bureau) ainsi que ceux liés à l'entretien ont respectivement diminué entre 2023 et 2022.

Principaux achats et variation de stocks - hors dépenses énergétiques



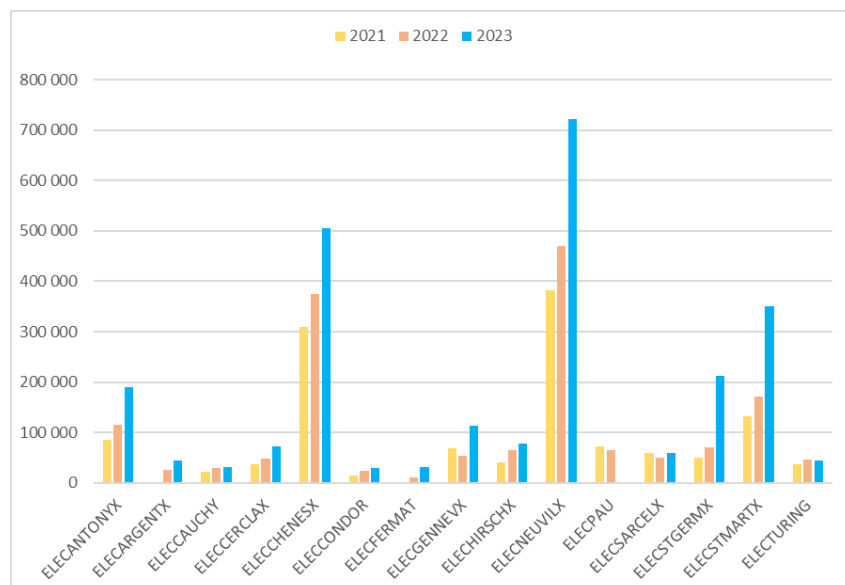
Focus sur les charges énergétiques

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
60611000	Electricité	1 310 655,82	1 637 521,20	3 042 740,29	1 405 219,09	↑ 186
60612000	Carburants et lubrifiants	28 439,57	36 466,41	32 852,15	-3 614,26	↓ -10
60613000	Gaz	634 894,33	559 933,30	1 694 285,56	1 134 352,26	↑ 303
60614000	Chauffage sur réseau	750 247,00	856 990,54	1 046 716,91	189 726,37	↑ 122
60617000	Eau	199 040,37	190 381,90	409 062,12	218 680,22	↑ 215
	TOTAL	2 923 277,09	3 281 293,35	6 225 657,03	2 944 363,68	↑ 190

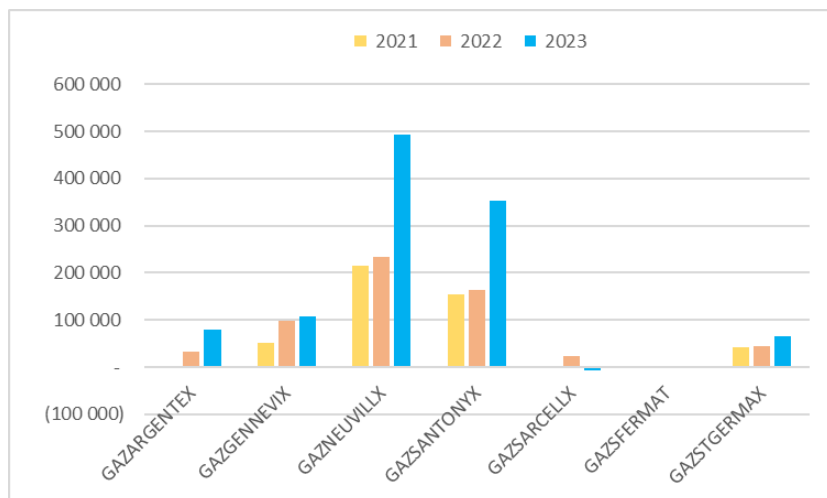


Les deux principaux postes qui ont subi une augmentation considérable sont l'électricité et le gaz.

Pour l'électricité, les principaux sites concernés sont Neuville, Les Chênes et Saint-Martin.

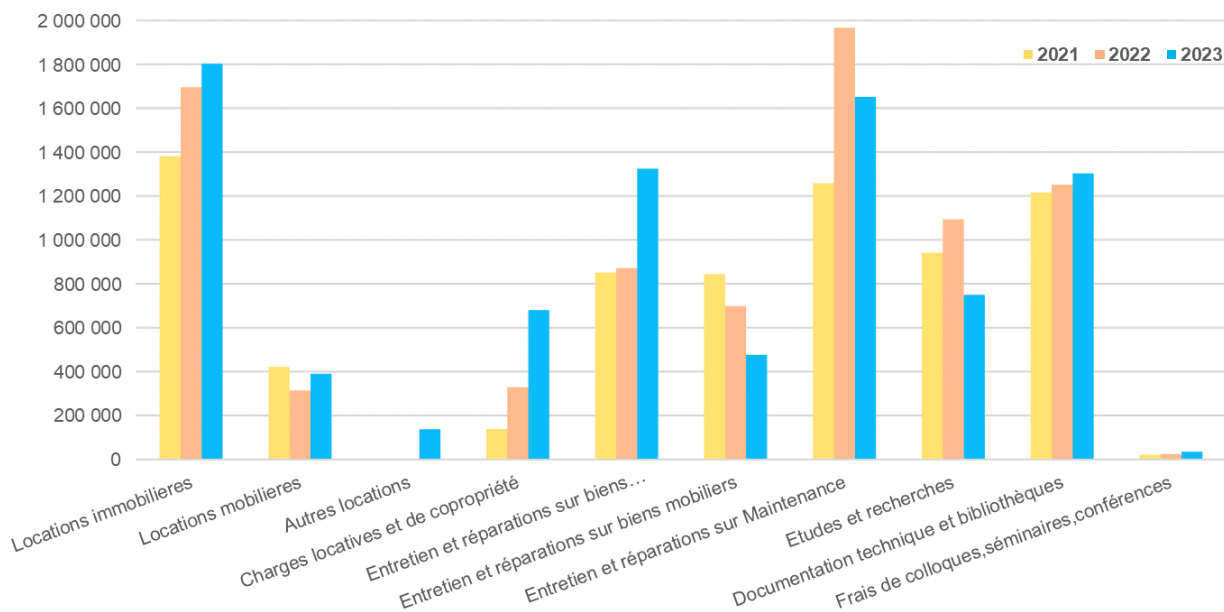


Concernant le gaz, les deux principaux sites concernés sont Neuville et Anthony.



b. Achats de sous-traitance et services extérieurs

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
61320000	Locations immobilières	1 380 659,37	1 695 080,78	↑ 23	1 801 915,77	106 834,99	↑ 6
61350000	Locations mobilières	421 797,58	314 280,36	↓ -26	390 324,73	76 044,37	↑ 24
61380000	Autres locations	95,87	0,00	↓ -100	137 008,61	137 008,61	↑ 100
61400000	Charges locatives et de copropriété	138 033,24	329 059,00	↑ 138	680 310,05	351 251,05	↑ 107
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	851 000,72	871 278,58	↑ 2	1 324 583,25	453 304,67	↑ 52
61550000	Entretien et réparations sur biens mobiliers	844 078,17	697 901,23	↓ -17	476 525,28	-221 375,95	↓ -32
61560000	Entretien et réparations sur Maintenance	1 258 076,44	1 966 679,60	↑ 56	1 651 681,56	-314 998,04	↓ -16
61610000	Multirisques	10 869,47	11 571,69	↑ 7	12 134,10	562,41	↑ 5
61620000	Assurance obligatoire dommage-construction	69 967,10	75 601,60	↑ 8	79 383,97	3 782,37	↑ 5
61630000	Assurance transport	15 286,06	15 733,26	↑ 3	14 094,75	-1 638,51	↓ -10
61680000	Autres assurances	2 658,49	2 637,94	↓ -1	2 702,18	64,24	↑ 2
61700000	Etudes et recherches	940 373,76	1 093 514,16	↑ 16	749 501,62	-344 012,54	↓ -32
61830000	Documentation technique et bibliothèques	1 215 900,20	1 251 360,05	↑ 3	1 302 613,65	51 253,60	↑ 4
61850000	Frais de colloques,séminaires,conférences	20 435,17	24 450,70	↑ 20	34 816,25	10 365,55	↑ 42
	TOTAL	7 169 231,64	8 349 148,95	↑ 16	8 657 595,77	308 446,82	↑ 4



Après une augmentation globale en 2022 de 16% par rapport à 2021, celle de 4% en 2023 reste mesurée.

Comptes 613* les locations

Les locations immobilières (compte 61320000)

Elles continuent de progresser. Pour rappel, Pau, EISTI LEBON, l'Ecole de Design et l'immeuble ORDINAL sont concernés. Les locations d'espace pour les forums entrent également dans cette imputation comptable.

D'ailleurs, L'augmentation des charges locatives est principalement liée à l'inflation sur les charges énergétiques de nos locations immobilières.

Les locations mobilières (compte 61350000)

Contrairement à l'an dernier (-26%), les locations mobilières (reprographie, etc...) sont en hausse de +24,20%.

Les autres locations (compte 61380000)

L'augmentation 2023 sur les autres locations (+137 008,61 €) est liée aux dépenses sur les nouveaux marchés relatifs à la Solution numérique innovante d'orientation professionnelle : SMART SKILLS + MOVEON, Forfait Dns Premium Annuel, ABONNEMENT A RESEARCH CONNECT 2022-2026, TMA SITE WEB. Pour rappel, ce poste de dépenses n'était pas utilisé les dernières années.

c. Autres services extérieurs

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
62110000	Personnel interimaire	0,00	0,00	→ 0	695,62	695,62	→ 0
62142000	Personnel mis à disposition de l'établissement	554 836,79	311 046,08	↓ -44	368 989,06	57 942,98	↑ 19
62260000	Honoraires	229 858,79	215 789,90	↓ -6	286 452,88	70 662,98	↑ 33
62270000	Frais d'actes et de contentieux	19 309,08	25 098,13	↑ 30	18 310,20	-6 787,93	↓ -27
62280000	Divers frais intermédiaire et honoraires	83 875,04	75 382,99	↓ -10	70 833,32	-4 549,67	↓ -6
62310000	Annonces et insertions	106 663,44	81 902,91	↓ -23	56 025,15	-25 877,76	↓ -32
62330000	Foires et expositions	18 078,07	92 261,46	↑ 410	68 004,08	-24 257,38	↓ -26
62340000	Cadeaux	5 140,12	5 686,90	↑ 11	9 340,79	3 653,89	↑ 64
62360000	Catalogues et imprimés	189 362,19	216 732,70	↑ 15	179 634,40	-37 098,30	↓ -17
62370000	Publications	493 193,67	408 076,92	↓ -17	326 024,33	-82 052,59	↓ -20
62380000	Divers	912 000,05	1 230 994,56	↑ 35	762 859,10	-468 135,46	↓ -38
62410000	Transports sur achats	15 690,64	13 126,38	↓ -16	20 865,30	7 738,92	↑ 59
62440000	Transports administratifs	10,22	1 014,00	↑ 9822	0,00	-1 014,00	↓ -100
62450000	Voyages d'études, visites et sorties pédagogiques	0,00	5 591,68	↑ 100	24 773,29	19 181,61	↑ 343
62470000	Transports collectifs du personnel	9 326,99	37 880,09	↑ 306	25 866,72	-12 013,37	↓ -32
62480000	Divers transport	32 504,97	36 705,04	↑ 13	41 174,35	4 469,31	↑ 12
62510000	Voyages et déplacements	569 191,39	1 110 854,10	↑ 95	1 288 352,90	177 498,80	↑ 16
62540000	Frais d'inscription aux colloques	79 925,66	181 418,68	↑ 127	255 003,32	73 584,64	↑ 41
62550000	Frais de deménagement	46 220,51	15 142,12	↓ -67	35 699,99	20 557,87	↑ 136
62560000	Missions personnels	249 149,92	873 665,80	↑ 251	1 118 616,91	244 951,11	↑ 28
62570000	Frais réceptions	282 546,66	554 786,48	↑ 96	625 185,65	70 399,17	↑ 13
62600000	Frais postaux et frais de télécommunications	306 132,87	284 390,59	↓ -7	249 597,01	-34 793,58	↓ -12
62780000	Autres frais et commissions	23 127,61	32 356,88	↑ 40	35 988,79	3 631,91	↑ 11
62810000	Concours divers	656 082,81	892 122,09	↑ 36	862 490,91	-29 631,18	↓ -3
62830000	Format* continue du personnel de l'établissement	459 757,23	430 523,07	↓ -6	485 007,01	54 483,94	↑ 13
62840000	Frais de recrutement du personnel	53 967,50	79 045,75	↑ 47	74 631,30	-4 414,45	↓ -6
62850000	Prestations extérieures de gardiennage	1 471 595,85	1 379 661,25	↓ -6	1 548 511,68	168 850,43	↑ 12
62860000	Prestation extérieure de nettoyage	2 103 880,69	2 147 302,63	↑ 2	2 175 688,60	28 385,97	↑ 1
62870000	Prestations extérieures d'informatique	211 390,96	338 324,61	↑ 60	428 878,75	90 554,14	↑ 27
62888000	Autres frais divers	1 439 049,10	1 814 344,38	↑ 26	1 385 845,47	-428 498,91	↓ -24
	TOTAL	10 621 868,82	12 891 228,17	↑ 21	12 829 346,88	-61 881,29	↓ 0

Les autres services extérieurs sont en très minime diminution globale de -61 881,29 € soit -0,5%.

Toutefois, trois postes ont des variations importantes à la hausse :

✚ Voyages, déplacements et missions (comptes 62510000 et 62560000)

Cette année 2023 marque une nouvelle fois une augmentation des dépenses relatives aux frais de déplacement, +422 449,91 € soit +1,21% mais dans une mesure très inférieure à l'an passé, +1 166 178,59 € soit +2,43%. Le nombre de missions liquidé en 2023 (3450) est identique à 2022 (3489), alors que le nombre de factures FCM a nettement augmenté passant de 3674 à 4484. Outre cette augmentation en quantité, l'inflation sur les tarifs hôteliers mais également sur les coûts des transports est à prendre en compte.

Enfin, suite à un retard de traitement des missions, une augmentation des CAPAC est également à noter, +112 575,35 € passant de 177 331,25 € à 289 906,60 €.

✚ Prestations de gardiennage (62850000)

L'augmentation de ce poste de dépenses, +168 850,43 € soit +12% est liée à la révision des prix du marché (et en regard de l'inflation).

A contrario, les deux postes les plus en baisse concernent les publicités, publications et relations publiques diverses (62380000) et les autres prestations extérieures diverses (62880000).

Publicités, publications et relations publiques divers (62380000)

Deux facteurs principaux détaillent la baisse globale de – 468 135,46 €.

L'INEX a eu des dépenses significatives en diminution entre 2023 et 2022 : -224 025,35 €.

Les écritures d'inventaire ont également chuté, puisqu'en 2022, les CAPAC et les CCA s'élevaient à +90 428,02 € alors qu'au 31/12/2023, le niveau est tombé à -1 356,72 € ; ce qui signifie que contrairement à 2022, en 2023, le niveau des charges constatées d'avance a été plus important que les charges à payer à comptabiliser.

Autres prestations extérieures diverses (62880000)

La diminution significative -428 498,91 € de ce poste est expliquée par le changement de comptabilisation des frais de gestion relatifs aux contrats et conventions. En effet, afin de limiter les impacts comptables des frais de gestion sur les masses des charges et produits, ils ne sont gérés à compter de 2023 uniquement en flux budgétaire via les prestations internes. L'impact final des frais de gestion sera comptabilisé uniquement à la fin des conventions.

d. Impôts, taxes et versements assimilés

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
63310000	Impôt et taxe - versement de transport	1 565 145,53	1 635 986,99	↑ 5	1 732 217,62	96 230,63	↑ 6
63320000	Allocation logement	377 133,29	394 233,24	↑ 5	418 087,24	23 854,00	↑ 6
63330000	Participation employeurs form prof continue	-382,03	0,00	↑ 100	0,00	0,00	→ 0
63380000	Autres impôt-taxe	0,00	2 109,60	↑ 100	0,00	-2 109,60	↓ -100
63512000	Taxes foncières	11 532,20	33 881,71	↑ 194	91 203,78	57 322,07	↑ 169
63513000	Autres impôt ou taxe à caractère local	46 539,62	148 070,94	↑ 218	47 693,69	-100 377,25	↓ -68
63520000	Impôts directs taxe sur chiffre d'aff.non recup.	0,05	0,01	↓ -80	0,00	-0,01	↓ -100
63580000	Autres droits	225,00	0,00	↓ -100	0,00	0,00	→ 0
63720000	Taxes perçues Organismes publics internationaux	0,00	0,00	→ 0	628,46	628,46	↑ 62746
63730000	Contribution FIPHFP	102 590,22	167 811,17	↑ 64	270 011,20	102 200,03	↑ 61
63780000	Taxes diverses	28 454,92	30 673,83	↑ 8	25 818,41	-4 855,42	↓ -16
TOTAL		2 131 238,80	2 412 767,49	↑ 13	2 585 660,40	172 892,91	↑ 7

Dans ce chapitre, on observe que les postes connaissant les variations à la hausse les plus importantes sont :

- le remboursement des frais de transport (cotisation sur le bulletin de paie) en augmentation par rapport à 2022, suite aux décisions gouvernementales, remboursement à hauteur de 75% au lieu de 50% à compter du 1er septembre 2023,
- les taxes foncières,
- la taxe sur la contribution FIPHFP concernant l'emploi de personnes en situation d'handicap non remplie par CY Cergy Paris Université (cotisation patronale prélevée sur les salaires) qui s'explique en partie par l'augmentation de la masse salariale (environ +5,7%).

Le poste des autres impôts ou taxe à caractère local est en forte diminution, mais revient à un niveau équivalent à 2021, puisque c'est en 2022, qu'un rattrapage de 96 444,02 € avait été comptabilisé.

e. Charges de personnel

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
64111000	Rémunérations principales	72 825 302,55	75 861 803,71	↑ 4	79 665 385,87	3 803 582,16	↑ 5
64112100	Rémunérations accessoires indexées	7 910 666,67	7 786 945,36	↓ 1	9 107 227,96	1 315 552,35	↑ 16
64112200	Rémunérations accessoires non indexées	655 100,63	684 814,91	↑	680 084,66		
64120000	Congés payés	24 116,48	39 651,40	↑ 64	79 390,32	39 738,92	↑ 86
64128820	Indemnité spéc.rupture conventionnelle	0,00	3 067,97	⇒ 0	0,00	-3 067,97	↓ -100
64131000	Primes et gratifications indexées	1 875 874,07	1 492 152,00	↓ -21	1 088 502,86	705 769,98	↑ 15
64132000	Primes et gratifications non indexées	1 198 665,89	3 291 071,75	↑	4 400 490,87		
64140000	Indemnités et avantages divers	0,00	75 009,25	↑ 100	67 553,43		
64141000	Indemnités et avantages indexés	35 212,20	0,00	↓ -3	0,00		
64142000	Indemnités et avantages non indexés	2 749 256,10	1 256 541,40	↓ -54	760 125,68	191 220,61	↑ 7
64143000	Indemnités et avantages indexés	8 582,55	0,00	↓ -100	0,00		
64144000	Indemnités et avantages non indexés	5 938,21	1 448 155,72	↓ -100	2 143 247,87		
64150000	Supplément familial	570 268,16	578 489,16	↑ 1	621 497,05	43 007,89	↑ 7
64180000	Autres rémunérations du personnel	0,00	0,00	⇒ 0	565 716,33	565 716,33	↑ 565700
64191000	Abattement indemnitaire	-379 264,32	-373 003,77	↑ 2	-368 301,99	4 701,78	↑ 1
64192000	Indu de rémunération	-140 435,21	-103 362,49	↑ 26	-103 825,02	-462,53	↓ 0
64510000	Cotisations d'assurance-maladie	8 602 015,17	8 787 748,79	↑	9 713 080,64		
64531100	Pensions civiles	33 140 279,38	33 361 301,61	↑	33 939 776,56		
64532000	Cotisations patronales CNRACL	96 738,53	118 792,79	↑	192 366,78		
64534000	CNAV	3 002 116,60	3 292 659,09	↑	3 675 631,01	2 533 929,58	↑ 5
64535100	RAFP	377 082,48	414 417,37	↑	432 501,38		
64535200	IRCANTEC	1 496 329,20	1 638 057,46	↑	1 783 737,37		
64540000	Cotisations à Pôle emploi	1 251 465,98	1 376 288,69	↑	1 521 312,72		
64580000	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 186 185,85	4 375 982,76	↑	4 640 771,68		
64710000	Prestations directes	457 337,21	430 799,22	↓ -6	533 007,23	102 208,01	↑ 24
64740000	Oeuvres sociales	49 982,53	50 719,60	↑ 2	73 136,97	22 417,37	↑ 44
64750000	Médecine du travail, pharmacie	36 890,71	3 572,62	↓ -90	37 538,12	33 965,50	↑ 951
64780000	Autres charges sociales divers	93 338,70	8 912,66	↓ -91	3 606,15	-5 306,51	↓ -60
64800000	Autres charges de personnel	73 853,58	134 864,75	↑ 83	97 664,47	-37 200,28	↓ -28
TOTAL		140 202 899,90	146 035 453,78	↑ 4	155 351 226,97	9 315 773,19	↑ 6

Les postes relatifs aux charges de personnel sont en augmentation certaine de par les décisions gouvernementales (cf. point d'introduction) et une augmentation des charges à payer de personnel.

Les prestations directes et œuvres sociales (comptes 647*) relevant de la politique d'établissement et politique sociale sont en augmentation certaine, principalement sur les prestations directes (en lien avec l'augmentation de la prise en charge du remboursement des frais de transport) pour un total de +102 208,01 € mais également en ce qui concerne les œuvres sociales +22 417,37 € (les aides exceptionnelles, telles que l'aide au déménagement, à la rentrée scolaire, les allocations handicap et naissances, etc...) gérées par le pôle Environnement Professionnel et Santé de la direction des ressources humaines.

f. Autres charges de gestion

Les autres charges de gestion connaissent une augmentation significative, +2 575 062,06 € soit plus de +44% par rapport à 2022.

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
65110000	Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	779 621,34	1 494 711,32	↑ 92	1 041 795,21	- 452 916,11	↓ -30
65160000	Droits d'auteurs et de reproduction	108 496,47	124 845,09	↑ 15	85 332,66	- 39 512,43	↓ -32
65180000	Autres droits et valeurs similaires	158,33	-	↓ -100	-	-	→ 0
65210000	Contrôle budgétaire, économique et financier	92 449,44	68 349,54	→ 0	67 630,14	- 719,40	→ 0
65400000	Pertes sur créances irrécouvrables	177 480,09	177 133,19	↓ 0	33 506,03	- 143 627,16	↓ -81
65600000	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	→ 0	-	-	→ 0
65731000	charges intervention transferts aux menages	61 250,00	5 189,18	↓ -92	9 400,00	4 210,82	↑ 81
65781800	Autres charges spécifiques	2 406 204,13	3 201 953,21	→ 0	5 890 237,56	2 688 284,35	↑ 84
65811000	Pénalités sur contrats ou conventions	- 56 236,12	12 809,81	↑ 123	- 252,00	- 13 061,81	↓ -102
65812000	Pénalités, amendes fiscales ou pénales	1 540,59	417,17	↓ -73	-	- 417,17	↓ -100
65830000	Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	1 471 238,96	824 885,12	↓ -44	1 342 918,67	518 033,55	↑ 63
65861000	Perte change opérations fonctionnement décaissement	238,83	609,11	→ 0	321,41	- 287,70	→ 0
65881000	variation du coeff. de taxat. forf-TVA à reverser	82 798,52	-	→ 0	-	-	→ 0
65882000	Autres charges diverses	4 995,16	3 190,26	→ 0	18 265,38	15 075,12	↑ 473
	TOTAL	5 130 235,74	5 914 093,00	↑ 15	8 489 155,06	2 575 062,06	↑ 44

Les deux variations à la hausse les plus importantes sont les autres charges spécifiques (65781800) et les annulations de titres d'exercices antérieurs (65830000) qui augmentent respectivement de +2 688 284,35 € et +518 033,35 €.

✚ **Autres charges spécifiques (65781800)**

Les autres charges spécifiques sont constituées des subventions à verser mais également des versements de bourses aux étudiants ou des soutiens aux réunions et aux colloques.

L'évolution de ce compte pour +2 688 284,35 € correspond principalement :

- à la comptabilisation pour sa totalité de la convention d'Unité de Formation par l'apprentissage avec l'Ecole Pratique de Service Social (EPSS) signée en mai 2022 pour un total de 2 122 159,08 €,
- à la comptabilisation, entre autres, des conventions 2022/2023 concernant les reversements de la subvention pour la formation des fonctionnaires stagiaires (relative à la convention cadre portant sur les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'INSPÉ) aux établissements partenaires qui sont les universités d'Evry, de Paris Nanterre, de Paris-Saclay et de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines pour 374 129,00 €.

✚ **Annulation des titres de recettes des exercices antérieurs (65830000)**

Le compte 65830000 enregistre les opérations d'annulation de recettes lorsque cette annulation intervient après la clôture de l'exercice concerné, soit N+1.

Après une baisse significative en 2022, la nouvelle augmentation de ces annulations +518 033,55 €.

Les trois augmentations principales concernent des annulations relatives

- à des factures de formation continue sur les diplômes d'ingénieur spécialité Génie et les diplômes d'Ingénieur Génie Informatique puisque les avis de prises en charge des OPCO arrivent après la facturation initiale, toutefois, de nouveaux titres sont émis pour les mêmes montants,
- également une annulation de facture concernant une mise à disposition de personnel pour une erreur de montant (173 820,54 € mais refacturé en produit pour 161 464,92 €).

A compter de 2024, en accord avec les commissaires aux comptes, seules les opérations d'annulations réelles de titres de recettes seront saisies sur le compte 65830000.

Redevances, concessions, brevets.... (65110000)

Ce compte présente une diminution assez importante -452 916,11 € soit -30% par rapport à 2022. Toutefois, c'est l'année 2022 qui avait été marquée par des achats conséquents de la DNUM et qui ne se sont pas réitérés cette année.

g. Charges financières

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
66110000	Intérêts des emprunts et des dettes	3 527,54	-	↓ -100	-	-	→ 0
66600000	Pertes change op. financières décaissement	5 302,25	19 611,68	↑ 270	1 807,09	- 17 804,59	↓ -91
66610000	Pertes change op. financières encaissement	-	1 120,21	→ 0	79,00	- 1 041,21	→ 0
66720000	Valeur comptable actifs financiers cédés	-	-	→ 0	1 000,00	1 000,00	↑ 1000
TOTAL		8 829,79	20 731,89	↑ 135	2 886,09	- 17 845,80	↓ -86

Une diminution des pertes de change sur les opérations de décaissement est observée.

h. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
68110000	Dotations immo incorporelles et corporelles	17 745 057,61	12 383 656,65	↓ -30	12 624 597,87	240 941,22	↑ 2
68151000	Dotations aux prov pour risques charges de fonct	822 319,00	1 421 598,00	↑ 73	1 394 948,46	- 26 649,54	↓ -2
68170000	Dotations aux prov pour dép des actifs circulants	39 042,83	491 546,70	↑ 1159	321 072,16	- 170 474,54	↓ -35
TOTAL		18 606 419,44	14 296 801,35	↓ -23	14 340 618,49	43 817,14	↑ 0

Les amortissements, les dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement et d'intervention tout comme la dotation aux dépréciations ont précédemment été détaillés dans les sous-chapitres du bilan.

7. LES PRODUITS

En comptabilité générale, un produit se matérialise lors de la prise en charge par l'agence comptable des titres de recettes (factures clients) initiés par l'ordonnateur dès lors que l'octroi du droit est né.

a. Valeurs de produits, prestations de services, marchandises

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
70621100	Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	7 141 602,09	6 254 127,03	↓ -12	6 697 596,45	443 469,42	↑ 26
70621200	Drts de scolar aux diplômes nationaux - hors UE	0,00	0,00		1 156 129,66	1 156 129,66	↑
70621300	Droits des diplômés propres à chaque étab.	961 397,00	3 730 721,20	↑ 288	2 715 248,27	-1 015 472,93	↓ -27
70622000	Financements hors contrats d'apprentissage	1 903 471,26	41 762,92	↑ 16	30 160,00	-11 602,92	↓ -20
70624000	Prestations de formation continue	4 213 202,85	7 031 652,29	↑	5 639 638,77	-1 392 013,52	↓
70622100	Redevances	0,00	50 902,97	↑ 509	0,00	-50 902,97	↓ -509
70623000	Financements des contrats d'apprentissage	104 482,68	0,00		0,00	0,00	
70623100	Formation - contrat d'apprentissage	0,00	3 984 305,63		15 843 414,09	11 859 108,46	
70623300	Mobilité internationale	0,00	0,00		61 581,83	61 581,83	
70626000	Formation en apprentissage	9 757 836,04	10 754 515,13	↑ 50	0,00	-10 754 515,13	↑ 8
70623200	Premier équipement pédagogique	0,00	13 500,00		14 500,00	1 000,00	
70623800	Autres	0,00	375,00		24 633,39	24 258,39	
70625000	Validation des acquis de l'expérience (VAE)	109 101,00	68 526,00	↓ -37	102 804,58	34 278,58	↑ 50
70661000	Colloques	97 336,32	14 769,01	↓ -85	2 600,36	-12 168,65	↓ -82
70662000	Prestations de recherche	1 241 699,19	729 741,97	↓ -41	1 316 803,36	587 061,39	↑ 80
70664000	Ventes de publications	2 319,93	0,00	↓ -100	2 214,42	2 214,42	→ 0
70671000	Hébergement (CROUS)	77 801,67	66 218,32	↓ -15	87 406,65	21 188,33	↑ 32
70672000	Restauration (CROUS)	32 111,59	61 524,11	↑ 92	73 098,21	11 574,10	↑ 19
70681000	Prestations et travaux informatiques	0,00	900,83	↑ 100	1 035,83	135,00	↑ 15
70682000	Autres prestations de services	925 534,88	1 193 437,47	↑ 29	1 117 204,61	-76 232,86	↓ -6
70820000	Commissions et courtages	0,00	220,00	↑ 21900	0,00	-220,00	↓ -100
70830000	Locations diverses	24 551,78	69 729,37	↑ 184	85 335,81	15 606,44	↑ 22
70840000	Mise a disposition de personnel facturée	592 936,50	1 009 454,46	↑ 70	1 379 616,97	370 162,51	↑ 37
70850000	Ports et frais accessoires factures aux clients	129,00	0,00	↓ -100	33,00	33,00	→ 0
70880000	Autres produits d'activités annexes	173 293,72	129 765,82	↓ -25	182 834,87	53 069,05	↑ 41
	TOTAL	27 358 807,50	35 206 149,53	↑ 29	36 533 891,13	1 327 741,60	↑ 1

📌 Droits de scolarité (comptes 70621*)

Les droits de scolarité relatifs aux diplômes nationaux sont en augmentation de par le nombre d'étudiants qui ne cesse d'augmenter. Les produits relatifs à l'apprentissage sont également en augmentation, le CFA de CY y a forcément un impact.

A contrario, des baisses importantes des inscriptions sur les diplômes universitaires propres à l'établissement ainsi que sur la formation continue hors apprentissage sont relevées.

Des comptes comptables et de nouvelles dispositions réglementaires ayant été mises en œuvre en 2023, certains écarts ne sont pas forcément exhaustifs.

Toutefois, de manière globale, l'ensemble des droits d'inscription tous types de formation confondue est en légère augmentation +584 126,15 €.

📌 Prestations de recherche (70662000)

Après une chute en 2022 des prestations de recherche (-41%), le niveau de 2023 repart à la hausse et revient à l'équivalent de 2021, avec +587 061,39€ soit +80%. Cet impact est principalement dû aux écritures d'inventaire, puisque les produits à recevoir sur les prestations de recherche sont passés de +476 562,29 € à +972 398,52 € soit +495 836,23 €.

Mise à disposition de personnel (70840000)

Ce poste de produits est pour la troisième année consécutive en augmentation pour atteindre cette année +1 379 616,97 € soit +370 162,51 € par rapport à 2022. Il est à noter qu'un produit à recevoir 2023 pour 276 283,00 € a été saisi pour la convention PETREL.

b. Subventions

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
74111000	Ministère de tutelle principal - SCSP	133 359 195,47	136 931 352,41	↑ 3	144 122 254,00	7 190 901,59	↑ 5
74111200	Ministère de tutelle secondaire- SCSP	-79 210,45	0,42	↓ -100	0,00	-0,42	↓ -100
74118000	Ministère de tutelle - autres subventions	-7 143,97	256 850,25	↓ -3695	-273 619,98	-530 470,23	↓ -207
74121000	Autres ministères - SCSP	21 665,65	16 806,50	↓ -22	314 434,92	297 628,42	↑ 1771
74128000	Autres ministères - autres subventions	39 932,95	234 241,23	↑ 487	208 360,74	-25 880,49	↓ -11
74131100	ANR Investissements d'avenir	7 736 588,30	8 945 603,43	↑ 16	8 852 935,11	-92 668,32	↓ -1
74131200	ANR Hors investissements d'avenir	1 106 303,50	1 693 802,76	↑ 53	2 115 704,99	421 902,23	↑ 25
74420000	Subventions de la région	291 325,55	791 340,40	↑ 172	549 673,76	-241 666,64	↓ -31
74430000	Subventions du département	46 999,84	181 121,67	↑ 285	-98 510,16	-279 631,83	↓ -154
74440000	Subv des communes et groupements de communes	76 253,10	77 229,08	↑ 1	108 506,50	31 277,42	↑ 40
74460000	Subventions union européenne	1 243 125,76	1 712 414,70	↑ 38	2 820 265,83	1 107 851,13	↑ 65
74470000	Subventions organismes internationaux financ. publ	1 045 566,34	580 965,93	↓ -44	960 802,67	379 836,74	↑ 65
74480000	Subv Aut entités publiques dont organismes pub.	1 359 512,31	975 060,47	↓ -28	1 424 877,65	449 817,18	↑ 46
74810000	Pdts versés libératoires ouvrant droit exone. TA	1 135 881,64	1 180 784,23	↑ 4	1 087 727,00	-93 057,23	↓ -8
74881000	Autre sub public	11 146,94	1 000,00	↓ -91	0,00	-1 000,00	↓ -100
74882000	Autre sub privé	1 066 302,07	839 846,93	↓ -21	884 418,75	44 571,82	↑ 5
	TOTAL	148 453 445,00	154 418 420,41	↑ 4	163 077 831,78	8 659 411,37	↑ 6

Trois variations à la hausse et une à la baisse assez significative sont relevées.

Subvention pour charges de service public du ministère de tutelle principal (74111000)

La subvention pour charges de service public est en augmentation continue, +7 190 901,59 € en 2023, avec la notification définitive datée du 14 décembre 2023 qui annonçait une augmentation de 3 486 429 € par rapport à la notification intermédiaire du 10 juillet 2023. La SCSP représente 88% des produits de subventions.

Subventions de l'union européenne (74460000)

Ce poste de produits a augmenté de +1 107 851,13 €, principalement impacté par les produits à recevoir en écritures d'inventaire qui ont été plus importants qu'en 2022 de +1 582 159,91 €.

Ministère de tutelle – autres subventions (74118000)

La diminution de -530 470,23 € des autres subventions du ministère de tutelle est principalement liée aux écritures d'inventaire, en effet il y a eu des produits constatés d'avance saisis à hauteur de 309 770,11 € alors qu'il n'y en avait pas eu en 2022. Une analyse plus détaillée en 2024 sera effectuée.

c. Autres produits de gestion courante

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
75160000	Droits d'auteur et de reproduction	101,41	-101,63	↓ -200	529,31	630,94	↑ 421
75200000	Revenus des immeubles non aff aux activ de l'ets	25 528,38	14 775,74	↓ -42	3 453,22	-11 322,52	↓ -77
75600000	Produits des cessions d'éléments d'actif	33 398,25	7 382,68	↓ -78	0,00	-7 382,68	↓ -100
75710000	Taxes affectées CVEC	1 312 205,38	975 549,83	↓ -26	1 444 143,76	468 593,93	↑ 48
75780000	Autres produits spécifiques	1 845,88	0,00	↓ -100	26 023,22	26 023,22	↑ 260
75830000	Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	158 768,18	302 059,42	↑ 90	344 243,61	42 184,19	↑ 14
75840000	Autres produits contentieux	9 718,87	0,00	↓ -100	18 432,71	18 432,71	↑ 184
75861000	Gains change op. fonctionnement décaissem	24,16	2 567,67	↑ 10528	93,83	-2 473,84	↓ -96
75881000	variation du coeff. de taxat. forf-TVA à déduire	2 649,56	0,00	↓ -100	0,00	0,00	⇒ 0
75882000	Autres produits	866 505,32	1 325 733,69	↑ 53	765 636,21	-560 097,48	↓ -42
	TOTAL	2 410 745,39	2 627 967,40	↑ 9	2 602 555,87	-25 411,53	↓ -1

Parmi ces autres produits de gestion courante on observe que les 3 comptes ayant eu les plus grandes variations sont :

✚ Contribution de vie étudiante et de campus CVEC (75710000)

En lien avec les droits d'inscription nationaux puisque c'est en fonction du nombre d'étudiants inscrits que le produit de la CVEC se calcule, il est en augmentation de +468 593,93 €.

Pour rappel, la baisse en 2022 était liée au changement de méthode de comptabilisation selon le décret n° 2022-1509 du 1^{er} décembre 2022 et qui était donc exceptionnelle.

✚ Autres produits (75882000)

Les autres produits se retrouvent en diminution de -560 097,48 €. L'explication se trouve dans le changement de méthode de comptabilisation des frais de gestion sur contrats et conventions (en corrélation avec le point sur les autres prestations extérieures diverses, compte 62880000), en 2023, aucun produit sur ces frais de gestion n'a été constaté alors qu'en 2022, leur montant s'élevait à -555 496,77 €.

d. Produits financiers

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
76210000	Revenus des titres immobilisés	3 402,63	5 146,88	↑ 51	4 106,25	-1 040,63	↓ -20
76380000	Revenus sur créances diverses	230,15	0,00	↓ -100	0,00	0,00	⇒ 0
76600000	Gains change op. financières décaissement	1 451,75	852,26	↓ -41	2 650,72	1 716,55	↑ 211
76610000	Gains change op. financières encaissement	0,00	81,91	⇒ 0	0,00	0,00	⇒ 0
76720000	Produits nets sur cess° valeurs mobil. de plac	0,00	0,00	⇒ 0	5 000,00	5 000,00	↑ 5000
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	5 084,53	6 081,05	↑ 20	11 756,97	5 675,92	↑ 93

L'augmentation des produits financiers est liée à une opération de réduction de capital suite au départ du concours avenir. C'est une opération exceptionnelle de +5 000,00 €.

e. Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

Compte général	Désignation du compte général	2021	2022	% dif. 2021-22	2023	Différence absolue 2022-23	% dif. 2022-23
78130000	Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	11 956 147,28	7 183 692,26	↓ -40	7 435 914,29	252 222,03	↑ 4
78151000	Reprises sur prov pour risques charges de fonct	973 143,00	822 319,00	↓ -16	1 421 598,00	599 279,00	↑ 73
78152000	Reprises prov pour risques charges d'intervention	32 760,00	-	↓ -100	-	-	→ 0
78170000	Reprises dépréciations des actifs circulants	-	517 021,04	↑ 100	491 546,70	- 25 474,34	↓ -5
TOTAL		12 962 050,28	8 523 032,30	↓ -34	9 349 058,99	826 026,69	↑ 10

Comme pour les amortissements, les comptes de reprises (78*) sont détaillés dans les sous-chapitres du bilan.

VI. EFFECTIFS

Tableau des effectifs 2023 (suivant le tableau 1 des états réglementaires)

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat (en ETPT)		Emplois financés sur ressources propres (en)		Global		Variation
			2022	2023	2022	2023	2022	2023	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	684	671			684	671	-0,98%
		CDI	17	20		69	84	89	1,06%
	Non	CDD	181	191	193	220	374	410	1,10%
S/total EC			882	882	260	289	1 142	1 171	1,03%
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			0	0			0	0	0,00%
BIATSS	Permanents	Titulaires	407	401			407	401	-0,98%
		CDI	46	48	59	53	105	101	0,97%
	Non	CDD	176	185	189	200	365	385	1,06%
S/total Biatss			628	634	248	253	876	887	1,01%
Totaux			1 510	1 516	508	541	2 018	2 057	1,02%
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 655	1 659					